



3

Les engagements d'Amundi ⁽¹⁾

3.1	LES ENJEUX D'AMUNDI	143	3.4	PLACER LE DÉVELOPPEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF AU CŒUR DE NOTRE RESPONSABILITÉ D'EMPLOYEUR	167
3.2	AGIR EN ACTEUR FINANCIER RESPONSABLE	144	3.4.1	Données Ressources Humaines Amundi au 31 décembre 2021	167
3.2.1	Des plans d'action ambitieux	144	3.4.2	Emploi, formation et rémunération	169
3.2.2	La stratégie d'investissement responsable d'Amundi	146	3.4.3	Cohésion sociale, qualité de vie au travail et engagement	171
3.2.3	Les actions en faveur de l'environnement	150	3.5	AGIR EN ACTEUR CITOYEN, SOLIDAIRE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT	175
3.2.4	L'investissement à impact social et solidaire	152	3.5.1	Inclusion	175
3.2.5	L'engagement du pôle Actifs Réels et Alternatifs	152	3.5.2	Mécénat et actions de solidarité	176
3.2.6	La stratégie climat d'Amundi	155	3.5.3	Achats responsables	177
3.3	RESPECTER LA PROMESSE FAITE AUX CLIENTS	161	3.5.4	Empreinte environnementale directe	178
3.3.1	Développer une relation durable avec nos réseaux partenaires, les distributeurs tiers et leurs clients	161	3.6	CHARTES ET ACTIONS QUI NOUS ENGAGENT	183
3.3.2	Établir des relations de confiance avec nos clients entreprises et institutionnels et leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins	163	3.7	DEVOIR DE VIGILANCE ET RESPECT DES DROITS HUMAINS	185
3.3.3	Un dispositif de conformité et de gestion des risques indépendant pour garantir nos engagements envers nos clients	164	3.8	MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS	186
3.3.3.1	Volet ESG	186	3.8.1	Volet ESG	186
3.3.3.2	Volet RSE	189	3.8.2	Volet RSE	189
3.3.4	Protection des données (RGPD)	166			

(1) Toutes les données de ce chapitre 3 sont hors Lyxor.

Chiffres clés

Engagement 1

Agir en acteur financier responsable

Encours
Investissements responsables
847 Md € ⁽²⁾

dont Approche
multicritères ESG

812 Md€

dont Solutions thématiques
Environnement

35 Md€

dont Encours du fonds Finance et
Solidarité (impact social et solidaire)

0,4 Md€

Engagement 2

Placer le développement individuel et collectif au cœur de notre responsabilité d'employeur

Taux d'engagement des
collaborateurs

81 %

Taux de formation

67 %

Nombre de femmes parmi
les dirigeants ⁽¹⁾

34,5 %

Engagement 3

Agir en acteur citoyen, solidaire et respectueux de l'environnement

Énergie et Déplacements professionnels

2 932 tCO₂

Montants des dons

1,850 M€

Achats auprès
du secteur protégé

0,4 M€

(1) % de femmes dans le Senior Leadership Team (165 membres).

(2) Hors Lyxor. Voir Glossaire.

Notations extra-financières d'Amundi et participation aux indices boursiers socialement responsables

- notée « Advanced » par Vigeo-Eiris avec une note 68/100 ;
- notée « Prime » par ISS ESG avec un score B- ;
- classée par Sustainalytics 133^e sur 919 sociétés financières en termes de performance RSE ;
- notée AA par MSCI.

Le titre Amundi figure dans l'indice britannique FTSE4Good et dans les indices Euronext Vigeo Eiris : World 120, Europe 120, Eurozone 120 et France 20.

3.1 LES ENJEUX D'AMUNDI

La raison d'être d'Amundi est d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

L'engagement sociétal est ainsi l'un de ses quatre piliers fondateurs et repose sur trois convictions :

- les acteurs économiques et financiers portent une responsabilité sociétale ;
- l'intégration des critères ESG dans les choix d'investissement est source de performance de long terme ;
- l'accélération de nos engagements ESG sera notre premier levier de croissance partout dans le monde.

Pionnier dans le domaine de l'investissement responsable, Amundi mène ainsi depuis sa création en 2010 une politique visant à intégrer, dans ses processus d'investissement, des critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance (ESG), au-delà de l'analyse financière traditionnelle. Amundi s'engage à soutenir les transitions durables à travers une politique d'engagement actionnarial ambitieuse et des stratégies d'investissement responsables.

La responsabilité d'Amundi consiste aussi à appliquer les principes du développement durable à son propre fonctionnement. Réduire et maîtriser son empreinte écologique, lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité des chances, assurer la transparence et l'intégrité dans ses pratiques de gouvernance, développer une politique de mécénat dans une logique de long terme et favoriser l'engagement de ses collaborateurs, sont les objectifs d'Amundi en matière de RSE. Cette politique est conduite en France comme à l'international.

Ceci se traduit par la participation d'Amundi à des actions de place et initiatives et par la signature de chartes qui l'engagent (cf. 3.6). Amundi bénéficie par ailleurs d'une reconnaissance accrue comme acteur de référence au travers de ses notations extra-financières.

Aussi, au regard des enjeux globaux du métier de gérant d'actifs, des enjeux spécifiques d'Amundi, des engagements du groupe Crédit Agricole, et de l'analyse des impacts directs et indirects de son activité, trois engagements principaux ont été pris :

- l'engagement envers nos clients : agir en acteur financier responsable et respecter la promesse que nous faisons à nos clients ;
- l'engagement envers nos collaborateurs : placer le développement individuel et collectif au cœur de notre responsabilité d'employeur ;

- l'engagement envers la société et le monde qui nous entoure : agir en acteur citoyen et solidaire, soucieux de limiter notre empreinte environnementale directe et indirecte.

En accord avec cette philosophie et ces principes, Amundi a décidé en 2018 de franchir une étape supplémentaire avec un plan ambitieux visant à adopter **une approche 100 % responsable**.

Ce plan, qui a nécessité **une mobilisation très importante de l'ensemble des équipes**, a été achevé en 2021 avec grand succès, hissant Amundi, avec près de 850 milliards d'euros d'encours en **Investissement Responsable, au premier rang des sociétés de gestion responsables et établissant un niveau d'intégration sans précédent au sein de l'organisation**.

Forte de cette avancée, et consciente des efforts qu'il reste à fournir pour que tous les secteurs et toutes les entreprises adoptent une stratégie d'alignement avec les Accords de Paris tout en veillant à préserver la cohésion sociale, Amundi souhaite aller encore plus loin.

Outre son adhésion à la coalition Net Zero des Asset Managers en juillet 2021, Amundi déploie un nouveau plan d'actions 2022-2025 avec un triple objectif : augmenter le niveau d'ambition en matière d'investissement responsable de ses solutions d'épargne ; engager un maximum d'entreprises à définir des stratégies d'alignement crédibles sur l'objectif de neutralité en 2050 ; et assurer l'alignement de ses collaborateurs et de ses actionnaires sur ses nouvelles ambitions.

Ce plan s'inscrit dans le cadre de la mobilisation collective du groupe Crédit Agricole pour son Projet Sociétal qui s'articule autour de trois priorités : le climat, la cohésion sociale et les transitions agricole et agroalimentaire.

Participation d'Amundi à la démarche FReD ⁽¹⁾ du groupe Crédit Agricole S.A.

Depuis 2012, le Groupe déploie dans ses différentes entités, dont Amundi, la démarche FReD. Cet outil de pilotage et de mesure de progrès en matière RSE permet de piloter les enjeux RSE et favorise l'implication des dirigeants et de l'ensemble des collaborateurs. Depuis 2019, FReD se positionne comme un outil d'appropriation et de déclinaison opérationnelle des enjeux RSE du groupe Crédit Agricole. Volontairement participative, la démarche consiste à définir, chaque année, six projets à mettre en œuvre au sein de chaque entité dans les trois champs de la RSE : respect du client, respect du salarié et respect de la planète.

(1) FReD est l'acronyme de FIDES (volet économique), RESPECT (engagements sociaux et sociétaux) et Demeter, (actions environnementales). Plus d'informations sur la démarche FReD : <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/notre-strategie-rse-etre-le-partenaire-d-une-economie-durable/fred-la-demarche-rse-du-groupe-credit-agricole-s.a.>

3.2 AGIR EN ACTEUR FINANCIER RESPONSABLE

Agir en acteur financier responsable est un principe fondateur d'Amundi et un axe central de sa stratégie de développement. Ce choix repose sur deux convictions essentielles. La première correspond à une conscience claire de la responsabilité sociétale portée par les acteurs économiques et financiers. Les gérants d'actifs, au travers de leur activité de gestion, peuvent en effet exercer un rôle positif sur la société, en orientant les capitaux vers l'investissement productif et responsable ainsi qu'en exerçant une politique d'influence auprès des entreprises financées, de leurs clients et des autres parties prenantes. La seconde conviction est que la prise

en compte des critères ESG dans les choix d'investissements est une source de performance à long-terme. Elle place ainsi l'investissement responsable au cœur de la responsabilité fiduciaire liée à notre activité de gestion, permettant de préserver et maximiser les intérêts à long-terme de nos clients.

L'engagement responsable d'Amundi se reflète dans ses différentes gestions à travers les enjeux liés aux politiques d'intégration ESG, d'exclusion et de vote, et bien sûr dans la gamme de solutions et services responsables qu'Amundi a développés pour accompagner ses différentes clientèles dans leur stratégie ESG.

3.2.1 Des plans d'action ambitieux

Des engagements 2018 – 2021 tenus

Au terme de ces trois années de travaux et de transformation, Amundi est devenue leader de l'investissement responsable avec :

Au niveau de ses solutions d'épargne et d'investissement :

- 100 % de ses fonds ouverts en gestion active qui intègrent, comme prévu des critères ESG avec l'objectif d'afficher une notation ESG supérieure à celle de l'indice de référence ⁽¹⁾ ;
- des encours en investissement responsable en gestion passive qui atteignent désormais près de 95 milliards d'euros ⁽²⁾ grâce au développement d'une offre dédiée ESG et Climat ;
- des encours dédiés aux initiatives spécifiques favorisant la transition énergétique ou la cohésion sociale qui s'élèvent à 34,8 milliards d'euros ⁽³⁾ ;
- un fonds, Amundi Solidarité, qui a investi 440 millions d'euros ⁽⁴⁾ dans l'économie sociale et solidaire, et qui est le plus grand fonds solidaire en France ;

- une offre de conseil sur l'ESG dédiée aux investisseurs institutionnels et distributeurs pour les accompagner dans leur transition ESG.

Au niveau de ses actions auprès des entreprises :

- la prise en compte systématique de leur niveau de contribution aux enjeux environnementaux et sociétaux dans ses discussions avec elles et dans l'exercice de ses droits de vote. Amundi a voté à plus de 7 000 Assemblées générales et engagé le dialogue avec près de 900 entreprises sur les sujets de transition vers une économie bas carbone, de préservation du capital naturel, de cohésion sociale de bonne gouvernance, etc.

Grâce à l'exécution de son plan, Amundi dispose à fin 2021 de près de 850 milliards d'euros d'encours Investissement Responsable, dont plus de 780 milliards d'euros auprès de quelque 850 fonds et produits financiers catégorisés en Article 8 ou 9, en conformité avec le règlement « Disclosure » (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

Des engagements renforcés par des lancements de produits engagés et innovants

En 2021, Amundi a poursuivi l'approfondissement de sa gamme de solutions d'investissement durables.

- **Gestion Actions** : fort du succès de sa gamme taux ESG Improvers ⁽⁵⁾, Amundi a décliné cette offre au sein de sa gamme actions. BFT IM a également lancé un fonds action innovant, BFT France Emploi ISR, qui favorise les entreprises les plus vertueuses en matière d'emploi en France. Par ailleurs, CPR a lancé fin novembre 2021 une stratégie d'investissement thématique en actions internationales consacrée à la filière de l'hydrogène, enjeu majeur de la transition énergétique.
- **Gestion Taux** : Amundi a mis en place en une nouvelle stratégie d'investissement au sein de la Sicav Amundi Responsible Investing avec le fonds « Just transition for Climate ».

Ce dernier vise à accompagner la transition énergétique tout en veillant à la cohésion sociale.

- **Gestion passive** : Amundi a lancé le premier ETF aligné sur le Paris Aligned Benchmark (PAB) bénéficiant du label écologique autrichien.
- **Gestion Marchés émergents** : Amundi, en collaboration avec l'IFC, a lancé le fonds « Build Back Better Emerging Markets Sustainable Transition » (BEST), une stratégie obligataire de 2 milliards de dollars visant à soutenir une reprise verte, résiliente et inclusive.
- **Gestion structurée** : lancement des premiers fonds à formule responsables : Sélection France Environnement et LCL Impact Social 2021.

(1) Périmètre des fonds ouverts actifs, lorsque techniquement faisable.

(2) Objectif de doublement des encours en investissement responsable en gestion passive publié au 8 octobre 2018.

(3) Objectif de doublement des encours dédiés aux initiatives spécifiques favorisant la transition énergétique ou la cohésion sociale publié au 8 octobre 2018.

(4) Objectif de 500 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(5) Voir glossaire.

Des engagements reconnus par le marché

1. Amundi est classé n° 1 en Europe en encours ESG (fonds ouverts) selon Broadridge (données à fin décembre 2021) ;
2. Classement *Morningstar* : sur 31 sociétés de gestion évaluées, Amundi fait partie des cinq entreprises qui ont obtenu le niveau « Avancé » en matière d'engagement ESG ;
3. *ESG Investing Awards 2021* : plusieurs récompenses obtenues par Amundi, « Best ESG ETF Provider », « Best ESG Investment Fund – Emerging Markets Debt » ainsi que « Best ESG Investment Fund – Climate / Green Bonds » ;
4. *ESG Investing Reporting Awards 2021* : un de nos fonds Climat s'est vu décerner le prix de « Best Sustainability Reporting » ;
5. *Sustainable Investment Awards* : Amundi a été élue « Fixed Income Manager of the year » ;
6. Classement Peregrine : Amundi, n° 1 du classement pour sa communication et sa prise en compte de l'ESG ;
7. Trophées Option Finance de l'Asset Management : Amundi a décroché le Trophée de la Communication ISR pour sa communication interne et externe sur l'ESG, ainsi que le Trophée de l'Innovation Digitale pour ses projets ESG.

Amundi est classée parmi les cinq premières sociétés de gestion mondiales selon l'organisation non gouvernementale ShareAction qui évalue les pratiques de vote des gérants d'actifs sur les sujets environnementaux et sociaux.

Le Plan Sociétal « Ambition 2025 »

Amundi a présenté en décembre 2021 un nouveau plan stratégique ESG 2022-2025. Le nouveau plan d'actions sociétal d'Amundi a pour ambition d'amplifier ses engagements, au travers de solutions d'épargne et d'investissement proposées à ses clients, d'actions menées auprès des entreprises et de mesures permettant l'alignement de ses collaborateurs sur ses nouvelles ambitions.

Ce plan se matérialise par dix mesures clés :

S'agissant de son offre de solutions d'épargne ou technologiques, Amundi s'engage d'ici 2025 à :

1. intégrer dans ses fonds ouverts de gestion active ayant un objectif de performance ESG une nouvelle note de transition environnementale. Cette note aura vocation à évaluer les entreprises quant à leurs efforts de décarbonation et le développement de leurs activités vertes. Les portefeuilles en question auront l'objectif affiché d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
2. proposer sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts avec un objectif de gestion « Net Zéro 2050 » ;
3. atteindre 20 milliards d'euros d'encours dans les fonds dits à impact qui investiront dans des entreprises ou financeront des projets qui cherchent à avoir une performance positive environnementale ou sociale ;
4. avoir 40 % de sa gamme de fonds ETF constituée de fonds ESG ;

5. développer au sein d'Amundi Technology, Alto Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

S'agissant de ses actions envers les entreprises, Amundi s'engage à :

1. étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles elle engage un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif qu'elles définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en assemblée générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies ;
2. exclure dès 2022 de ses investissements les entreprises qui réalisent plus de 30 % de leur activité dans le pétrole et le gaz non conventionnel ^{(1) (2)}.

Et pour aligner ses collaborateurs et ses actionnaires sur cette nouvelle ambition, Amundi a décidé de :

1. réduire ses propres émissions directes de gaz à effet de serre de près de 30 % par collaborateur en 2025 par rapport à l'année 2018 ;
2. indexer 20 % de la rémunération de ses 200 cadres dirigeants sur l'atteinte de ses objectifs d'investissement responsable et fixer des objectifs ESG à l'ensemble de ses gérants et commerciaux ;
3. présenter sa stratégie climat lors de la prochaine assemblée générale en 2022 à ses actionnaires (voir section 3.2.6 « La stratégie climat d'Amundi »).

(1) Voir glossaire.

(2) Cette politique d'exclusion ciblée sera mise en œuvre en 2022 sur le même périmètre d'application que les autres politiques d'exclusions sectorielles d'Amundi (les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille et les ETFs ESG à l'exception des indices très concentrés).

3.2.2 La stratégie d'investissement responsable d'Amundi ⁽¹⁾

La stratégie d'investissement responsable d'Amundi s'articule autour de plusieurs axes majeurs :

L'analyse ESG au cœur de notre processus d'investissement responsable

L'analyse ESG, sous la responsabilité de la ligne métier ESG, est intégrée dans les systèmes de gestion de portefeuille d'Amundi, et est disponible en temps réel dans les outils des gérants pour leur fournir, en complément des notations financières, un accès fluide aux scores ESG des entreprises et des émetteurs souverains.

Amundi a développé sa propre approche de notation ESG, fondée sur une approche *Best-in-Class*. Cette méthodologie d'analyse consiste à noter les entreprises selon leurs pratiques ESG. Chaque entreprise est évaluée par une note chiffrée échelonnée autour de la moyenne de son secteur, ce qui permet de distinguer les meilleures et les moins bonnes pratiques sectorielles. L'évaluation d'Amundi repose sur une combinaison de données extra-financières externes et d'analyses qualitatives sectorielles et thématiques. La note attribuée par Amundi se situe sur une échelle de notation allant de A pour les meilleures pratiques à G, pour les moins bonnes. Les entreprises qui font l'objet d'une notation G sont exclues de nos fonds gérés activement.

Notre méthodologie d'analyse repose sur 38 critères dont 17 génériques communs à l'ensemble des secteurs, et 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs. Ces critères sont conçus pour évaluer l'impact des enjeux ESG sur les entreprises ainsi que la manière dont celles-ci se les approprient. Sont pris en compte dans l'analyse, à la fois les impacts sur les facteurs de durabilité, mais également la qualité des mesures d'atténuation des risques ESG prises par les entreprises. Tous ces critères sont disponibles dans les outils de gestion des gérants de portefeuilles.

L'analyse ESG effectuée par Amundi cible systématiquement les critères les plus matériels selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération affectée aux critères choisis est un élément crucial de l'analyse ESG. Sur chacun des secteurs, les analystes ESG pondèrent plus fortement quatre à cinq critères jugés clés. Plus l'entreprise fait face à un risque important pour un critère donné, plus les analystes ESG seront exigeants quant à la qualité de ses pratiques.

Les gestionnaires de portefeuille et les analystes des différentes plateformes de gestion ont ainsi accès en permanence aux notations ESG des émetteurs, ainsi qu'aux analyses et métriques ESG connexes. Plus de 13 000 émetteurs font l'objet d'une notation ESG.

La note ESG est une moyenne pondérée des notes sur les dimensions E, S et G, chaque dimension étant elle-même la moyenne pondérée des 38 critères du référentiel qui la composent, notés sur une échelle de A à G. Au final, une note globale allant de A à G est attribuée à l'entreprise. Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. La notation ESG des entreprises est donc « secteur neutre », c'est-à-dire qu'aucun

secteur n'est privilégié ou défavorisé. Les notations ESG sont mises à jour mensuellement en fonction des données fournies par nos agences de notation. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue et les controverses et alertes sont prises en compte pour une mise à jour de l'analyse. Les analystes réajustent régulièrement leur méthodologie d'analyse en fonction de l'environnement et de l'actualité, et notamment des controverses.

Une politique d'exclusion ciblée

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent un des socles de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active (et une partie de la gestion passive d'Amundi) et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de réglementations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés. C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

- tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial et sans plan de remédiation clair.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi.

De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac et à compter de 2022, aux pétrole et gaz non conventionnels ⁽²⁾. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille. Les principes de notre politique d'exclusion sont déterminés par le Comité Stratégique ESG et climat et les règles d'application sont validées par le Comité de Notation ESG. Les entreprises exclues sont signalées dans les outils du *Front office*, permettant de bloquer ces opérations en amont. La Direction des Risques d'Amundi est en charge du second niveau de contrôle.

En 2021, 833 émetteurs (Corporates et États) étaient exclus des portefeuilles de gestion.

(1) Des informations plus détaillées sur la Politique d'Investissement responsable, son champ d'application et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr

(2) Voir glossaire.

Politique Charbon thermique

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a progressivement renforcé sa politique d'exclusion charbon. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité Scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du *Climate Analytics* et des *Science-Based Targets*. En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, Amundi a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique. Amundi exclut ainsi :

- les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique ;
- les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

Politique Tabac

Depuis octobre 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues). Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs. En mai 2020, Amundi est devenu signataire du *Tobacco-Free Finance Pledge*, et a étendu sa politique d'exclusion aux producteurs de cigarettes et de produits complets. La décision de renforcer la politique sur le tabac a pris en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon l'Organisation Mondiale de la Santé.

Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %) ;

- règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Extension de la politique d'exclusions sectorielles d'Amundi aux pétrole et gaz non conventionnels

À la suite des annonces du Plan Ambition ESG 2025, Amundi étendra aux pétrole et gaz non conventionnels ⁽¹⁾ sa politique d'exclusions sectorielles. Amundi exclura les entreprises à partir d'un seuil de 30 % d'activité dans l'exploration et la production de pétrole et gaz non conventionnels.

Une politique d'engagement active

Pilier majeur de la vision d'investisseur responsable d'Amundi, l'engagement s'exerce lors des échanges des analystes avec les entreprises tout au long de l'année, et à travers l'engagement sur les grands enjeux du développement durable, par des actions individuelles ou collaboratives. Il est essentiel pour favoriser des changements concrets et contribuer efficacement à la transition vers une économie inclusive, durable et bas carbone.

Notre politique d'engagement s'exerce autour de trois axes principaux : l'engagement thématique, l'engagement continu et le dialogue actionnarial. Cette politique constitue un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Amundi.

La stratégie d'engagement d'Amundi couvre un ensemble de thèmes ESG qui ont un impact fort sur les grands enjeux de société. Deux thématiques sont cependant prioritaires car vecteurs de risques systémiques pour nos sociétés, comme d'opportunités pour les entreprises qui sauront les intégrer de façon positive :

- le réchauffement climatique et la dégradation des écosystèmes qui menacent de provoquer des réactions en chaîne destructrices ;
- le creusement des inégalités qui engendre des divisions sociales mettant en péril la stabilité économique et politique des démocraties. En cette période de crise sanitaire, un partage équitable de la valeur ajoutée semble encore plus nécessaire.

En 2021, sur les sujets d'analyse ESG, d'engagement et de vote, nous avons engagé un dialogue avec 848 émetteurs.

Amundi mène une politique d'engagement sur des thématiques spécifiques pour accompagner les entreprises vers de meilleures pratiques. Ces travaux font l'objet d'un rapport annuel d'engagement publié par les équipes d'Analyse ESG et de *Corporate Governance*, et disponible sur www.amundi.com.

En 2021, des engagements thématiques spécifiques ont porté notamment sur l'économie circulaire, pour laquelle un rapport spécifique a été publié sur notre site ⁽²⁾, la biodiversité, la stratégie d'alignement avec les accords de Paris, la transition juste, les droits humains, le salaire vital ainsi que la répartition équitable de la valeur ajoutée au sein des entreprises.

(1) Voir glossaire.

(2) <https://research-center.amundi.com/esg>.

Le vote et le dialogue actionnarial

Amundi a mis en place sa propre politique de vote dès 1996. Elle repose sur la conviction que la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux, et de bonne gouvernance par les Conseils d'Administration est essentielle à la bonne gestion d'une entreprise. Amundi entend pleinement jouer son rôle d'investisseur responsable et se mobilise ainsi sur le soutien aux résolutions portant sur le climat ou sur des enjeux sociaux.

La politique de vote est revue annuellement en début d'année pour une mise en œuvre au début de la campagne de vote. Elle s'appuie sur les enseignements de la campagne précédente. Les analystes *Corporate Governance* soumettent à la Direction Générale d'Amundi (*Voting Committee*) des propositions d'évolution de leurs pratiques de vote sur les principaux piliers : Droits des actionnaires, Conseils, Comités

et Instances Dirigeantes, Operations Financières et Politiques de rémunération des dirigeants. À l'issue de ce processus itératif, l'intégration de nouveaux principes, l'abandon d'autres et leur déclinaison sous la forme de règles d'application sont validés en *Voting Committee*.

Dans le cadre de l'exercice des droits de vote de ses OPC ⁽¹⁾, Amundi peut être confrontée à des situations de conflits d'intérêts. Afin de parer à cette éventualité, une procédure permettant de résoudre ces conflits a été mise en place. Elle s'articule tout d'abord autour d'une liste préétablie d'émetteurs pour lesquels un conflit d'intérêts potentiel a été identifié. Pour ces sociétés, les propositions de vote des résolutions, en application de la politique de vote Amundi, sont soumises au Comité de Vote (dirigé par le Responsable de l'investissement durable au sein du Comité de Direction d'Amundi) pour validation préalable à l'Assemblée des actionnaires.

Campagne de vote	2021
Nombre d'AG traitées	7 309
Nombre de résolutions traitées	77 631

À partir de 2021, Amundi a envoyé des instructions de vote pour l'ensemble des émetteurs en portefeuille des fonds dès le premier euro, quelle que soit la zone géographique d'investissement.

Nous nous sommes attachés à vérifier que les politiques de rémunération et/ou les rapports de rémunération soumis au vote comportaient une composante de critères ESG. Par ailleurs, nous avons très souvent soutenu les résolutions d'actionnaires demandant plus de transparence sur les sujets de transition écologique et énergétique. Ainsi, nous enregistrons 86 % de votes en faveur des résolutions d'actionnaires portant sur le climat lors des Assemblées Générales des entreprises auxquelles Amundi a participé en tant qu'investisseur.

L'offre de solutions d'investissement ESG

Amundi propose à ses clients des solutions avec une gestion active ou passive, qui couvre toutes les classes d'actifs et toutes les régions, permettant de mettre en œuvre une stratégie ESG : fonds *best-in-class*, fonds labellisés, fonds thématiques et fonds à impact. En 2021, Amundi a continué à innover en développant ces gammes de produits et en déployant son offre de conseils ESG et de services ESG pour les segments de clientèle Institutionnels et Distribution, en Europe, en Asie et aux États-Unis :

- fonds *ESG Mainstream* ou *ISR* construits selon une approche de sélection *best-in-class* ;
- fonds construits selon une approche *ESG Improvers* ;

La mise en œuvre de la politique ESG d'Amundi

1. Une gouvernance dédiée

Le Conseil d'Administration veille à ce qu'Amundi remplisse son rôle d'acteur financier responsable. Lors de chaque réunion du Conseil d'Administration, les progrès réalisés en matière d'indicateurs clés de performance ESG sont discutés,

- fonds ESG ETF et indiciels ;
- fonds construits selon une approche thématique ciblant un objectif environnemental : obligations vertes, actions vertes, fonds indiciels alignés sur le PAB / CTB, actifs réels verts et dette privée verte, ou actifs avec un objectif de décarbonation ;
- fonds construits selon une approche thématique ciblant un objectif social : obligations sociales, actions sociales, investissements d'impact ;
- fonds bénéficiant d'une labellisation spécifique : Label ISR, Label Greenfin, Label Febelfin, Luxflag, etc. ;
- solutions ESG / climat sur mesure pour les mandats et fonds dédiés.

Des partenariats innovants

Enfin, à travers des partenariats innovants avec de grands investisseurs publics, Amundi développe des solutions pour financer la transition énergétique. Nous privilégions les initiatives qui stimulent à la fois l'offre et la demande et qui contribuent au développement de marchés des capitaux durables et à la croissance de solutions de financement et d'investissement responsables.

et au moins une réunion par an est consacrée à la stratégie ESG. Les membres du Conseil d'Administration reçoivent une formation régulière sur les questions climatiques - par exemple sur la politique de vote et d'engagement d'Amundi en 2021 - et sont soutenus dans leurs processus de décision par des experts internes.

(1) *Organisme de Placement Collectif.*

Amundi dispose par ailleurs de Comités dédiés à l'investissement responsable. Ces Comités sont suivis régulièrement par la Directrice Générale d'Amundi et s'appuient sur des équipes ESG dédiées :

Comité Stratégique ESG et climat : présidé par la Directrice Générale, ce Comité se réunit tous les mois et a pour objectifs de :

- piloter, valider et assurer le suivi de la stratégie ESG et liée au climat d'Amundi ;
- valider les grandes orientations stratégiques de la politique d'investissement responsable (politique sectorielle, politique d'exclusion, politique de vote, politique d'engagement) ;
- suivre les projets stratégiques clés.

Comité de Notation ESG : ce Comité se réunit tous les mois et a pour objectifs de :

- définir et valider les méthodologies ESG d'Amundi ;
- examiner les politiques d'exclusion et les politiques sectorielles et valide les règles d'application ;
- examiner et prendre des décisions sur des questions de notation ESG sur demande.

Comité de Vote : ce Comité se tient de manière régulière et a pour objectifs de :

- décider de la politique de vote centralisée pour les différentes entités qui s'y réfèrent ;
- décider du vote en AGM pour certains cas individuels et notamment lorsque l'émetteur est inscrit par le département conformité sur la liste des émetteurs pour lesquels un conflit d'intérêt potentiel existe ;
- examiner annuellement le bilan des votes.

2. Les acteurs de l'investissement responsable chez Amundi

La ligne métier Investissement Responsable définit et met en œuvre la stratégie d'Amundi en matière de finance durable dans toutes ses dimensions, au service des différentes gestions : analyse et notation des entreprises, engagement et vote, intégration des facteurs ESG et conception de solutions d'investissement durable, indicateurs clés de durabilité des portefeuilles, promotion ESG, et participation aux travaux et initiatives de place.

Rassemblant 40 personnes à fin 2021, la ligne métier s'articule autour de quatre équipes distinctes :

Équipe Recherche, engagement et votes

Cette équipe internationale est basée à Paris, Dublin, Londres, Singapour et Tokyo. Les analystes ESG rencontrent et impliquent les entreprises, maintiennent un dialogue avec elles en vue d'améliorer leurs pratiques ESG, et il leur incombe de noter ces entreprises, de sélectionner les indicateurs pertinents pour les évaluer et de définir des règles d'exclusion. Les analystes ESG travaillent aux côtés d'une équipe de spécialistes dédiés à la politique de vote et au dialogue préalable aux assemblées. Basés à Paris, ces derniers définissent les politiques de vote en Assemblées Générales pour les entreprises dans lesquelles Amundi investit pour le compte de ses clients.

Équipe Méthodologie et solutions ESG

Cette équipe d'analystes quantitatifs et d'ingénieurs financiers est chargée de maintenir et de développer le système de notation ESG propriétaire d'Amundi et les systèmes de gestion des données ESG (y compris la sélection de fournisseurs de données externes pour générer les scores ESG). Ils aident les analystes et les gérants de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement, ainsi que les équipes de développement commercial à créer des solutions innovantes en intégrant des données de durabilité dans les produits financiers (notations ESG, données climatiques, indicateurs d'impact, controverses, entre autres données). Ils supervisent la mise au point et l'intégration des outils ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille d'Amundi et les systèmes de reporting clients, et il leur revient également de mettre en œuvre les règles d'exclusion ESG spécifiques des clients.

Équipe Développement commercial et promotion ESG

Cette équipe est chargée de mettre au point et de promouvoir des solutions ESG adaptées aux besoins et aux défis des investisseurs, et de proposer des conseils et des services ESG à l'ensemble des clients d'Amundi. Elle est également chargée de gérer les efforts de promotion et de collaboration en matière d'ESG avec des initiatives de finance durable, et d'élaborer des programmes de formation pour nos clients.

Équipe COO Office

Cette équipe est en charge de produire les éléments de pilotage de l'activité (Affaires, Budget, Informatique, Audit, projets), de coordonner les instances de gouvernance au sein de la ligne métier et de travailler en appui de la Direction sur les grands projets transversaux et ambitions stratégiques.

De nombreux départements sont également impliqués dans l'accompagnement de la démarche d'investissement responsable d'Amundi.

3.2.3 Les actions en faveur de l'environnement

Les actions en faveur du climat

Les enjeux liés à la transition énergétique sont au cœur de la stratégie d'investissement responsable d'Amundi qui a poursuivi en 2021 ses engagements en faveur d'une économie bas carbone. Ces engagements s'inscrivent dans la stratégie Climat du groupe Crédit Agricole et la gouvernance mise en place à cet effet. Au 31 décembre 2021, les encours soutenant la transition énergétique et la croissance verte atteignent 33,6 milliards d'euros, en forte progression par rapport à 2020 (+ 53 %).

L'industrie de la gestion d'actifs est confrontée à des risques financiers liés au changement climatique. Pour Amundi, ces risques ne sont pas spécifiques, étant couverts par l'approche ESG qu'Amundi a placée au cœur de sa raison d'être ⁽¹⁾ d'investisseur responsable. En effet, la démarche ESG mise en œuvre depuis la création d'Amundi, et amplifiée depuis 2018, repose notamment sur l'intégration de critères extra-financiers (ESG) dans les processus de gestion, sur une politique d'exclusion ciblée, et par des initiatives spécifiques sur la transition énergétique et la décarbonisation des portefeuilles.

Amundi propose des solutions d'investissement clé en main accessibles en fonds ouverts et sur-mesure au travers de mandats et fonds dédiés. Ces solutions s'inscrivent dans une palette d'innovations financières : solutions indicelles d'alignement avec les accords de Paris, fonds green bonds, fonds thématiques, société de gestion commune avec EDF, etc., et dans une série d'actions, comme les partenariats stratégiques noués avec de grandes institutions publiques ou la participation à des initiatives comme les *Green Bond Principles*, l'IIGCC ⁽²⁾ ou l'AIGCC ⁽³⁾ visant à mobiliser les investisseurs dans la transition vers une économie bas carbone.

Financement de la transition énergétique juste et zéro émission nette

Amundi a mis au point une gamme complète de solutions d'investissement pour les investisseurs cherchant à atténuer les risques liés au changement climatique, à favoriser une transition vers des modèles économiques durables et à évaluer l'impact climatique. En 2021, Amundi a accéléré l'élaboration de solutions innovantes pour financer les développements respectueux du climat et la transition

énergétique, en cohérence avec son Plan d'action pour l'investissement responsable sur trois ans.

En juillet 2021, Amundi a confirmé l'importance stratégique de la lutte contre le changement climatique et du financement d'une transition juste en annonçant son objectif de zéro émission nette d'ici 2050, renforçant ainsi l'intégration complète de l'ESG dans les objectifs stratégiques globaux et les processus de gestion.

Amundi soutiendra les objectifs mondiaux de neutralité carbone à travers :

- une politique d'engagement explicite sur les trajectoires de zéro émission nette conformément à son engagement historique à l'égard du changement climatique ;
- une mobilisation importante des capitaux dans des stratégies climatiques ambitieuses qui soutiennent les objectifs mondiaux de neutralité carbone.

Dans cette optique, Amundi a privilégié les initiatives qui stimulent à la fois l'offre et la demande et contribuent à créer un marché dynamique pour les instruments d'investissement responsable. Apporter une réponse aux problèmes sociaux est également une priorité d'Amundi, qui a récemment élaboré des fonds thématiques sociaux innovants.

Amundi a mis en œuvre en avril 2021 une nouvelle stratégie d'investissement au sein de la SICAV Amundi Responsible Investing avec le fonds « *Just Transition for Climate* ». Ce fonds obligataire européen a pour objectif quantifiable de soutenir la transition énergétique tout en assurant la cohésion sociale. Le fonds *Just Transition for Climate* est le tout premier fonds à :

- être aligné sur la transition énergétique, en intégrant un objectif ambitieux de réduction de son empreinte carbone ;
- être socialement inclusif, en intégrant un score « transition juste » qui incorpore les différentes composantes sociales d'une transition vers une économie bas carbone : avoir un impact sur les travailleurs, les consommateurs, les territoires et la société en général ;
- être dynamique et prospectif, fondé sur une politique d'engagement créée pour accompagner les émetteurs dans leur transition, en cohérence avec les objectifs environnementaux et sociaux de la stratégie.

(1) Voir Glossaire.

(2) IIGCC : Institutional Investors Group on Climate Change.

(3) AIGCC : Asia Investor Group on Climate Change.

Des partenariats innovants

Amundi a initié plusieurs innovations majeures pour développer les financements d'actifs verts, grâce à de grands partenariats permettant de générer à la fois l'offre et la demande pour de nouveaux projets de financements verts.

En 2018 et 2021, Amundi a ainsi lancé quatre fonds climat et développement avec :

- l'IFC (*International Finance Corporation* de la Banque mondiale) : lancement du plus grand fonds d'obligations vertes émergentes en 2018 (cible 2 milliards de dollars américains de déploiement), annonce d'un nouveau partenariat en 2021 pour soutenir les efforts de relance verte et résiliente après la pandémie de Covid-19 (voir ci-dessous) ;
- la Banque Européenne d'Investissement (BEI) : pour accélérer des projets de transition énergétique en Europe avec le fonds dénommé « Green Credit Continuum » (cible 1 milliard d'euros) ;
- l'AIB (la Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures) : portefeuille obligataire d'un montant de 500 millions de dollars américains visant à lutter contre le changement climatique.

En 2020, Amundi et AIB ont développé un dispositif inédit, le *Climate Change Investment Framework*, qui prend en considération trois variables - le financement vert, la limitation des risques climatiques et la résistance aux changements climatiques - afin d'analyser la capacité des émetteurs à faire face aux changements climatiques. En

complément de ce portefeuille obligataire, le programme prévoit de mobiliser 500 millions de dollars américains supplémentaires auprès d'investisseurs institutionnels soucieux de participer à la lutte contre le changement climatique.

En 2021, l'IFC et Amundi ont lancé un nouveau fonds pour mobiliser jusqu'à 2 milliards de dollars d'investissements privés dans des obligations durables de marchés émergents qui soutiennent les efforts de secours du Covid-19 et favorisent une reprise verte, résiliente et inclusive de la pandémie.

Dévoilée pendant de la 26^e Conférence des Parties des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) à Glasgow, la stratégie *Build-Back-Better Emerging Markets Sustainable Transition* (« BEST ») permettra de canaliser les capitaux des investisseurs institutionnels vers des investissements dans des émissions d'obligations durables d'entreprises et de sociétés financières dans les pays émergents. Cette stratégie permettra à son tour d'accroître le financement de ces transactions, de renforcer la classe d'actifs et de déployer davantage de ressources dans des domaines prioritaires, tels que le climat et le genre.

La nouvelle initiative de l'IFC et d'Amundi est conçue pour contribuer à accroître la disponibilité et la demande d'autres segments du marché des obligations durables qui a encore de la place pour se développer par rapport aux obligations vertes. La stratégie BEST, qui aura une durée de vie prévue de 10 ans, fait suite au fonds d'obligations vertes *Amundi Planet Emerging Green One Fund*, lancé par Amundi et l'IFC en 2018.

Mesurer et piloter les risques climatiques et les opportunités liées à la transition

Amundi a défini et développé de nombreux indicateurs pour identifier et gérer efficacement les risques et opportunités liés au climat : l'empreinte carbone des portefeuilles, l'alignement des entreprises à partir des données de la *Science Based Targets Initiative*, le score de transition énergétique, le score de transition juste, etc. À l'aide de ce large éventail

d'indicateurs, Amundi est en mesure de fixer des objectifs à court, moyen et long terme en matière climatique.

Tous ces indicateurs liés au Climat sont détaillés dans la section 3.6 du présent document, ainsi que dans le rapport Climat annuel d'Amundi, disponible sur le site internet d'Amundi (legroupe.amundi.com).

Les actions en faveur de la biodiversité

La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeur d'Amundi. Cet enjeu est notamment évalué dans le critère Biodiversité & Pollution de notre méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans notre dialogue avec les sociétés.

En 2021, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. Amundi a notamment rejoint l'initiative « *Finance for Biodiversity Pledge* » et s'est ainsi engagé à collaborer et partager ses connaissances, à engager les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement. Cette initiative collective d'investisseurs travaille à la mise en œuvre d'une approche cohérente et efficace pour l'analyse et l'intégration de la biodiversité qui reste un sujet complexe et encore mal appréhendé par les entreprises.

Lors de la quinzième Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP 15), Amundi a représenté les signataires de cette initiative et l'ensemble du secteur financier pour réitérer la volonté de la communauté financière de participer à la lutte contre la perte de biodiversité, ainsi qu'encourager à définir des objectifs ambitieux pour le Cadre mondial de la biodiversité, appuyés par un cadre réglementaire approprié.

Cette année, Amundi a par ailleurs lancé une grande campagne d'engagement dédiée à la biodiversité avec plus de 50 entreprises dans huit secteurs différents. En raison du manque de données concrètes sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises et de leur fournir des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de cette thématique dans leur stratégie.

3.2.4 L'investissement à impact social et solidaire

En 2021, Amundi a continué de renforcer son activité d'investissement à impact social et solidaire conformément à son ambition annoncée en 2018 de devenir l'acteur de référence du secteur. Le fonds Amundi Finance et Solidarité confirme sa position de *leadership* de l'investissement à impact social et solidaire en France avec un encours de 440 millions d'euros à fin 2021.

L'année 2021 a été caractérisée par un « retour à la normale » pour une partie des acteurs économiques avec la fin des confinements et du couvre-feu en France et en Europe. Toutefois, la situation est encore fragile en raison de la crise sanitaire. Dans ce contexte Amundi a continué à soutenir en priorité les entreprises en portefeuille, en déployant près de 60 millions d'euros, notamment vers les foncières solidaires qui ont concentré la majorité des réinvestissements (Homnia, Habitat & Humanisme, France Beguinage et Resid Social). Plus de 10 millions d'euros concernent des entreprises nouvelles dans le fonds, à savoir Novetape et Homeblock (logement), Family Founders (Tiers-lieu), Fastroad (emploi) et Okeena (santé).

Avec une croissance de 30 % de ses encours, la gestion à impact social d'Amundi a poursuivi son développement en 2021 ; ce dynamisme s'explique, comme en 2020, par un intérêt croissant des particuliers, *via* l'épargne salariale solidaire dont les encours ont continué de croître (elle représente trois-quarts du passif du fonds), et des institutionnels pour des investissements porteurs de sens.

Les cinq thématiques d'investissement restent inchangées en 2021 et visent à répondre aux besoins essentiels des hommes et des femmes : accès à un logement digne, à un travail reconnu, aux soins, à l'éducation et à la formation nécessaire, protéger l'environnement et aider l'entrepreneuriat solidaire. La conjugaison de ces facteurs est gage d'une cohésion sociale renforcée.

Amundi Finance et Solidarité investit principalement dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) en accompagnant le changement de taille et le passage à l'échelle. En 2021, nous avons conforté nos partenariats avec l'ADIE, acteur du micro-crédit, financeur solidaire en région et Microfinance Solidaire. Ces partenariats permettent également à Amundi de toucher un grand nombre de bénéficiaires de manière indirecte, que ce soit auprès des petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) en France ou dans les pays en voie de développement sur des projets en lien avec l'agriculture ou encore l'accès à l'énergie.

Le site internet <https://amundi.oneheart.fr> permet d'identifier chacune des entreprises financées et de suivre leur actualité tout au long de l'année ; les entreprises du portefeuille y sont représentées de manière ludique au sein d'un village virtuel pour illustrer des pistes de revitalisation, d'animation et d'inclusion. Enfin, le Club des partenaires, organisé tous les ans par l'équipe de gestion Impact, permet à l'ensemble de notre écosystème de se rencontrer, d'interagir et de développer des synergies et des pistes de réflexions communes.

Chiffres clés de l'épargne solidaire	31 décembre 2021
Encours	4,7 milliards d'euros
Évolution 2021/2020	+ 23,8 %
Nombre d'acteurs solidaires financés	48
Nombre de produits labellisés par Finansol	3

3.2.5 L'engagement du pôle Actifs Réels et Alternatifs

2021 marque une nouvelle étape dans l'intégration de l'ESG au sein d'Amundi Real Assets (ARA) avec l'attribution au sein du Comité de Direction de la responsabilité de l'ESG au Directeur du Développement et avec le recrutement au sein de la plateforme d'une personne dédiée à l'ESG pour les activités autres que l'immobilier, Amundi immobilier ayant en son sein deux personnes dédiées. Ce nouveau dispositif renforce l'étroite collaboration en place depuis plusieurs années entre les équipes de gestion de la plateforme ARA et l'équipe de Recherche ESG, de l'engagement et du vote, au sein de la ligne métier indépendante ESG au sein d'Amundi.

Amundi Real Assets a également conduit une analyse approfondie des pratiques de marché pour chacune de ses classes d'actifs (immobilier, dette privée, capital-investissement, infrastructures vertes) tant pour l'investissement direct que pour la sélection de fonds, initiant ainsi une réflexion sur la stratégie ESG de l'ensemble d'ARA, en lien avec le nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » d'Amundi.

Afin de mobiliser l'ensemble des métiers sur le sujet de l'ESG, de communiquer et partager les informations et les bonnes pratiques sur les différents sujets, un groupe de précurseurs

d'une quinzaine de personnes a été créé au sein d'ARA, réunissant un membre de chacune des équipes (gestion, commerciale, marketing/communication, et juridique) ainsi que les personnes responsables de l'ESG au sein d'ARA et les personnes dédiées à ARA au sein de la ligne métier ESG.

Enfin au 1^{er} janvier 2021 a été décidé le rattachement à ARA de l'équipe dédiée à l'Impact social et solidaire, qui apporte à l'ensemble des équipes d'ARA ses solides compétences en investissement à impact et son expérience reconnue sur la place du fait de la gestion depuis plus de 10 ans du fonds Amundi Finance et Solidarité.

Amundi Immobilier

Avec un encours géré de 42,8 milliards d'euros ⁽¹⁾, ce qui en fait le n° 10 mondial ⁽²⁾, Amundi Immobilier a vu consacrée sa démarche engagée depuis plus de 10 ans en faveur de l'intégration des critères extra-financiers Environnementaux, Sociaux et Gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement et dans le secteur de l'immobilier. Amundi Immobilier s'est engagé dans la voie de l'ESG dès 2010 avec

(1) Encours au 31 décembre 2021.
(2) IPE Real Assets décembre 2021.

la mise en place d'une charte ESG, en devenant l'un des membres fondateurs de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) dont Amundi assure par ailleurs la charge de Secrétaire.

En 2021, pour renforcer cet engagement, Amundi Immobilier a été l'un des initiateurs de deux groupes de travail de place pilotés par l'OID :

- **Biodiversity Impulsion Group (BIG)** qui vise à développer un référentiel commun d'indicateurs et d'outils de mesure pour définir et améliorer l'empreinte biodiversité des projets immobiliers, éclairer le choix des maîtres d'ouvrage et des investisseurs et mieux concilier les fonctions urbaines et écologiques des territoires. Cette démarche permettra d'éclairer les stratégies des investisseurs et de participer à la convergence de la performance économique et financière avec la performance socio-environnementale des acteurs économiques ;
- **European Sustainability Real Estate Initiative (ESREI)**, lancée en juin 2021 qui vise à étendre le champ d'actions de l'OID sur le périmètre Européen, notamment à renforcer la veille technique et réglementaire dans les pays de l'Union européenne et au niveau de la Commission européenne ainsi qu'à la création d'un réseau d'acteurs européens de l'immobilier durable.

En 2021, après avoir contribué activement aux différentes commissions dans les associations de place comme l'Agence française de gestion (AFG) et l'Association française des sociétés de placement immobilier (ASPIM) pour la déclinaison du label ISR aux fonds immobiliers, Amundi Immobilier a commencé ses travaux de labellisation de ses fonds :

- **OPCIMMO, l'OPCI grand public, a été doublement reconnu pour sa démarche ESG avec d'une part, le label d'État français ISR, et d'autre part, l'obtention de 5 Étoiles et la classification Green Star ⁽¹⁾, soit la meilleure notation décernée par the Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB ⁽²⁾.**
- **Amundi Immobilier a obtenu la labellisation ISR pour Amundi Immo Durable**, la nouvelle offre lancée dans les contrats d'assurance-vie de Crédit Agricole Assurances en septembre 2021 à destination de ses réseaux bancaires.
- **Amundi immobilier poursuit cette démarche de labellisation notamment sur les SCPI.**

Pour la 1^{re} fois en 2021, Amundi Immobilier a réalisé un bilan ESG dédié pour chacun de ses fonds à destination d'investisseurs particuliers, bilan intégré au rapport annuel. Cela permet de mettre à la disposition de nos clients :

- la stratégie du patrimoine ;
- les objectifs fixés pour le fonds et le niveau d'avancement ;
- une fiche détaillée pour les cinq actifs les mieux notés en ESG ainsi que les cinq immeubles les moins bien notés et les cinq plus importants en valeur.

Ces rapports sont accessibles sur le site internet d'Amundi Immobilier (<https://www.amundi-immobilier.com/>).

Pour renforcer sa démarche de transparence en matière de gouvernance vis-à-vis de ses parties prenantes, **Amundi Immobilier a pour la 1^{re} fois en 2021, organisé une série de conférences en ligne ouverte à tous les investisseurs des fonds à destination d'investisseurs particuliers en cours de commercialisation, et cela juste avant les Assemblées générales** en juin, leur donnant la possibilité d'échanger directement avec la société de gestion dans un contexte de crise sanitaire empêchant la tenue physique des Assemblées générales.

Amundi Private Equity Funds ⁽³⁾

1. Amundi PEF (Private Equity Funds) poursuit son intégration de l'ESG dans ses processus d'investissement

Depuis 2014, Amundi PEF a intégré la démarche ESG comme un levier de création de valeur dans ses décisions d'investissement et tout au long de la période de détention de ses participations.

Pour son activité fonds de fonds ⁽⁴⁾, les politiques ESG des gérants sont revues attentivement et font partie de l'appréciation globale portée sur la proposition d'investissement. Pour approfondir sa démarche durant la période de détention, Amundi PEF analyse des indicateurs ESG quantitatifs et qualitatifs pertinents, tant sur les gérants que sur leurs participations sous-jacentes.

Pour son activité fonds directs, les critères ESG sont intégrés à chaque étape du processus d'investissement avec une due diligence ESG qui permet l'analyse et l'évaluation des critères ESG spécifiques à l'entreprise dans laquelle Amundi PEF investit. En qualité d'actionnaire actif participant à la gouvernance des entreprises, Amundi PEF (activité fonds directs) fait de l'ESG un sujet de dialogue actionnarial et s'assure que les questions ESG sont abordées dans les Conseils d'Administration ou de surveillance et que l'entreprise progresse tout au long de l'investissement. Sa démarche d'engagement se matérialise par des recommandations à plus ou moins long terme, adaptées à l'entreprise et à son secteur.

L'année 2021 a été l'occasion d'améliorer notablement le reporting ESG notamment grâce à l'utilisation d'un outil permettant une consolidation des données ESG plus rapide et plus facile. Cela a également permis de faire un nouvel état des lieux de la performance des participations directes et des sociétés de gestion pour l'activité de fonds de fonds et d'en présenter les résultats en Comité d'Investissement et à nos clients, grâce à des brochures de reporting dédiées ⁽⁵⁾.

2. Amundi PEF s'investit auprès de ses parties prenantes pour promouvoir l'ESG

En 2021, la Directrice associée d'Amundi Private Equity Funds, est devenue Présidente du Conseil d'Administration de France Invest ⁽⁶⁾. L'un des trois piliers de son mandat est dédié à l'ESG et vise à accélérer la construction d'une économie durable des sociétés accompagnées par le capital-investissement et la promotion de la mixité dans le capital investissement ⁽⁷⁾.

(1) Green Star : plus haute catégorie du classement GRESB.

(2) GRESB : Global Real Estate Sustainability Benchmark, classement international de référence qui évalue chaque année la performance et la politique RSE des entreprises du secteur immobilier. Cette organisation regroupe plus de 1 200 sociétés de gestion dans plus de 64 pays et attribue une note à 96 000 immeubles dans le monde.

(3) Activité fonds directs et activité fonds de fonds.

(4) Fonds de capital investissement, infrastructures ou dettes non cotées.

(5) Disponibles uniquement pour nos clients.

(6) Dispositif d'État mis en place en décembre 2006 en partenariat avec la Caisse des dépôts et des investisseurs institutionnels privés pour promouvoir le capital-investissement français (<https://www.franceinvest.eu/>).

(7) 40 % de femmes dans les équipes d'investissements à horizon 2030.

Nous sommes devenus membres actifs de la Commission ESG de France Invest dont l'objectif est d'accompagner les acteurs du capital-investissement dans la prise en compte des enjeux ESG, notamment par la mise à disposition de deux questionnaires ESG de suivi de la performance - l'un pour les participations et l'autre pour les commandités (*General Partners*). Nous avons participé activement à la version 2021 avec la rédaction de nouvelles questions afin de prendre en compte les dernières réglementations (règlement « Disclosure »⁽¹⁾, article 29 de la loi énergie-climat, etc.).

Ces deux questionnaires sont aujourd'hui largement utilisés par les acteurs du capital-investissement et font office de référence en termes de reporting ESG.

Amundi Dette Privée

La prise en compte des critères ESG fait partie intégrante du processus d'investissement en dette privée, de la phase de sélection des investissements jusqu'à la maturité des prêts et obligations.

Chaque opportunité présentée en Comité d'Investissement fait l'objet d'une due diligence portant sur les risques ESG identifiés et sur les engagements d'amélioration pris par l'entreprise. Cette due diligence fait partie intégrante des critères d'analyse et permet d'éclairer l'analyse crédit, réalisée de manière concomitante. C'est d'abord pour l'investisseur une façon de se prémunir des risques de long terme : financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation et d'exercer pleinement sa responsabilité. La due diligence ESG est effectuée par l'équipe de Recherche ESG d'Amundi et par l'équipe ESG ARA en collaboration avec les analystes et les gérants de portefeuille, inclut l'envoi de questionnaires, des échanges avec le management ou des revues d'études sectorielles d'agences de notation extra-financières. Mais c'est aussi de plus en plus pour l'équipe Dette Privée d'Amundi la volonté d'accompagner les entreprises sur la voie de l'amélioration de leur pratique en matière ESG.

En 2021, la plateforme Dette Privée d'Amundi a continué de développer ses stratégies. Elle gère désormais plus de 7 milliards d'euros en dette senior corporate, dette immobilière et dette d'acquisition.

Pour la première fois cette année, un reporting ESG a été envoyé aux investisseurs des principaux fonds de dette senior corporate. Ce reporting sera actualisé chaque année et étendu à tous les nouveaux fonds qui seront créés par la suite.

Dans ce cadre, l'automatisation de la collecte des données ESG, qui constitue un enjeu majeur sur nos marchés privés, sera progressivement mise en place dès l'année prochaine ce qui devrait permettre d'augmenter le taux de couverture des données collectées, d'enrichir le contenu et donc de renforcer la transparence vis-à-vis de nos investisseurs sur ces aspects extra-financiers.

Au cours de l'année, l'équipe Dette privée a initié et participé avec l'équipe ESG à des groupes de travail de place notamment sur la thématique des *Sustainability-Linked Loans* (obligations dont la marge est en partie indexée sur des indicateurs ESG) afin de définir des standards de place. En effet, ces financements ont connu une croissance rapide sur les marchés de dette privée mais l'hétérogénéité des pratiques nécessite d'être intransigeants quant à l'ambition ESG portée par ces nouveaux instruments.

2021 a également vu de nouvelles stratégies centrées sur l'impact et l'amélioration des pratiques ESG émerger au sein de l'activité Dette privée : après un premier fonds de relance homologué par la Fédération française de l'assurance (FFA), lancé au cours du second semestre 2020, le 4^e millésime de dette privée corporate a été lancé fin 2021 avec pour enjeu d'équiper tous les émetteurs de bilan carbone et de plans d'action pour réduire leurs émissions carbone.

Enfin, cette année, l'équipe Dette Privée d'Amundi Real Assets a remporté deux mandats de gestion de poche dans le cadre des programmes de Prêts participatifs relance (PPR) et Obligations relance (OR) sous l'impulsion de l'État français afin d'accompagner les entreprises françaises à traverser les impacts de la crise sanitaire liée à la Covid. En particulier, le programme Obligations relance, vise à favoriser la transition écologique et l'emploi en mettant en place des mesures d'impact.

Dans le domaine de la dette immobilière, la coopération étroite avec les équipes ESG d'Amundi immobilier a permis d'établir une évaluation approfondie au niveau de chaque immeuble financé comme l'engagement avait été pris lors du lancement du premier millésime de dette privée immobilière qui a achevé sa période de levée de fonds en 2021. Celui-ci est déjà largement déployé.

Amundi transition énergétique

Depuis cinq ans maintenant, Amundi a conclu avec EDF un partenariat qui s'inscrit dans le cadre du financement de la transition énergétique. « Amundi transition énergétique » (ATE) est une société de gestion d'actifs dédiée aux infrastructures vertes et à la transition énergétique qui vise à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement.

ATE dispose de 2 milliards d'euros de capacité d'investissement. À fin 2021, les investissements déjà réalisés dans des unités de cogénération, des fermes solaires et éoliennes en France, Belgique, Suède, Espagne et Italie correspondent à plus de 350 actifs pour une capacité installée totale de 1,5 GW.

Amundi Énergies Vertes – une innovation récompensée en 2021

Sur la base de son expérience acquise auprès des clients institutionnels, Amundi a lancé en juin 2020 une offre permettant aux clients Banque privée du groupe Crédit Agricole d'investir directement dans des infrastructures vertes contribuant à la transition énergétique tels que des parcs éoliens ou des fermes photovoltaïques, et ainsi participer au financement de la transition énergétique en France et plus largement en Europe.

Cette solution de diversification conçue en partenariat avec Predica a obtenu deux prix récompensant son innovation. En effet, il s'agit de la 1^{re} unité de compte dans les contrats d'assurance-vie de la place permettant à des clients particuliers d'investir directement dans ces actifs.

Afin de donner le maximum de transparence aux investisseurs, une carte interactive dédiée a été conçue avec l'emplacement géographique de chaque actif avec photos et indication de la puissance énergétique produite. Lien vers la carte interactive : <http://carte-actifs-reels.amundi.com/amundi-energy-transition>.

(1) *Sustainable Finance Disclosure Regulation*.

3.2.6 La stratégie climat d'Amundi

Nos engagements relatifs à l'objectifs de neutralité carbone : l'initiative *Net Zero Asset Managers*

Le 6 juillet 2021, Amundi a rejoint l'initiative *Net Zero Asset Managers* et a annoncé son intention d'aligner son portefeuille et ses activités sur un objectif zéro émission nette d'ici 2050, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C d'ici la fin du siècle. En rejoignant la *Net Zero Asset Managers Initiative*, Amundi soutient les objectifs mondiaux de neutralité carbone, et prend des mesures pour accélérer un investissement aligné sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt. Il s'agit d'une étape clé dans l'engagement d'Amundi à apporter une contribution positive en vue de relever les défis sociétaux mondiaux et à franchir une étape importante dans son plan de mobilisation pour l'action climatique avant la COP26.

Qu'est-ce que l'initiative *Net Zero Asset Managers* ?

L'initiative NZAM est un groupe de 220 gérants d'actifs internationaux responsables de 57 000 milliards de dollars

américains d'actifs sous gestion (en décembre 2021), qui s'est engagé à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, en cohérence avec les efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C, et à soutenir l'investissement aligné sur cet objectif. Cette initiative mobilise le secteur de la gestion d'actifs qui présente des pratiques de pointe en matière de transition et met en œuvre des mesures et des stratégies d'investissement ambitieuses pour atteindre l'objectif de zéro émission nette. Elle offre également un forum pour partager les meilleures pratiques. L'initiative est gérée par six réseaux d'investisseurs partenaires fondateurs : Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC), CDP, Ceres, Investor Group on Climate Change (IGCC), Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) et Principles for Responsible Investment (PRI).

Rapport Climat 2020

Amundi a publié en 2021 son premier Rapport Climat, répondant aux exigences de :

- *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (Rapport TCFD) ;
- loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article 173).

Ce rapport décrit la structure de gouvernance mise en place pour appréhender les enjeux liés au climat, la gestion des risques et les initiatives de soutien aux transitions vers une économie bas carbone. Ce rapport est disponible sur le site Internet d'Amundi.

L'initiative « Say on Climate » d'Amundi

Un « Say on climate » est une résolution présentée pour avis à l'ordre du jour des assemblées générales. Elle peut être déposée par l'entreprise elle-même, ou par ses actionnaires. Elle a pour objet de faire voter les actionnaires, chaque année, sur la politique de l'entreprise en faveur du climat et d'assurer, ce faisant, un dialogue récurrent sur le sujet.

Depuis 2020, Amundi soutient le développement de telles résolutions, notamment pour les entreprises des secteurs les plus émissifs en Gaz à Effet de Serre (GES). Depuis 2021, Amundi promeut une politique d'engagement de certaines entreprises des secteurs les plus émissifs en demandant systématiquement le dépôt d'un « Say on climate », assorti de recommandations sur leur contenu.

En 2022, Amundi appliquera une politique de vote sur les « Say on climate » des secteurs concernés, qui sera fonction de la crédibilité de leur stratégie et évaluée selon des critères qui seront précisés aux émetteurs.

Cette politique tiendra compte de la recherche d'indépendance énergétique et de compétitivité de tous les pays dans lesquels Amundi investit, ainsi que des impacts sociaux en découlant.

En tant que pionnier de l'investissement responsable et acteur engagé sur les sujets climatiques, Amundi souhaite participer au mouvement de transparence concernant les stratégies climat, en cohérence avec ses attentes envers les entreprises dans lesquelles elle investit.

C'est dans cet état d'esprit qu'Amundi a décidé que le dépôt d'une résolution « Say on Climate » à son Assemblée 2022 serait l'un des dix engagements de son plan Ambition 2025, ce qui constituera une première mondiale pour un gérant d'actif.

Cette action lui permet de réaffirmer sa conviction quant au rôle d'accompagnement de la transition que peut jouer le secteur financier et de rappeler les principes qui guident ses actions, à la recherche d'un équilibre entre ambition et pragmatisme.

Le « Say on Climate » d'Amundi

Depuis sa création, l'investissement responsable est l'un des piliers fondateurs d'Amundi, reposant sur trois convictions :

- les acteurs économiques et financiers portent une responsabilité sociétale ;
- l'intégration des dimensions Environnementale, Sociale et de Gouvernance dans les choix d'investissement est source de performance de long terme ;
- l'ESG sera un relais de croissance pour Amundi partout dans le monde.

Réussir la transition énergétique nécessite d'aligner les acteurs clés sur des stratégies à court, moyen et long terme :

- **les Etats** qui doivent définir des politiques publiques, industrielles et fiscales ainsi qu'une réglementation cohérente ;
- **les Entreprises** qui doivent concevoir les solutions technologiques nécessaires à la mutation et planifier cette dernière ;
- **le système Financier** qui doit accompagner les entreprises en leur allouant les capitaux nécessaires.

Forte de son avancée suite à son précédent plan ESG (2018-2021) et surtout consciente des efforts qu'il reste à fournir pour que tous les secteurs et toutes les entreprises adoptent une stratégie d'alignement avec les Accords de Paris, **Amundi souhaite aller plus loin, sur la thématique du Climat.**

Le changement climatique est sans doute le plus grand défi de notre époque. Au travers de l'alliance financière de Glasgow (« *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* »), le secteur financier s'est engagé autour d'un objectif commun : mettre en œuvre les moyens qui sont les siens en faveur d'une économie mondiale décarbonée et atteindre les objectifs des Accords de Paris.

Consciente des enjeux et des moyens à déployer, Amundi estime que les actionnaires doivent être pleinement informés de la manière dont les entreprises entendent contribuer à cet effort collectif.

Ainsi Amundi, en tant qu'actionnaire, encourage les entreprises, dans lesquelles elle investit, à soumettre leur stratégie climat à un vote consultatif lors de leur Assemblée Générale.

La démarche d'Amundi : une démarche progressive et évolutive

Consciente de la responsabilité et des obligations qu'elle porte vis-à-vis de ses clients pour qui elle investit, Amundi se doit d'adopter une **démarche progressive** dans la fixation des ambitions d'une stratégie Climat de long-terme, **avec des étapes intermédiaires.**

Déterminer l'alignement d'une entreprise avec les objectifs des Accords de Paris reste, à ce jour, un défi. Les connaissances scientifiques et les méthodologies ne cessent de s'enrichir et d'évoluer. Le large spectre de classes d'actifs et régions du monde où Amundi investit, ne bénéficie pas encore des cadres d'analyses et données nécessaires à un plan d'action exhaustif. Il n'en reste pas moins que des moyens peuvent, d'ores et déjà, être déployés.

La stratégie Climat d'Amundi sera donc amenée à évoluer au fur et à mesure des évolutions méthodologiques, des protocoles de définitions des ambitions, des cadres réglementaires et des données disponibles quant à l'appréciation de l'alignement sur un objectif de neutralité carbone 2050.

Par ailleurs, les circonstances récentes, liées au conflit en Ukraine, auront des conséquences sur l'évolution des systèmes énergétiques. Elles imposent notamment un renforcement de l'indépendance énergétique en Europe comme dans tous les pays dans lesquels Amundi investit. S'il est trop tôt pour en mesurer les impacts, des ajustements de court terme des trajectoires énergétiques sont probables et influenceront sur la stratégie d'alignement progressif des portefeuilles d'investissement.

Si le système financier ne peut en aucun cas se substituer à l'action des États et des gouvernements pour lutter contre la crise climatique, Amundi considère néanmoins qu'il fait partie de la solution.

Forte de son engagement sur les enjeux climatiques et de sa responsabilité vis-à-vis de ses clients et de la Société, la stratégie Climat d'Amundi se veut donc évolutive et progressive, avec des objectifs à court et moyen terme.

En tant qu'entreprise cotée, Amundi estime qu'il est également de sa responsabilité d'être transparente sur sa propre stratégie climat envers ses actionnaires.

La présentation de cette stratégie, de ses ambitions et de ses progrès annuels, est par ailleurs un exercice essentiel à l'instauration d'un dialogue actionnarial équilibré.

Les motivations des actionnaires à l'occasion d'un tel vote peuvent être multiples. Dans l'hypothèse où la résolution ne serait pas adoptée, le Conseil d'administration mettrait en œuvre les moyens à sa disposition pour échanger et recueillir auprès de ses actionnaires des informations sur les raisons les ayant conduits, le cas échéant, à ne pas soutenir le projet de résolution proposé. Il informerait ses actionnaires du résultat de cette démarche et indiquerait les mesures envisagées pour en tenir compte.

Ainsi, Amundi souhaite soumettre sa stratégie climatique au vote consultatif annuel de son Assemblée Générale 2022. À partir de 2023, Amundi sollicitera également un vote consultatif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Elle repose sur trois convictions :

1. **la nécessité d'une approche scientifique** : la transition est un sujet fondamental qui appelle une révolution industrielle, fondée à la fois sur des constats scientifiques établis et le développement de solutions technologiques éprouvées.
2. **la nécessité d'accompagner la transition des entreprises** dans lesquelles Amundi investit plutôt que de favoriser les exclusions ou le désinvestissement, qui doivent se limiter aux activités venant compromettre cette transition. La transition implique d'assumer pleinement d'accompagner la transformation des entreprises très émissives vers des modèles de développement décarbonés.
3. **La recherche du progrès social et économique** : Amundi considère que la transition ne pourra être réalisée que si elle est socialement acceptable.

Outre son adhésion à la coalition Net Zéro des gérants d'actifs, **Amundi déploie donc un plan d'action Climat 2022-2025 en intégrant l'enjeu climatique à trois niveaux :**

1. **dans la conduite de son activité**, à savoir les moyens mis en œuvre au sein de son organisation, à travers l'alignement de ses collaborateurs et de sa gouvernance sur ces objectifs, mais également à travers ses engagements de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre.
2. **dans sa gestion pour compte de tiers**, en décrivant ses engagements en matière de solutions d'épargne et d'investissement.
3. **dans ses actions envers les entreprises où elle investit**, en décrivant sa politique d'exclusion, ses actions de dialogue actionnarial et sa politique d'usage des droits de vote, afin d'influer en faveur de leur transition vers un modèle d'activité décarboné en lien avec les objectifs des Accords de Paris.

1. L'intégration de l'enjeu climatique dans la conduite de l'activité d'Amundi visant à l'alignement des parties prenantes sur une stratégie climat transparente

A. Mettre le climat au centre de la gouvernance, aligner et responsabiliser

Le rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a décidé fin 2020 d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux au sein de sa gouvernance. Depuis mai 2021, les progrès réalisés au niveau des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG sont analysés au moins trimestriellement par le Conseil. Sensibilisés depuis 2020 aux enjeux climatiques, les membres du Conseil, soucieux de développer leurs compétences en la matière, bénéficieront à l'avenir d'une session annuelle de formation sur la thématique du climat.

En 2021, une journée de séminaire stratégique a permis aux membres du Conseil de se pencher sur la stratégie à déployer en la matière et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 ».

Le Conseil est également appuyé par son Comité stratégique et RSE présidé par un administrateur indépendant, qui examine chaque année les avancées du rapport annuel relatif à l'information sociale, environnementale et sociétale incluant les questions climatiques, figurant au chapitre 3 du document d'enregistrement universel.

En 2021, au travers de ses travaux portant sur la stratégie, ce Comité a été amené à recommander au Conseil d'administration l'adoption du Plan relatif aux ambitions stratégiques du Groupe en matière de climat et d'ESG.

À l'avenir, le Comité Stratégique et RSE sera appelé chaque année à se prononcer sur le rapport d'avancement de la stratégie climat et ESG d'Amundi.

La gouvernance mise en place à l'échelle du Conseil, se décline également dans l'organisation interne de la Société.

Le Comité Stratégique ESG & Climat

Ce comité mensuel, présidé par la Directrice Générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements ainsi que les orientations stratégiques du Groupe Amundi en la matière. Il a vocation à :

- piloter, contrôler et valider la stratégie ESG et Climat d'Amundi en matière d'investissement ;
- valider les orientations stratégiques de la politique d'investissement responsable et de la politique de vote ;
- piloter les principaux projets stratégiques.

Ce comité s'appuie sur les recommandations du comité de notation ESG, présidé par la directrice du département ESG, en charge de la politique d'investissement responsable et des méthodologies associées, et du comité de vote, présidé par un membre de la direction générale en charge de la politique de vote.

Le Dispositif d'Alignement des Collaborateurs, au travers d'une nouvelle politique de rémunération

La réalisation de la stratégie Climat n'est possible qu'en sensibilisant toutes les parties prenantes d'Amundi et suppose un dispositif d'alignement de la politique de rémunération des collaborateurs sur la stratégie ESG et Climat d'Amundi. Cette décision est en cours de déploiement.

Ainsi, l'intégration des critères ESG et climat dans la politique de rémunération se fera en deux étapes :

- dès 2022, et sous réserve de son approbation par l'Assemblée, l'évaluation de la performance et la rémunération de la Directrice Générale prendra en compte les objectifs ESG et RSE à hauteur de 20%. Par ailleurs, la mise en œuvre du plan Ambition 2025 pèsera pour 20% dans les critères supportant le plan d'actions de performance à destination des 200 cadres dirigeants d'Amundi ;
- à partir de 2022, Amundi intégrera progressivement les objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille, afin que la détermination de leur rémunération variable intègre cette dimension.

B. Se fixer des objectifs de réduction des émissions directes

L'Alignement de la Politique RSE aux Enjeux Net Zéro 2050

Dans le cadre de son plan Ambition 2025, Amundi s'est fixée deux objectifs pour maîtriser son empreinte environnementale directe :

- une réduction, d'ici 2025, de 30 % de ses émissions de CO₂ par ETP sur la consommation d'énergie (scope 1 et 2) et sur les déplacements professionnels (scope 3), comparativement à l'année de référence 2018 ;
- l'intégration à sa politique d'achat des éléments relatifs au changement climatique et visant la réduction de l'empreinte carbone générée (scope 3) dès 2022. Les fournisseurs seront également engagés dans une démarche d'évaluation de leurs émissions de CO₂ en vue de fixer des objectifs de décarbonation.

C. Déployer les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs

Le Déploiement des Ressources dédiées à nos engagements ESG et Climat

Les cadres méthodologiques et d'analyses de l'industrie restent encore partiels et se construisent au fur et à mesure des avancées scientifiques et technologiques dans la compréhension des impacts du changement climatique. Aussi, le besoin de recherche est crucial, afin que les professionnels puissent prendre des décisions éclairées et les intégrer à leurs stratégies d'investissement.

Amundi a quasiment doublé la taille de son équipe ESG au cours des trois dernières années pour atteindre 40 collaborateurs et prévoit de l'augmenter encore de 40% en 2022. Ce renforcement permettra ainsi de soutenir ses efforts de recherche portant sur l'analyse des risques et des opportunités liées au climat et aux objectifs de neutralité carbone, et à leur impact sur les scénarios macroéconomiques, les secteurs et les entreprises. Bien que cette recherche « climat » fasse déjà partie de son analyse sectorielle ESG pour les secteurs fortement exposés au changement climatique, elle reste dépendante des données disponibles et méthodologies crédibles de trajectoire « Net Zéro ».

Pour alimenter et compléter cet effort, Amundi investit dans les données et le développement d'outils d'aide à la décision. Pour que les professionnels de l'investissement aient accès aux informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées, Amundi a significativement élargi sa couverture en augmentant le nombre de ses fournisseurs de données ESG de 4 à 14, procurant ainsi à ses professionnels l'accès à 100 millions de données extra-financières par mois. Par ailleurs, Amundi a multiplié par cinq son budget IT en la matière au cours des trois dernières années. L'outil de gestion de portefeuilles, Alto, a notamment été doté de moteurs de calcul plus performants et d'un ensemble de nouvelles fonctionnalités Climat & ESG.

Amundi renforce ainsi ses équipes, tant au niveau de l'intégration et du traitement de la donnée extra-financière en matière climatique, qu'au niveau digital, et prévoit d'enrichir son équipement analytique de façon continue en intégrant des fonctionnalités conçues en interne par ses experts.

La Formation Continue des Collaborateurs

Alors qu'il s'agit d'engager l'ensemble des collaborateurs et des fonctions d'Amundi dans la réalisation de la stratégie Climat, **l'enjeu de la formation est essentiel en complément des plans de renforcement des ressources.**

En 2021, plusieurs sessions de formation ont été organisées sur les questions climatiques, Net Zéro et plus globalement ESG à l'intention des professionnels de l'investissement. Une offre de formation renforcée a été mise à disposition de l'ensemble du personnel.

À partir de 2022, un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi sera mis en œuvre, couvrant l'ensemble du personnel, avec des modules adaptés à différents niveaux d'expertises, afin d'assurer qu'au fil du temps chaque employé reçoive une formation adaptée sur le climat et l'ESG.

Par ailleurs, s'assurer que les cadres dirigeants d'Amundi disposent des connaissances requises en matière de climat est essentiel pour garantir la robustesse et la qualité de la mise en œuvre d'une stratégie climatique. Amundi développe donc un programme de formation spécifique pour ces derniers.

La Contribution aux Efforts de l'Industrie

Amundi valorise la collaboration avec ses pairs comme moyen de contribuer aux meilleures pratiques de son écosystème. Amundi s'implique activement dans les initiatives de places essentielles à l'amélioration des standards de place ⁽¹⁾.

Par ailleurs, Amundi est engagée dans l'accompagnement de ses clients quant à leur démarche d'alignement de leurs portefeuilles d'investissement. Dans ce contexte, Amundi met à leur disposition ses travaux de recherche ⁽²⁾ autour des défis climatiques et des trajectoires Net Zéro ; elle propose progressivement à ses clients institutionnels de gérer leur portefeuille sur un objectif d'alignement.

Enfin, Amundi a annoncé dans le cadre de son plan Ambition 2025, le lancement d'Alto Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

D. Mettre en œuvre cette stratégie en toute transparence

La transparence reste la pierre angulaire de l'approche d'Amundi. Toutes ses politiques et rapports relatifs à l'ESG et au climat sont rendus publics et peuvent être consultés sur son site internet ⁽³⁾.

Les Politiques de Vote et d'Investissement Responsable

La façon dont Amundi intègre le défi climatique et les enjeux ESG à sa politique d'investissement ainsi que son usage des droits de vote est présentée dans différents documents :

- Le document relatif à la politique d'investissement responsable présente le dispositif d'Amundi en matière d'investissement responsable, avec notamment la description de sa méthodologie d'évaluation ESG et sa politique d'exclusion.
- Celui relatif à la politique de vote ⁽⁴⁾ présente les principes qui guident ses votes, et la manière dont elle y intègre à la fois les enjeux ESG et climatiques.

Le Rapport de Stewardship

Ce rapport de *stewardship*, répondant aux standards du UK stewardship Code, ainsi que d'autres codes de même nature (codes japonais, australien, canadien, italien notamment), rend compte annuellement des actions mises en œuvre, dans la gestion pour compte de tiers, afin de valoriser au mieux les intérêts de ses clients. Les rapports annuels sur les politiques d'Engagement et de Vote dressent le bilan des campagnes réalisées par Amundi dans son dialogue actionnarial et l'usage de ses droits de vote (votes également publiés sur son site ⁽⁵⁾).

Le Rapport Climat - TCFD

Ce rapport annuel, répondant aux exigences de la TCFD (Task-Force on Climate related Financial Disclosures) décrit la gouvernance mise en place pour appréhender les enjeux liés au climat, la gestion des risques et les initiatives de soutien aux transitions vers une économie bas carbone.

(1) cf. Liste des participations aux initiatives dans le Stewardship report

(2) <https://research-center.amundi.com/esg>

(3) <https://about.amundi.com/A-committed-player/Documentation>

(4) couvrant Amundi Aalan Sdn Bhd (Malaisie), Amundi Asset Management, Amundi Austria, Amundi Canada, Amundi Deutschland, Amundi Hong Kong, Amundi Iberia, Amundi Immobilier, Amundi Irlande, Amundi Japon, Amundi Luxembourg, Amundi Sgr, Amundi Singapore mandats, Amundi UK Ltd, BFT IM, CPR AM, Etoile Gestion, Lyxor Asset Management, Lyxor International Asset Management, Lyxor Fonds Solutions, Sabadell Gestion d'actifs, Société Générale

(5) <https://about.amundi.com/Sites/Amundi-Corporate/Pages/Legal-Documentation/Proxy-voting-policy>

2. L'intégration de l'enjeu climatique dans sa gestion pour compte de tiers

Amundi s'emploie à accélérer l'alignement de ses investissements avec l'objectif Net Zéro d'ici 2050 et ainsi à contribuer à l'effort collectif nécessaire à la transition vers une économie décarbonée. Si Amundi dispose d'une politique d'exclusion des émetteurs exposés à certaines activités, **sa philosophie d'action est très clairement d'accompagner, soutenir mais aussi peser sur la transition des émetteurs afin d'avoir un impact positif sur l'économie réelle**. Pour ce faire, Amundi a développé et entend continuer à développer un large éventail d'actions.

A. Intégrer de manière systématique l'évaluation de la transition dans ses fonds ouverts actifs

Amundi a développé ses propres méthodologies de notation ESG pour mesurer la performance extra-financière d'un émetteur, intégrant notamment des indicateurs de performance liés au climat, eux-mêmes sélectionnés selon les secteurs et la matérialité de leur impact. Depuis 2021, l'ensemble ⁽¹⁾ des fonds ouverts de gestion active a intégré un objectif de notation ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement.

Dans le cadre de son plan Ambition 2025, Amundi a annoncé vouloir aller plus loin dans l'intégration d'objectifs extra-financiers dans sa gestion active de portefeuilles, en lien avec l'enjeu climatique. Ainsi, Amundi travaille à la mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro, notamment au travers des efforts de décarbonation de leur activité et le développement de leurs activités vertes. **Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence.**

B. Développer, sur les grandes classes d'actifs, des fonds de transition Net Zéro 2050

D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050. En mettant à disposition une gamme active de fonds de transition, Amundi souhaite pouvoir guider l'épargne vers des solutions d'investissement permettant d'accompagner la transition des émetteurs, tout en offrant les moyens à ses clients de mettre leurs portefeuilles en adéquation avec les engagements Net Zéro qu'ils auraient pris. L'épargnant aura ainsi le choix de placer son épargne dans des fonds qui intègrent pleinement cet objectif de transition Net Zéro. Amundi continue par ailleurs à développer sa gamme climat en gestion passive.

C. Contribuer à l'effort de financement de la transition énergétique

Une forte augmentation des dépenses de capital et de R&D est nécessaire pour atteindre l'objectif de Net Zéro en 2050. Pour contribuer à ces investissements, Amundi, depuis trois ans, a accéléré l'élaboration de solutions innovantes pour financer les développements respectueux du climat et la transition énergétique. Ces solutions s'inscrivent dans une palette d'innovations financières et de partenariats stratégiques noués avec de grandes institutions publiques, permettant de générer à la fois l'offre et la demande pour de nouveaux projets de financements verts. À fin 2021, les solutions d'obligations vertes totalisaient 5,3 Md€, couvrant les marchés développés et émergents.

En 2022, Amundi poursuivra ses efforts de développement de solutions visant à investir dans des entreprises ou financer des projets ayant une contribution environnementale positive.

3. L'intégration de l'enjeu climatique dans ses actions envers les entreprises afin d'accélérer leur transition vers un modèle d'activités décarboné

Convaincue qu'il faut accompagner la transition des entreprises plutôt que de favoriser le désinvestissement, le plan d'action d'Amundi vis-à-vis des émetteurs se fonde sur un **déploiement de moyens ambitieux sur l'activité d'« engagement »**, afin de les accompagner et peser sur les transformations nécessaires vers des modèles de développement décarbonés. Dans ce contexte, **l'usage des politiques d'exclusions, n'est jugé pertinent que lorsqu'il cible des activités venant compromettre cette transition.**

Amundi applique ainsi des règles d'exclusion qui constituent un des socles de sa responsabilité de gestion. Elles consistent à exclure les entreprises qui ne sont pas conformes à sa politique d'investissement responsable ⁽²⁾. Au-delà des activités non conformes aux conventions internationales et cadres de régulations nationales ⁽³⁾. Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries venant compromettre l'atteinte des objectifs Net Zéro et l'environnement en général.

Le Charbon

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle sur le charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs qui a été progressivement étendue depuis 2016. En 2020, Amundi a étendu cette politique à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

(1) Périmètre des fonds ouverts actifs, dès lors qu'une méthodologie ESG est techniquement applicable.

(2) <https://about.amundi.com/A-committed-player/Documentation>

(3) Ces exclusions sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés. Elles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille et aux produits de gestion passive ETF ESG, à l'exception des indices très concentrés.

Amundi exclut ⁽¹⁾ ainsi aujourd'hui:

- les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique ;
- les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus, sans intention de réduction ;
- toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total ;
- toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % du revenu total et un score de transition énergétique détérioré.

Amundi s'est engagée à ne plus être exposée au charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans les autres pays. Dans ce contexte, Amundi a engagé toutes les entreprises de ses portefeuilles exposées au charbon pour leur demander de présenter un plan de sortie progressive à horizon 2030 / 2040 selon la localisation de leurs activités. Cet effort d'engagement va se poursuivre et sera complété par un usage des droits de vote en cohérence avec cet objectif.

Les hydrocarbures non-conventionnels

Par ailleurs, Amundi s'engage à publier sa politique d'exclusion concernant les secteurs du pétrole et du gaz, suite à son annonce de désinvestir d'ici la fin de l'année 2022 les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% aux hydrocarbures non conventionnels ⁽²⁾ (sur le périmètre d'application de la politique d'exclusion d'Amundi ⁽³⁾).

A. Déployer le dialogue actif pour accélérer et peser sur la transformation des modèles

Pilier majeur de sa vision d'investisseur responsable, la politique « d'engagement » s'exerce à l'occasion des échanges réguliers entre les analystes et les entreprises investies, et à travers des actions individuelles ou collaboratives d'engagement sur les grands enjeux du développement durable, afin de favoriser des changements concrets vers une économie inclusive, durable et bas carbone. Le réchauffement climatique et la dégradation des écosystèmes, qui menacent de provoquer des réactions en chaîne destructrices constituent une thématique prioritaire dans ses campagnes « d'engagement ».

Ainsi, Amundi a engagé 472 entreprises en 2020 et 547 en 2021 sur les enjeux climatiques. Dans le cadre de son plan Ambition 2025, Amundi va démarrer un cycle « d'engagement » avec 1 000 entreprises supplémentaires d'ici 2025. Dans le cadre de ce dialogue, Amundi demande aux entreprises la publication d'une stratégie climatique détaillée, fondée sur des indicateurs précis et des objectifs pour chaque « scope » d'émissions carbone ainsi que sur les capex (plan d'investissement) correspondants.

En complément de ses campagnes d' « engagement », Amundi intègre depuis 2019 la prise en compte des enjeux climatiques dans l'exercice de ses droits de vote comme un de ses thèmes prioritaires. Cette politique repose sur la conviction que la prise en compte de ces défis par les Conseils d'Administration est essentielle à la bonne gestion d'une entreprise.

En ce sens, Amundi soutient les résolutions qui visent à mettre en œuvre un meilleur *reporting* et une plus grande transparence sur la stratégie climatique des entreprises.

La politique de vote s'attache à vérifier que les politiques et/ou les rapports de rémunération soumis au vote comportent une composante extra-financière. Pour les entreprises appartenant au secteur de l'énergie (pétrole et gaz, services publics de production d'électricité et sociétés minières), un critère climatique doit être inclus dans les paramètres de rémunération variable.

Elle consiste parfois à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction générale, ou contre la réélection du Président et de certains Administrateurs sur un périmètre d'entreprises, exclues de l'univers d'investissement concerné par la « Politique d'Investissement Responsable d'Amundi » ou ayant une stratégie climat insuffisante et alors qu'elles opèrent dans des secteurs pour lesquels la transition est primordiale.

B. Promouvoir une transition énergétique socialement acceptable

Amundi estime que la transition vers une économie sobre en carbone doit être inclusive et durable. A ce titre il est nécessaire de prendre en compte l'impact social, au même titre que l'impact sur la préservation du capital naturel. L'analyse d'impact sur ces problématiques étant encore balbutiante, Amundi a décidé de dédier des programmes d'engagement spécifiques sur ces thèmes basés sur de la recherche propriétaire.

Par ailleurs, Amundi est fondateur de « *Investors for a Just Transition* », la première coalition d'investisseurs sur la transition juste, pour soutenir les efforts collaboratifs en la matière.

Amundi a également lancé deux grands programmes d'engagement autour de l'économie circulaire et de la biodiversité (ainsi que des travaux de recherche connexes) pour sensibiliser les émetteurs à ce sujet et leur demander de définir une stratégie robuste ⁽⁴⁾.

La dimension sociale de la transition énergétique reste un élément d'attention important pour Amundi qui continuera ainsi d'y investir des moyens, que ce soit en termes de recherche ou de politique d'engagement.

Conclusion

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

(1) Sur le périmètre d'application de la politique d'exclusion décrit dans la politique d'investissement responsable.

(2) Voir glossaire.

(3) Cf. Politique d'Investissement Responsable d'Amundi

(4) Voir rapport d'engagement : <https://www.amundi.com/institutional/Responsible-investment-documentation>

3.3 RESPECTER LA PROMESSE FAITE AUX CLIENTS

Notre engagement est d'apporter à nos clients des solutions d'épargne et d'investissement performantes et transparentes, dans le cadre d'une relation durable, fondée sur la confiance mutuelle.

Amundi est organisée autour de deux grands métiers :

- fournir des solutions d'épargne répondant aux besoins des clients particuliers des réseaux partenaires et des distributeurs tiers ;

- développer des solutions d'investissement spécifiques pour la clientèle institutionnelle et celle des entreprises.

Depuis 2016, Amundi anime un Comité Consultatif composé de grands experts pour échanger sur les perspectives économiques et géopolitiques mondiales, analyser leurs impacts sur les marchés financiers dans chacune des grandes zones géographiques et affiner la compréhension des besoins financiers des clients dans les pays où nous sommes présents.

3.3.1 Développer une relation durable avec nos réseaux partenaires, les distributeurs tiers et leurs clients

Amundi est le partenaire historique de quatre réseaux bancaires en France (Caisses régionales de Crédit Agricole, LCL, Société Générale et Crédit du Nord) et de 14 réseaux en Europe et en Asie. Les équipes d'Amundi travaillent étroitement avec chacun des réseaux partenaires dans l'identification des besoins, des supports et des services les plus adaptés pour leurs clients. À titre d'exemple, près de 130 personnes sont dédiées chez Amundi en France aux relations avec les quatre partenaires historiques.

Au-delà des réseaux partenaires, Amundi développe un courant d'affaires croissant avec d'autres réseaux distributeurs français et étrangers (banques, assureurs, gestionnaires d'actifs, réseaux de CGPI (IFAs)⁽¹⁾, plateformes digitales...) qui distribuent le plus souvent en architecture ouverte des solutions d'épargne construites par Amundi et destinées à leurs clients. Plus de 200 vendeurs d'Amundi servent ces clients dans 27 pays.

Les équipes dédiées d'Amundi en charge des réseaux partenaires, comme celles en charge des distributeurs tiers, déploient leur appui et leurs propositions en tenant compte de la variété des besoins des différents segments de clientèle propres à chaque réseau. Elles travaillent étroitement avec leurs correspondants à l'identification des supports de placement et des services les plus adaptés aux besoins de leurs clients.

Connaître les besoins des clients particuliers

Amundi assure en central depuis Paris, mais aussi localement sur chacun des marchés où ses réseaux partenaires et clients distributeurs tiers déploient leurs offres, une veille réglementaire et concurrentielle active. L'objectif est d'être informé, sur chacun des marchés, des évolutions locales en matière de comportements d'épargne, des éventuelles nouvelles solutions d'épargne rendues possibles par des évolutions réglementaires et de suivre les offres construites par des acteurs concurrents pour aider nos réseaux partenaires et clients distributeurs tiers à apporter à leurs clients particuliers les meilleures réponses à leurs besoins.

À titre d'exemple, la thématique de l'épargne responsable bénéficie d'un intérêt croissant de la part des épargnants. Amundi a donc mis en place depuis deux ans une enquête annuelle sur les épargnants et l'investissement responsable. Cette étude permet d'identifier les attentes des particuliers et de disposer d'éléments opérationnels pour piloter notre action.

Accompagner nos réseaux partenaires et distributeurs tiers en France comme à l'international

Pour Amundi, développer l'expertise des équipes de conseillers de ses réseaux partenaires sur ses produits et solutions d'épargne est une priorité. Dans le contexte sanitaire particulier de l'année 2021, Amundi a continué d'adapter son dispositif d'accompagnement des réseaux, comme de leurs clients en privilégiant les formats digitaux, notamment les web-conférences. Les équipes en charge des réseaux de distribution ont adapté leur plan de communication, en dispensant de nombreuses sessions de formation par web-conférence et en mettant en place des appels en visioconférence réguliers avec leurs clients. Des actions de sensibilisation en ligne ont également été déployées vis-à-vis des conseillers clientèle et l'ensemble des événements ont été digitalisés. À titre d'exemple, les web-conférences destinées aux clients des Caisses Régionales de Crédit Agricole, ont réuni près de 100 000 personnes, un format interactif plébiscité et particulièrement adapté au contexte sanitaire.

Amundi propose également à ses clients distributeurs tiers un accompagnement leur permettant de faire monter en compétence leurs conseillers et de partager avec leurs clients leurs vues sur les marchés financiers et leurs recommandations sur les solutions d'épargne adaptées à leurs besoins : web-conférences, outils digitaux de formation (sous forme de modules associés à une certification ou sous forme de jeu), accompagnement marketing et appui pour l'animation de leurs réseaux de distribution.

Création d'une ligne métiers « Services et Solutions » pour accompagner les distributeurs tiers

Les besoins de nos clients distributeurs tiers évoluent en lien avec les grandes tendances observées sur le marché : pression sur les marges, digitalisation des parcours clients et de la relation, exigences réglementaires accrues, renforcement du besoin d'accompagnement des clients, et bien sûr prise de conscience de la nécessité d'intégrer une dimension ESG dans les solutions proposées.

Pour les aider à faire face à ces nouveaux challenges et leur permettre d'offrir à leurs clients les solutions et le conseil adaptés, Amundi a créé en 2021 une nouvelle ligne métier « Services et Solutions ».

(1) *Conseillers de Gestion en Patrimoine Indépendants (Independent Financial Advisors).*

Elle vise à articuler dans une offre globale et intégrée l'ensemble des services aux distributeurs sur les dimensions suivantes :

- solutions d'épargne sur mesure : proposer à nos clients distributeurs des allocations et portefeuilles modèles qu'ils peuvent décliner dans leurs offres de gestion sous mandats, gestion conseillée, fonds de fonds, etc. ;
- optimisation de l'architecture ouverte : lancement en 2021 de la plateforme de Sub-advisory Fund Channel Investment Partners. Cette plateforme permet d'optimiser son architecture ouverte en s'appuyant sur l'expertise de sélection et de gestion des risques d'Amundi. Elle vient compléter les services proposés par notre filiale Fund Channel sur l'ensemble de la chaîne de distribution de fonds ;
- outils technologiques en ligne avec le besoin d'externalisation de certaines prestations (gestion, parcours client, formation...) ;
- développement de l'offre responsable.

Actions spécifiques menées avec les réseaux pour promouvoir la finance responsable

Depuis 2020, la difficile situation sanitaire a accru la sensibilité des citoyens aux considérations sociétales et environnementales, dans tous les domaines y compris l'épargne. Les évolutions réglementaires s'intensifient également. En 2021, Amundi a ainsi élargi son offre de solutions responsables avec le lancement de nouvelles gammes pour LCL : « LCL impact Climat », une sélection de fonds pour agir pour le bien de la planète et répondre aux défis environnementaux et « LCL Impact Sociétal et solidaire », une sélection de fonds pour concilier valeurs et investissement financier. Pour la Société Générale, une offre de fonds labellisés a été élaborée pour trouver sa place au sein de la nouvelle gamme de fonds Responsables lancée en février 2021. Cette offre est constituée de fonds porteurs d'une thématique environnementale ou ayant obtenu un label soit ISR soit Greenfin et couvre les différentes classes d'actifs monétaire, obligataire et actions. De nouvelles réflexions ont débuté visant à élargir cette gamme en y introduisant prochainement des fonds intégrant une thématique Sociale. L'investissement responsable a également été privilégié lors des événements organisés par Amundi ou auxquels Amundi a participé et pris la parole tout au long de l'année.

En 2021, de nombreux distributeurs ont mis en place des gammes responsables à destination de leurs clients, Amundi les a accompagnés dans cette démarche en les aidant à définir leur gamme, en labélisant de nouveaux fonds et en apportant un accompagnement régulier sur les évolutions réglementaires en Europe.

Lancement de la Gamme « Engagée et responsable » pour le Crédit Agricole

En 2021, aux côtés du Groupe Crédit Agricole, Amundi a élargi son offre de solutions avec le lancement d'une nouvelle gamme « Engagée et responsable » pour les Caisses régionales. Cette gamme innovante, porteuse de sens, capitalise sur l'ensemble des expertises d'Amundi (actions, thématiques, fonds structurés...). Elle est accessible à tous les clients (*retail*, patrimoniaux, entreprises), simple et pédagogique, elle s'appuie sur des leviers incontournables tels que le soutien à l'économie française, la contribution aux évolutions sociétales, la participation aux défis climatiques et environnementaux ou encore l'immobilier durable.

Au-delà des solutions proposées, ce lancement comprenait d'importants dispositifs dédiés d'accompagnement et de communication, entièrement digitalisés : vidéos produits, podcasts, argumentaires, guide pédagogique, kit de communication à destination des conseillers... En 2021, ce sont plus d'un milliard d'euros qui ont été collectés sur cette gamme auprès des clients des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Validation des produits

Le Comité produits et services, instance décisionnelle et de gouvernance présidée chaque mois par le Directeur *Marketing and Products*, valide formellement la création et l'évolution des offres de supports de placement et de services associés proposés par Amundi. Aucun produit ne peut être commercialisé sans les avis favorables des lignes métiers Risques, Juridique et Conformité représentés dans cette instance. Les demandes d'agrément auprès des autorités de tutelle sont alors diligentées avant que les équipes chargées de sa distribution en lien avec les réseaux partenaires déploient tous les moyens nécessaires.

Mesurer la satisfaction client

Attentive à l'opinion de ses distributeurs, Amundi a poursuivi en 2021 sa démarche visant à mesurer périodiquement la satisfaction de ses réseaux de distribution à travers l'Indice de recommandation client (IRC). En 2021, les campagnes ont été conduites dans sept pays, auprès de neuf réseaux partenaires : les réseaux des Caisses Régionales de Crédit Agricole et de LCL en France, du Crédit Agricole et d'UniCredit en Italie, de KB et d'Unicredit en République tchèque, d'UniCredit en Slovaquie et pour la première fois en 2021, les réseaux Bawag PSK en Autriche et Sabadell en Espagne. Cette mesure de la satisfaction menée auprès de nos réseaux partenaires permet de disposer d'éléments opérationnels pour piloter notre action. L'enquête IRC menée par Amundi auprès des réseaux Crédit Agricole et LCL en 2021 témoigne de niveaux très positifs et encore en progression significative : l'IRC pour Crédit Agricole est passé de 31 en 2020 à 48 en 2021 et pour LCL de 65 à 76.

3.3.2 Établir des relations de confiance avec nos clients entreprises et institutionnels et leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins

Les clients Institutionnels (Souverains, Institutionnels, Corporate) attendent d'un gestionnaire d'actifs une compréhension fine et complète de leurs besoins spécifiques et la fourniture de solutions adaptées, dans le cadre d'une relation de confiance construite dans la durée.

Connaître les besoins des clients institutionnels

En 2021, la division Institutionnelle a fait l'acquisition de nombreuses études externes. En complément, des études spécifiques sont menées auprès de clients ou *prospects*. Notamment, l'enquête annuelle Amundi CREATE sur les Fonds de pension européens, initiée en 2014, a été renouvelée. Elle a été réalisée auprès de plus de 150 fonds de pensions et couvre les thèmes des difficultés rencontrées par les fonds à prestation définies, de l'allocation d'actifs en période à rentabilité faible, et de la progression l'ESG dans les investissements.

Accompagner nos clients institutionnels

Dans le contexte sanitaire encore incertain de l'année 2021, Amundi a maintenu le dispositif d'accompagnement de ses clients privilégiant les formats digitaux tant des événements que de la communication et du contenu. Le Forum d'investissement annuel a pour la première fois été totalement digital et a permis à une audience plus large d'y assister. Le thème de cette année a été « Alternative Roads : Mirage or Regime Shift ».

Actions spécifiques pour promouvoir la finance responsable

De nombreuses actions ont été entreprises en 2021 pour promouvoir l'approche de finance responsable d'Amundi et ses solutions. Des formations spécifiques abordant ce sujet ont été organisées pour nos clients, incluant l'*Executive Training Program* annuel avec le thème « Net Zero Objective ». Dès que possible, Amundi privilégie le thème de la finance responsable dans l'ensemble de ses prises de parole et lors de l'organisation d'événements. La sensibilisation à la finance responsable se décline également avec la publication de séries documentaires, de travaux de recherche... En cette année de COP26, Amundi a notamment organisé un *roadshow* mondial « On the Road to Glasgow » pour expliquer les ambitions de ce sommet et présenter nos solutions sur le climat et a également lancé une série de publications « ESG Thema » abordant les principaux enjeux liés à ce thème.

Amundi a également continué à élargir sa gamme de solutions d'investissement responsable à destination de sa clientèle institutionnelle avec notamment la poursuite de la campagne *ESG Improvers* et le lancement de la stratégie *Amundi Just Transition for Climate*, tout en continuant la promotion de produits et solutions lancés précédemment (gamme ETF ESG, *Amundi Social Bond Fund*, fonds spécifiques sur les obligations vertes).

Enfin, dans le but d'accompagner ses clients institutionnels dans leurs actions en faveur de la transition énergétique, Amundi a continué de promouvoir son partenariat avec AIBB, un outil de référence permettant d'évaluer les risques liés au changement climatique en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris.

Qualité du service client

Amundi offre un service client à la hauteur des attentes et des besoins de sa clientèle, tant dans la mise en place d'un fonds dédié ou un mandat, que dans la relation client au quotidien sur tous les aspects opérationnels, administratifs ou de reporting.

La Direction du Service Clients est garante de la qualité du service rendu, de la réactivité et du respect des engagements vis-à-vis de ses partenaires et clients par ses interactions quotidiennes avec l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur d'Amundi. L'entreprise mène une démarche continue de qualité de service. À ce jour, cette discipline et son implication continue permettent à Amundi de recevoir un nombre très limité de réclamations.

Amundi s'engage à traiter les réclamations de façon systématique et à fournir une qualité homogène et systématique dans les réponses. Lorsque nécessaire, le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions est effectué avec l'équipe du Contrôle permanent de la Direction des Risques. Le dispositif de suivi des réclamations est intégré dans le tableau de bord mensuel d'indicateurs. Plus de 90 % des réclamations 2021 ont porté sur la qualité de l'offre (diffusion de Valeurs liquidatives ou Reporting), le reste étant lié à des sujets isolés ou spécifiques.

En 2021, le Service Clients a mis en place un nouvel outil de suivi d'implémentation de produits, permettant d'accroître la qualité de service délivré à nos clients institutionnels.

D'autre part Amundi a, de nouveau, été certifiée ISAE 3402, standard internationalement reconnu pour évaluer la qualité d'une politique de gestion des risques, à travers la mesure de la pertinence et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés autour de services délivrés à des clients, traduisant ainsi une rigueur continue dans l'organisation et l'application des process.

Mesurer la satisfaction des clients institutionnels

Amundi poursuit ses efforts d'amélioration de la qualité de ses services en mesurant la satisfaction de ses clients institutionnels à travers la mise en place des questionnaires de satisfaction client. Les retours obtenus, une fois analysés, permettent le déploiement d'actions correctives assurant une amélioration constante des services fournis à la clientèle institutionnelle d'Amundi. Ces questionnaires incluent la mesure d'Indice de recommandation client (IRC) initiée en 2019 sur nos principaux clients européens, de nouveau étendue à l'Asie en 2021. C'est un outil qui s'inscrit maintenant dans la durée.

3.3.3 Un dispositif de conformité et de gestion des risques indépendant pour garantir nos engagements envers nos clients

Amundi est dotée d'un dispositif de contrôle intégré et indépendant au service du respect des orientations et des contraintes fixées par ses clients. Les fonctions Risques et Conformité contribuent ainsi au renforcement de la solidité de l'offre d'Amundi et au respect de nos obligations vis-à-vis de nos clients.

Conformité

Les équipes de Conformité jouent un rôle préventif essentiel et s'assurent du respect des réglementations, des codes de bonne conduite et des standards professionnels, dont elles sont garantes. Elles veillent à la préservation de l'intérêt des clients, à l'intégrité du marché et à l'indépendance de notre activité.

Avec le souci d'assurer la protection des clients, la Conformité, au-delà des exigences réglementaires, valide toutes les créations et les modifications substantielles des produits. Vis-à-vis des réseaux partenaires, cette responsabilité s'exerce également sur la documentation marketing et commerciale à destination des clients/*prospects* des réseaux ainsi que ceux à destination des conseillers. En matière de réclamation clients, la Conformité vérifie que l'ensemble des réclamations est pris en charge et traité dans le respect des lois, règlements et procédures.

Pour assurer sa mission, la Direction de la Conformité a formalisé un « Corpus de procédures de Conformité », explicitant les règles de conformité applicables, déclinées notamment dans le Code de déontologie, le Manuel de conformité, le Manuel de lutte anti-blanchiment, et mises en œuvre au travers de procédures. Ce corpus procédural est diffusé aux responsables locaux et s'applique à toutes les entités du Groupe.

Faits marquants de l'année 2021 en matière de Conformité

À la suite d'une enquête relative à des transactions exécutées en 2014 et 2015 sur le marché à terme de l'Euro Stoxx 50 (FESX) par deux anciens salariés d'Amundi (tous deux ayant été licenciés entre-temps), la Commission des sanctions de l'AMF a sanctionné ces anciens salariés et deux sociétés du Groupe Amundi pour divers manquements de conformité concernant les transactions concernées et pour des faiblesses dans le dispositif de contrôle interne, les manquements n'ayant pas été correctement détectés.

L'organisation de la Conformité a évolué avec la revue et la mise en place de nouveaux contrôles de premier niveau au sein de la Gestion et de la Négociation. Une équipe dédiée Conformité en charge des contrôles sur l'intégrité des marchés côté Négociation a rejoint Amundi Intermédiation. L'équipe centrale Intégrité des Marchés d'Amundi AM s'articule désormais avec une équipe *Monitoring* en charge de la production des contrôles et une équipe « Advisory » en charge de définir les procédures ou politiques en collaboration avec les métiers et diffuser ces procédures aux entités du groupe.

Les nouvelles entités d'Amundi (Sabadell Asset Management et Amundi-BOC Wealth Management) utilisent l'outil Actimize de contrôle d'intégrité des marchés, et ont bénéficié de formations sur l'outil.

Des Plans d'actions ont été déployés aux premiers et seconds niveaux afin de renforcer le dispositif en place de connaissance des tiers (clients, contreparties, fournisseurs, émetteurs, etc.), d'assurer un suivi opérationnel et technique et de partager au mieux les informations, attentes ou *guidelines*. Ces Plans d'actions se sont poursuivis en 2021 afin d'atteindre les résultats attendus.

La certification ISO 37001 / 2016 du dispositif anti-corruption d'Amundi a été renouvelée.

Formations réglementaires

La culture « Conformité » est une dimension essentielle des bonnes pratiques de l'activité de gestion d'actifs et contribue à la réputation d'Amundi. Elle s'articule autour de quatre thèmes : le respect de l'intégrité du marché, la sécurité financière, y compris les sanctions internationales et la Lutte contre le Blanchiment / Financement du terrorisme, l'éthique professionnelle et la prévention de la fraude et de la corruption. Tous les salariés (CDI, CDD, VIE, alternants ou équivalent en fonction des législations locales) des entités du Groupe en France et à l'étranger sont concernés.

Les formations en *e-learning* ont été privilégiées avec le déploiement de formations sur l'éthique, les Sanctions internationales, GDPR, FATCA, les abus de marché et la prévention de la fraude.

Formations réglementaires dispensées en 2021 (périmètre France)

% de collaborateurs formés	113
Nombre de collaborateurs formés	2 655
Nombre d'heures de formation	8 934
Nombre d'actions de formation	16 850
Nombre d'heures de formation par collaborateur	3,36

Éthique

Le respect des règles de déontologie constitue un élément essentiel de la qualité du service qu'Amundi se doit de rendre à ses clients. Tout collaborateur et dirigeant du Groupe s'engage à se conformer strictement aux règles de déontologie applicables, conformément à la loi, aux réglementations et aux codes de bonne conduite en vigueur.

Entre 2019 et 2020, le règlement intérieur des 13 entités françaises d'Amundi, la charte informatique et l'annexe de Déontologie de la Conformité qui y sont attachées, ont été mis à jour. Priorité stratégique du groupe, l'éthique a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation et d'appropriation dans l'ensemble des entités au 4^e trimestre 2020 pour renforcer la culture éthique des collaborateurs. L'action de formation lancée en août 2021 sur quatre thèmes éthiques (introduction à la culture Éthique, la primauté des intérêts des clients, les normes et usages professionnels, la protection du Groupe), vient compléter le dispositif. Un quiz de vérification des connaissances, « l'éthique et vous » a été proposé au 4^e trimestre 2021.

Consécutivement à la mise à jour du Code de Conduite Crédit Agricole S.A., Amundi a mis à jour son Code de Conduite au 4^e trimestre 2021. Publié pour la première fois en 2019, le Code de conduite Amundi vise à guider, au quotidien, les collaborateurs dans leurs actions, décisions et conduites, dans le plein respect de la loi, des règles éthiques et des valeurs d'Amundi. Composé de 27 thèmes, présentés en quatre rubriques : « relations avec les clients et fournisseurs », « social, environnemental et sociétal », « lutte contre la corruption » et « protection et réputation du Groupe », le Code précise les comportements à adopter, mais aussi ceux à éviter. Chaque fiche comporte des exemples illustrant les principes énoncés. Il s'applique à tous les membres de l'entreprise, qu'ils soient administrateurs, managers, salariés, quels que soient leur poste et leur fonction au sein d'Amundi, en France comme à l'étranger. Certaines spécificités peuvent être applicables localement. Il est accessible au public, partagé avec nos parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, investisseurs, etc.) notamment *via* le site internet d'Amundi et sur l'intranet Viamundi France dans la rubrique RH.

Droit d'alerte

Dans le cadre de sa volonté de prévention des comportements non éthiques, délictueux et criminels et de ses obligations légales en la matière, Amundi a mis en place en octobre 2020 un outil pour les « lanceurs d'alerte ». Cet outil, BKMS, permet d'accompagner tout collaborateur de l'entreprise, collaborateur extérieur ou fournisseur souhaitant exercer son droit d'alerte conformément à la loi.

Cet outil, également déployé au sein de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, garantit un environnement de stricte confidentialité permettant d'exposer les faits et d'échanger avec le référent en charge du traitement de l'alerte, *via* une boîte de dialogue protégée, tout en protégeant l'identité du lanceur d'alerte.

Gestion des risques

La maîtrise des risques et le respect de ses engagements sont au cœur de la relation de confiance qu'Amundi entretient avec ses clients. La fonction Risques d'Amundi est fortement intégrée, afin d'assurer au sein des entités d'Amundi une approche cohérente et systématique de la mesure et du suivi des risques de toutes ses activités.

La fonction s'appuie sur une organisation en ligne métier mondiale et sur le partage de méthodologies et d'outils communs à toutes les équipes Risques. L'organisation et les contrôles déployés évoluent régulièrement pour assurer un encadrement des risques sans cesse adapté aux enjeux de la Société et procurer aux clients l'assurance de la mise en œuvre de nos engagements explicites comme du respect des obligations réglementaires. La fonction de contrôle des investissements est indépendante des équipes de gestion. Elle est intégrée au pôle Business support et contrôle d'Amundi, dont la vocation première est la protection des intérêts des clients. Son rôle est également de s'assurer, à travers un système d'information dédié, du respect des contraintes d'investissement demandées par les clients ou stipulées par les réglementations applicables.

Les équipes de contrôle des risques œuvrent à la mise en place et au suivi d'un encadrement des processus de gestion, en trois temps :

- élaboration systématique de règles internes d'encadrement spécifique à chaque stratégie d'investissement, basées sur l'identification préliminaire des facteurs de risque qui sous-tendent la génération de performance ;
- surveillance au quotidien des actes de gestion, permettant de vérifier que les décisions d'investissement et les positions détenues en portefeuilles respectent les règles de gestion et les objectifs poursuivis ;
- évaluation *a posteriori* de la qualité des processus de gestion, sur la base de mesures indépendantes produites selon des méthodologies éprouvées.

Pour s'assurer du principe de responsabilité fiduciaire, Amundi établit et met à disposition de ses clients deux documents, le prospectus et le DICI (Document d'informations clés pour l'investisseur), décrivant les conditions dans lesquelles la gestion des actifs des fonds est réalisée, ainsi que le rapport entre la rentabilité et le niveau de risque associé à cette gestion. Plusieurs indicateurs reflétant le niveau de risque des fonds sont inclus dans ces documents. Ils sont calculés de manière indépendante par la Direction des Risques.

Amundi fait régulièrement évoluer son dispositif de gestion des risques au regard des nouvelles réglementations, des nouvelles activités et des enjeux du marché. Plus particulièrement, pour l'année 2021, dans le cadre de son engagement ESG, Amundi a renforcé l'encadrement de son dispositif en matière de suivi des risques afin de garantir une prise en compte adaptée des contraintes liées aux réglementations française et européenne ainsi qu'aux labels, dans l'intérêt de ses clients particuliers et institutionnels.

Dans ce contexte, l'analyse ESG des investissements englobe les aspects des opérations d'un émetteur qui peuvent influencer considérablement sur sa capacité à honorer ses obligations financières à long terme. Ces risques et opportunités liés à l'ESG varieront en fonction du pays, du secteur d'activité ainsi que des caractéristiques propres à un émetteur telles que la taille et l'empreinte géographique. À cet égard, des stratégies de gestion des risques comprenant des règles d'investissement et de risque, sont établies individuellement pour chaque processus d'investissement ou groupe de

processus d'investissement géré par une équipe ou un bureau d'investissement. Cette démarche formalisée vise à garantir que l'entreprise respecte à la fois ses engagements explicites et implicites (y compris ESG). Une stratégie de risque sert à identifier et surveiller tous les risques (risque d'investissement ESG, risque de liquidité, risque de crédit, risque opérationnel, etc.) liés à un processus d'investissement ou groupe de processus d'investissement du point de vue des investisseurs ou du point de vue de l'entreprise.

3.3.4 Protection des données (RGPD)

Dans un contexte où chacun communique des données personnelles dans un environnement dématérialisé, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'une charte sur l'usage des données personnelles de ses clients qui repose sur cinq principes : utilité et loyauté, éthique, transparence et pédagogie, sécurité, maîtrise des clients sur l'utilisation de leurs données. La charte fournit à l'ensemble des collaborateurs un cadre de référence en France comme à l'international. Elle rappelle les engagements pris par le Groupe ainsi que les bonnes pratiques à observer.

Amundi communique auprès de ses clients sur la mise en œuvre des droits et les modalités de traitement des données à caractère personnel qui sont collectées.

En qualité d'employeur, Amundi garantit à ses collaborateurs la protection de leurs données personnelles et le respect de leur vie privée au travers d'une charte collaborateurs. Une charte concernant les candidats est également disponible.

Depuis 2020, Amundi a renforcé la sensibilisation du personnel à la protection des données à caractère personnel en rappelant les obligations liées à ce règlement aux auditeurs internes afin qu'ils puissent systématiquement contrôler le respect de cette réglementation lors de leurs audits. Amundi qui, dès l'entrée en vigueur du règlement avait mis en place un module de formation sur le traitement des données à caractère personnel, l'a rendu obligatoire en 2021, pour tout le personnel.

Dans le contexte prolongé de crise sanitaire liée au Covid-19, Amundi demeure particulièrement attentive :

- à la protection des données à caractère personnel des collaborateurs et des visiteurs, traitées pour respecter les protocoles définis par le Gouvernement ;
- et à la sécurisation des opérations réalisées en télétravail sur des données à caractère personnel.

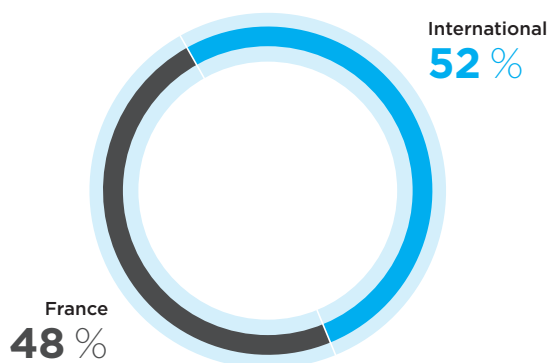
3.4 PLACER LE DÉVELOPPEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF AU CŒUR DE NOTRE RESPONSABILITÉ D'EMPLOYEUR

La politique de ressources humaines d'Amundi vise à favoriser le développement individuel et collectif de ses collaborateurs, au service de la performance de l'entreprise. Elle s'inscrit dans le cadre du Projet Humain du groupe Crédit Agricole ⁽¹⁾.

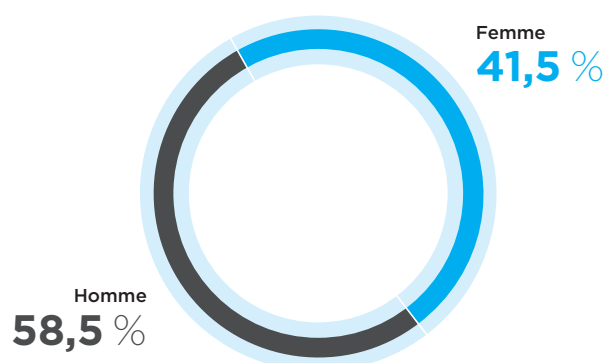
3.4.1 Données Ressources Humaines Amundi au 31 décembre 2021

À fin décembre 2021, le Groupe Amundi est présent dans 36 pays et compte 4 811,6 collaborateurs en équivalent temps plein (ETP).

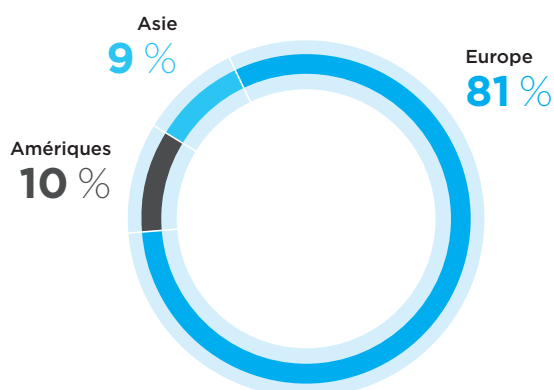
Répartition des effectifs entre la France et l'international



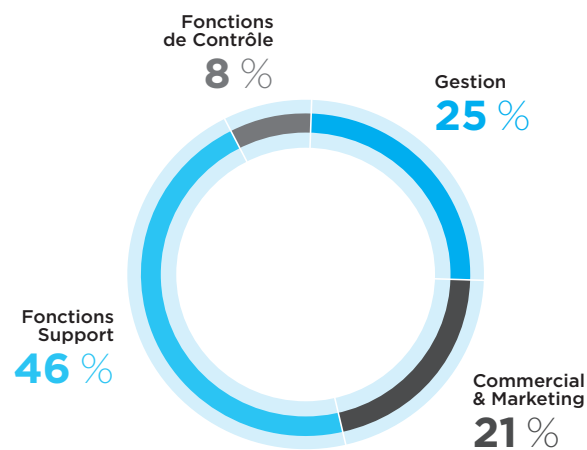
Répartition Hommes-Femmes



Répartition des effectifs par zone géographique



Répartition par grands métiers



(1) Cf. DEU CASA 2021 - chapitre 3.

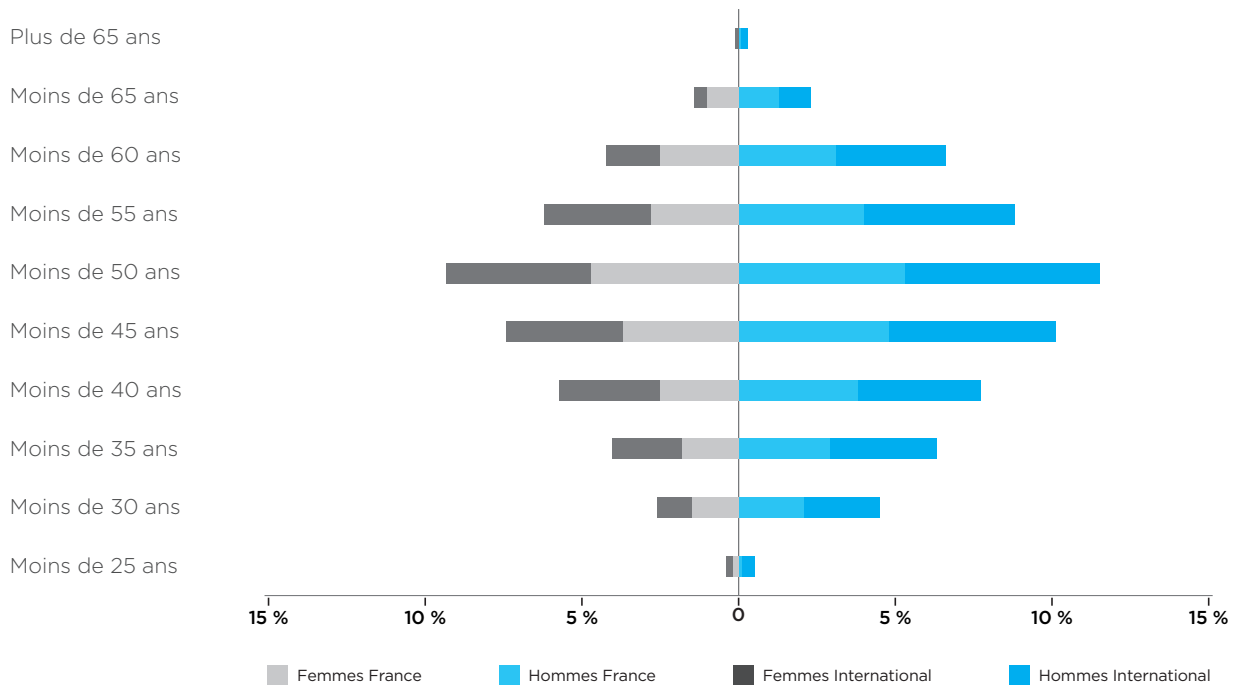
Âge moyen



Ancienneté moyenne



Pyramide des âges



3.4.2 Emploi, formation et rémunération

Emploi

La politique de l'emploi d'Amundi soutient la stratégie de l'entreprise en s'appuyant sur deux piliers : développement et efficacité opérationnelle

Amundi mène une démarche continue d'adaptation de ses effectifs aux enjeux de productivité et de développement de l'entreprise. Les effectifs internes sont privilégiés, permettant un investissement de long terme dans les ressources humaines de l'entreprise. La politique de l'emploi d'Amundi doit également permettre aux collaborateurs de développer des compétences et maintenir leur employabilité sur le long terme.

Évolution des effectifs

L'évolution des effectifs du groupe témoigne de la poursuite de sa stratégie de développement.

À fin décembre 2021, Amundi totalise 4 811 ETP internes, soit une augmentation nette de 184 ETP depuis fin 2020, traduisant :

- la stratégie de développement à l'international : Croissance externe avec l'acquisition de SABAM en Espagne, croissance

organique avec la création d'une JV en Chine avec BOC WM et enfin la consolidation globale (début 2021) de Fund Channel, filiale disposant d'une plateforme de distribution dédiée ;

- la création de la nouvelle ligne métier Amundi Technology dédiée aux services technologiques (+ 110 ETP incluant Anatec) ;
- le renfort dans nos activités à fort potentiel de développement notamment la gestion d'actifs réels et alternatifs, la gestion passive et l'investissement responsable (ESG) (-+ 25 ETP) et dans nos fonctions supports (-+ 20 ETP).

Au total, nous avons recruté 439 personnes et enregistré 277 départs. Les recrutements en CDI se répartissent en France pour 37 % et à l'International pour 63 %. Les métiers supports en ETP ont représenté 46 %, principalement sur IT/ *middle office*.

Le taux de démission s'élève à 1,7 % sur 2021 pour la France et 6,1 % à l'international. Les recrutements ont été soutenus par une marque employeur globalement porteuse.

42,4 % des recrutements concernent des jeunes de moins de 30 ans.

Recrutements CDI / CDD (en nombre)	2021
Monde	439
dont France	152
Départs CDI / CDD (en nombre)	277
- dont CDI	248
- dont CDD	29
- dont France	74

Mobilité interne

Pour Amundi, la mobilité interne est un levier prioritaire d'adaptation de l'emploi :

- mobilité fonctionnelle pour anticiper les évolutions de métiers et accompagner les collaborateurs vers les secteurs qui se développent ;
- mobilité géographique pour accompagner le développement de certaines implantations et favoriser la transversalité entre pays.

En 2021, en dépit d'un contexte sanitaire toujours difficile, Amundi a comptabilisé 185 ⁽¹⁾ mobilités internes et 76 mobilités vers l'international. Nos politiques et outils RH visent à accompagner les collaborateurs, avec un suivi particulier de ceux qui changent de métier, et à valoriser l'ensemble des métiers de l'entreprise. Des Comités de Gestion regroupant les gestionnaires de ressources humaines de chaque métier passent régulièrement en revue les postes à pourvoir et les collaborateurs en mobilité, et favorisent ainsi la rencontre de l'offre et de la demande. Sur le plan de l'accompagnement individuel, outre les entretiens de gestion de carrières, Amundi met à disposition de ses collaborateurs un outil de coaching virtuel (*JobMaker*) qui les assiste dans la préparation de leurs évolutions personnelles.

Pour développer la mobilité à l'international, un Comité Mobilité a été mis en place spécifiquement sur l'international, favorisant ainsi une meilleure gestion des différents bassins d'emploi du Groupe.

Formation

La formation professionnelle est un levier important du développement de l'entreprise. Amundi met en œuvre un ensemble d'actions dont les objectifs sont directement liés aux ambitions stratégiques :

- le maintien d'un haut niveau de performance dans le poste en assurant une adéquation entre les activités, les responsabilités et le niveau de compétences requis pour chaque collaborateur ;
- le développement de l'employabilité au regard des projets professionnels et des besoins de l'entreprise.

Le plan de développement des compétences est fixé annuellement pour répondre aux besoins individuels et collectifs en phase avec les projets structurants de l'entreprise, les évolutions réglementaires et techniques des métiers.

Facteur de développement et d'engagement, les mobilités professionnelles font l'objet d'un suivi individuel et d'un accompagnement formation dédié. De la même façon, les collaborateurs de retour d'un congé de longue durée sont formés sans arbitrage préalable et tout au long de l'année, dès que le besoin est signalé.

En 2021, l'entreprise a maintenu un haut niveau de réalisation d'actions de formation tout en capitalisant sur les enseignements de la période de crise sanitaire passée. Ainsi, les stages proposés se sont tenus majoritairement en modalité distancielle avec des solutions techniques robustes et une pédagogie adaptée.

(1) Hors réorganisation et création de nouvelle Business Division.

En parallèle au déploiement classique du plan de formation, Amundi a poursuivi son programme d'accompagnement et de soutien des équipes à distance. Ce programme a été complété dès octobre 2021 par un nouveau dispositif de développement (Amundi Management Spirit - Remote) dont les principes s'appuient sur nos convictions en matière de management, en cohérence avec les quatre valeurs d'Amundi, le projet humain Crédit Agricole S.A. et les dimensions sociale et sociétale de nos convictions ESG. Ce dispositif, rendu obligatoire pour les managers d'Amundi France, est fondé sur le questionnement des pratiques managériales comme premier levier de développement. Il promeut également le partage entre pairs pour co-construire des solutions adaptées aux problématiques au plus près des besoins individuels. Composé de modules courts pour intégrer les contraintes opérationnelles, il propose un questionnaire d'autodiagnostic, une classe virtuelle pour renforcer sa pratique managériale en mode hybride et un atelier de co-construction de charte d'équipe hybride impliquant chaque manager et son équipe pour créer leurs propres règles de fonctionnement du collectif.

Par ailleurs, une offre riche d'accompagnement individuel et collectif (coaching classique, coaching boost, ateliers de feedback, ateliers de co-développement) est mise à disposition pour compléter cette approche.

L'offre formation spécifique ESG a encore été renforcée sur 2021 avec l'ajout de formations métiers spécialisées (notamment dans le secteur de l'immobilier). Le panel de certifications ESG a été étendu (CFA, SFAF, prochainement AF) pour permettre aux collaborateurs concernés de garantir un haut niveau de compétences dans l'intégration des critères ESG dans leur pratique professionnelle et auprès des clients.

En 2022, deux grandes priorités seront fixées : le développement de l'offre d'accompagnement managérial en déclinant notre philosophie « Amundi Management Spirit » en France et à l'international et la poursuite de l'enrichissement des programmes de formation ESG avec la création d'un module *e-learning* portant sur les convictions Amundi. Cette formation sera diffusée à 100 % des salariés Amundi et de façon obligatoire à tout nouvel arrivant.

Formation (hors formations réglementaires)	2021
% d'employés formés	67
en France	67
à l'international	66
Nombre moyen d'actions de formation par collaborateur formé	3,10
en France	2,01
à l'international	4,13
Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé	13,91
en France	15,17
à l'international	12,71

Rémunération

La politique de rémunération d'Amundi est fondée sur trois piliers qui combinent performance individuelle et collective. Elle prend en compte l'environnement économique, la compétitivité et le marché du travail, éléments qui peuvent diverger d'un pays à l'autre. Elle est par ailleurs adaptée aux situations et aux réglementations locales. La politique de rémunération est revue annuellement par le Comité des Rémunérations présidé par un administrateur indépendant et composé d'administrateurs soit indépendants, soit n'exerçant aucune fonction exécutive chez Amundi. Elle est conforme aux normes réglementaires (AIFMD/OPCVM V, MIFID, CRDV et SFDR).

Les composantes clés du système de rémunération d'Amundi sont les suivantes :

- le **salaires fixe** en lien avec les missions et les responsabilités en tenant compte des spécificités locales et des conditions de marché ;
- la **rémunération variable** qui se décompose entre un bonus annuel attribué sur décision du manager et un *Long term Incentive* :
 - le bonus annuel rétribue la contribution à la performance et intègre des éléments d'ordre individuel et collectif,
 - le *Long term Incentive* « LTI » est attribué à une population sélectionnée de cadres clefs sous forme d'actions de performance Amundi, destinées à motiver les managers à la réalisation d'objectifs commerciaux, financiers tels que fixés dans le Business Plan d'Amundi ainsi qu'à la

mise en œuvre de la trajectoire ESG. En vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale le 16 mai 2019, le Conseil d'Administration d'Amundi a décidé le 28 avril 2021 l'attribution d'actions de performance pour certains bénéficiaires dans le cadre du Plan 2021 ;

- la **rémunération variable collective** (RVC) qui permet d'associer les collaborateurs en France à la performance financière d'Amundi. L'enveloppe globale est définie selon un montant de référence ajusté en fonction de l'évolution du résultat net, des encours et du coefficient d'exploitation. En 2021, le montant moyen de rémunération variable collective se situe au-delà de 9 000 euros, en lien avec les résultats d'Amundi pour 2020.

En 2021, les priorités d'Amundi dans la mise en œuvre de la politique de rémunération ont été les suivantes :

- valoriser le développement des jeunes collaborateurs et de ceux qui prennent en charge de nouvelles responsabilités ;
- veiller à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- mettre en place des mesures de protection des premiers niveaux de rémunération dans un contexte de diminution de l'enveloppe globale de rémunération 2020 liée aux résultats ;
- enfin, pour la deuxième année consécutive, une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat d'un montant de 450 euros a été versée aux salariés ayant perçu, sur les 12 mois précédant la date du versement une rémunération brute globale annuelle inférieure à trois fois la valeur annuelle du SMIC (soit 55 965 euros).

3.4.3 Cohésion sociale, qualité de vie au travail et engagement

Diversité et non-discrimination

Amundi est une entreprise qui considère que promouvoir l'égalité des chances est non seulement conforme à l'éthique mais également un facteur de performance. En signant la « Charte de la diversité » en 2008, Amundi s'est engagée à respecter et à promouvoir l'application du principe de non-discrimination. Amundi mène une politique respectueuse de la diversité professionnelle. Cet engagement se traduit notamment par une exigence d'équité dans les principaux processus ressources humaines : recrutement, rémunération, formation, évaluation et promotion professionnelle.

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Deux axes majeurs orientent nos actions en matière d'égalité professionnelle Femmes-Hommes :

- **La vigilance concernant l'égalité salariale à poste égal.**

En 2021, les actions menées par Amundi ont porté sur deux dimensions : statique et dynamique.

- La dimension statique regroupe les initiatives visant à déterminer s'il existe un écart de traitement entre les hommes et les femmes, au travers du calcul de l'Index d'égalité professionnelle Femmes-Hommes. Depuis sa mise en place en 2019, l'Index d'Amundi progresse chaque année. En 2021, cet Index se situe à 84 sur un maximum possible de point égal à 100, sachant que le score maximum est atteint pour les indicateurs suivants : équité en matière de taux d'augmentation individuelle de salaire (hors promotion), taux de promotion, part des salariées augmentées après leur congé maternité.
- La dimension dynamique regroupe toutes les actions destinées soit à réduire les écarts injustifiés, soit à les prévenir. Cette dimension se traduit par des initiatives mises en place depuis quelques années :
 - des enveloppes financières spécifiques destinées à réduire les écarts de rémunération injustifiés,
 - la garantie faite aux salariées de retour de congé maternité d'une augmentation au moins égale à la moyenne des augmentations accordée durant la durée du congé, dans le cadre de la campagne annuelle de rémunération. 100 % des salariées de retour de congé maternité bénéficient de cette mesure,
 - la non-proratisation des bonus des femmes pour la période correspondant au congé maternité légale et conventionnel (hors congé d'allaitement).

- **L'accompagnement des femmes vers des postes à responsabilité.**

Sur cette thématique, nos actions visent à éliminer l'ensemble des freins (confiance, visibilité, représentations, maternité) qui peuvent ralentir la carrière des femmes.

- Chaque année, des programmes de formation au leadership sont proposés aux talents féminins en vue d'accéder aux postes à responsabilité. En raison de la particularité des années 2020/2021, une quinzaine de femmes ont été accompagnées à travers ces différents programmes de formation.
- Nous avons également poursuivi nos efforts pour renforcer la prise en compte de la mixité dans l'ensemble des processus RH : les viviers de talents comptent désormais 43 % de femmes, à parité avec le pourcentage de femmes dans l'entreprise ; dans les plans de succession aux postes clés de l'entreprise, une personne sur trois est une femme. Enfin, pour l'ensemble des collaborateurs, le sujet de la mixité est désormais systématiquement abordé lors des *People Reviews*.
- À l'international, des actions sont également mises en œuvre pour accompagner les femmes vers les postes à responsabilités et renforcer leur visibilité dans les métiers de la Finance. Au Royaume-Uni, Amundi s'engage pour la parité en respectant la charte *Women in Finance*, en particulier sur le thème de la parité hommes-femmes dans les postes à responsabilités. Aux US, Amundi participe à la conférence *Women in Investing* (WIN), organisée par le SC Johnson College de l'Université Cornell, qui vise à sensibiliser les étudiantes de MBA aux carrières dans la gestion d'investissements, et à faciliter les occasions de réseautage et de mentorat entre les étudiantes de MBA et les entreprises partenaires.

Amundi poursuit son engagement au sein du « 30 % Club France Investor Group », initié en novembre 2020 aux côtés de six sociétés de gestion françaises, afin de promouvoir une meilleure diversité femmes-hommes au sein des instances dirigeantes du SBF 120. Ce groupe d'investisseurs appelle les grandes capitalisations françaises à établir un plan d'actions afin d'avoir au moins 30 % de femmes dans leurs instances dirigeantes d'ici 2025.

Pour sa part, Amundi se fixe comme objectif d'atteindre 30 % de femmes dans son COMEX en 2022 et 35 % au sein du SLT ⁽¹⁾ en 2025. En 2021, le taux de féminisation du COMEX d'Amundi s'est maintenu à un niveau de 29,6 % et le taux de féminisation des instances dirigeantes (SLT) dépasse désormais 30 %.

Part des femmes dans l'entreprise	31/12/2021
Dans l'effectif	41,5 %
Chez les managers	35,2 %
Au sein du Senior Leadership Team ⁽¹⁾	34,5 %
Au sein du Comité Exécutif	29,6 %
Au sein du Comité de Direction	28,6 %
Parmi les responsables pays	40,0 %
Au sein du Conseil d'Administration	41,7 %

(1) Le Senior Leadership Team regroupe la population des dirigeants appartenant au premier cercle de management du Groupe Amundi, soit 165 personnes.

Parentalité

Pour Amundi, il est important de permettre aux femmes de concilier maternité et carrière et d'inclure les hommes dans sa politique de parentalité. À cet effet, Amundi a décidé dès le 1^{er} janvier 2020, d'instaurer dans l'ensemble de ses implantations dans le monde un congé maternité minimum de 16 semaines et de compléter ce dispositif avec un entretien systématique avec les ressources humaines pour préparer le retour de congé de maternité, ainsi qu'un congé de paternité rémunéré. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du Projet Humain du groupe Crédit Agricole et dans celui de l'Accord-Cadre international signé en juillet 2019 par Crédit Agricole S.A. et l'UNI Global Union. Cet accord porte sur les droits humains, les droits fondamentaux du travail et le développement du dialogue social. Il vise à faire bénéficier tous les collaborateurs du Groupe d'un même socle d'avantages sociaux, quel que soit le pays où ils travaillent, au travers de plusieurs engagements en faveur du handicap, de la parentalité et de la prévoyance.

Consciente des difficultés rencontrées par les parents en 2020/2021 pendant la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, Amundi a pris en charge une partie des frais de garde d'enfants (que le parent soit en télétravail ou au bureau). En complément, une aide scolaire a été proposée pour les enfants des collaborateurs et des conférences sur la conciliation entre vie professionnelle et vie parentale ont été proposées.

Actions de sensibilisation

La formation, la sensibilisation, la communication, la lutte contre les stéréotypes et les biais inconscients font partie intégrante du plan d'actions global d'Amundi pour progresser sur les sujets de diversité et de non-discrimination.

En 2021, en France, le programme de formation destiné à sensibiliser collaborateurs et managers sur les différentes formes de discrimination en entreprise s'est poursuivi, *via* un « serious game » disponible pour tous sur Phileas. Pour les managers en prise de poste, un module « Management de la Diversité » est intégré à leur parcours de formation. En Irlande, Amundi a lancé une campagne de formation obligatoire sur le leadership et le recrutement inclusifs pour les membres du Comité de Direction, les RH et les managers. En 2021, Amundi US a créé un partenariat avec le « NeuroLeadership Institute » pour former managers et collaborateurs contre les biais inconscients.

Amundi soutient le réseau Amundi Women Network qui compte plus de 500 adhérents en France en 2021, dont 142 hommes et qui se déploie en Irlande avec la création d'Amundi Women Network Irlande. En France, à l'occasion du mois de la Diversité, plusieurs animations ont permis de sensibiliser les collaborateurs sur la non-discrimination et la Diversité, notamment avec une campagne de stickers positionnés au sol pour « piétiner les idées reçues ». En Irlande, la diversité et l'inclusion sont à l'honneur avec la nomination de 10 ambassadeurs au sein du Comité D&I. Les bureaux de Dublin et de Boston se sont associés pour créer une série de conférences « Speaker Series » mettant en lumière des profils d'horizons divers, afin d'ouvrir le dialogue sur les sujets de diversité. Amundi a également célébré la journée internationale de la femme, avec des témoignages de collaborateurs d'Amundi, dans l'ensemble des pays, sur les femmes qui les inspirent le plus.

(1) Comité Social et Économique.

(2) Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail.

Diversité culturelle

Amundi promeut également la diversité culturelle au sein de ses différentes entités. Aux États-Unis, chaque mois est dédié à la mise en lumière d'une culture différente à travers l'organisation d'événements et de publications pour éduquer les collaborateurs sur ces différentes cultures. Un partage des bonnes pratiques interculturelles a également été réalisé entre les entités en Irlande, au Royaume-Uni et aux US.

Dialogue social

La politique sociale d'Amundi vise un dialogue constructif avec les différentes instances représentatives du personnel, que ce soit au travers des instances formelles ou par la mise en œuvre d'instances *ad hoc*. Amundi reconnaît que la pratique du dialogue social et le bon fonctionnement des instances représentatives du personnel contribuent à son développement.

En France, en 2021, le dialogue social s'est notamment illustré dans le cadre du projet d'intégration de Lyxor et du projet immobilier Amundi Village. Le dialogue social a continué également à être fortement marqué par la crise pandémique de la Covid.

Cinq accords et deux avenants ont été signés avec les partenaires sociaux :

- accord relatif à la négociation annuelle obligatoire au titre de l'année 2021 ;
- accord relatif aux modalités de prise de congés au premier semestre 2021 ;
- avenant n° 1 à l'accord PEE ;
- accord de méthode relatif aux prochaines étapes du processus social dans le cadre du projet d'acquisition de Lyxor ;
- accord sur le télétravail ;
- avenant n° 1 à l'accord relatif à l'aménagement de fin de carrière au sein de l'UES Amundi ;
- accord relatif à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2022.

Le dialogue social est resté un levier essentiel pour faire face à la crise sanitaire et adapter l'organisation du travail. L'objectif : assurer la continuité des activités tout en protégeant la santé des collaborateurs et en contribuant à limiter la propagation de l'épidémie. Le dialogue social s'est particulièrement intensifié avec les organisations syndicales et au sein des instances CSE ⁽¹⁾ et CSSCT ⁽²⁾. La qualité et la régularité des échanges ont permis la mise en œuvre de mesures concrètes et adaptées à la protection des collaborateurs sur les thématiques suivantes : télétravail, prévention, RPS, mesures de protection, retour sur site, prise de congés... L'ensemble des mesures mises en place se sont inscrites dans le respect des instructions gouvernementales.

Le télétravail contraint et généralisé lors du 1^{er} confinement a laissé place à un télétravail pérenne et basé sur le volontariat. L'accord télétravail à durée indéterminée signé le 6 septembre 2021, succède à la charte télétravail de 2018 et fixe les modalités d'organisation du télétravail. Le télétravail peut s'exercer à raison de deux jours par semaine.

Qualité de vie au travail

Prévention des risques psychosociaux (RPS)

Pour Amundi, la politique de prévention des RPS et de la qualité de vie au travail est une démarche continue d'amélioration, intégrée dans les politiques RH, marquée par une approche pluridisciplinaire (Managers, Ressources Humaines, Médecine du travail, IRP ⁽¹⁾).

En France, la gouvernance spécifique des risques psychosociaux dans l'entreprise repose sur un Comité de Veille trimestriel qui identifie des actions de prévention à mettre en œuvre et qui suit les différents indicateurs et un comité de gestion mensuel, dédié au suivi RH des situations sensibles.

En 2021, les actions engagées les années précédentes ont été maintenues (espace d'écoute, suivi des absences longues en coordination avec le service santé au travail, formation managériale sur la prévention et la gestion du stress, plateforme Responsage pour les salariés aidants). Elles ont été renforcées pour apporter une réponse adaptée aux conséquences éventuelles de la crise sanitaire et des nouveaux modes hybrides de travail : isolement, perte du collectif, surcharge / sous-charge, hyperconnexion / déconnexion, équilibre vie privée / vie professionnelle, stress...

Un dispositif d'accompagnement du travail à distance auprès des managers et des collaborateurs est actuellement déployé avec un double objectif de maintien du lien collectif et de renforcement du management à distance : autodiagnostic, classe virtuelle sur le *remote management*, atelier charte d'équipe hybride, cycle de co-développement, coaching pour les managers ; guide télétravail, webinaires télétravail et organisation hybride du travail, conférences inspirantes pour les collaborateurs.

D'autres dispositifs spécifiques, ouverts pendant la crise sanitaire, sont proposés aux collaborateurs :

- une téléconsultation médicale : les salariés d'Amundi peuvent bénéficier, sans frais supplémentaires, d'un service de téléconsultation médicale pour tout problème de médecine générale ;
- une cellule psychologique Crédit Agricole SA : en plus de l'espace d'écoute classique préexistant, cette cellule accessible à distance apporte un soutien moral aux collaborateurs 24 heures/24 et 7 jours/7.

À l'international, les entités s'engagent également sur la prévention des risques psychosociaux en proposant des formations managériales et en lançant des campagnes de sensibilisation. En Irlande, la sensibilisation à la santé mentale était une priorité en 2021, avec le programme « Mental Health Champions / Mental Health First Aiders » créé en 2019, qui continue de promouvoir et de sensibiliser à la santé mentale. Au Royaume-Uni, des formations ont été mises en place sur la gestion de l'équilibre vie privé / vie professionnelle et la gestion du stress.

Politique sanitaire

En raison de la crise sanitaire, la plupart des actions de santé au travail prévues sur l'année ont été fortement impactées voire annulées. Amundi a néanmoins été en mesure d'organiser en janvier pour 14 salariés une formation de sept heures leur permettant de remettre à jour leurs connaissances en matière de secourisme. En partenariat avec l'Établissement Français du Sang, des collectes ont été organisées. La vaccination contre la grippe saisonnière a également été organisée en Novembre pour environ 500 personnes.

Pour lutter contre la pandémie, le Service Santé au Travail (SST) s'est organisé pour mettre en place des mesures adaptées à la situation sanitaire :

- mise en place de caméras thermographiques à l'entrée de chaque bâtiment (en 2020) ;
- distribution de kits sanitaires individuels contenant des masques chirurgicaux, une solution hydroalcoolique et un spray désinfectant les surfaces à tous les salariés volontaires présents sur sites (en 2020) ;
- distribution d'un lot de cinq masques grand public en tissu de norme Afnor UNS1 (lavables 100 fois) ;
- envoi de matériel type écran ou siège de bureau pour les salariés dont l'état de santé le justifiait ;
- création d'une cellule dédiée à la Covid-19 avec la mise en place d'un protocole détection, traçage et suivi cas contact / symptomatiques / avérés ;
- suivi et accompagnement des salariés en situation de handicap et/ou à risque avec des entretiens téléphoniques et des échanges par mail ;
- à partir du mois de mars, une campagne de vaccination a été menée par les centres interentreprises en charge du suivi de santé des salariés à Paris et à Valence. Dès que le gouvernement a autorisé les services de santé au travail à vacciner, le SST d'Amundi a organisé une vaste campagne qui a débuté fin mai et qui s'est étendue jusqu'à mi-juillet pour couvrir les deux doses. Une campagne pour la dose de rappel a débuté, quant à elle, en décembre. Au total, plus de 1 600 personnes ont bénéficié d'une vaccination contre la Covid-19 dans nos locaux à Paris et à Valence ;
- communications par mails tout au long de l'année sur le protocole sanitaire en vigueur ainsi que la conduite à tenir.

Bien-être au travail

Depuis plusieurs années, Amundi met en place des dispositifs destinés à améliorer la qualité de vie au travail et à favoriser la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée de ses collaborateurs.

Au-delà de ce que prévoit la législation en France, l'entreprise agit notamment à travers :

- l'organisation du travail : réunions respectant l'horaire de travail de l'équipe, plannings définis à l'avance, plages de joignabilité dans le cadre du télétravail ;
- des mesures facilitant la parentalité : congé d'allaitement conventionnel, jours enfants malades, congé paternité, guides maternité et parentalité... ;

(1) Instances Représentatives du Personnel.

- des mesures visant à améliorer les conditions de travail des seniors en aménageant la transition entre activité et retraite (temps partiel aidé, information de type bilan personnalisé, formation de préparation à la retraite, congé de fin de carrière, congé de transition financé par le CET ⁽¹⁾ ;
- des solutions simplifiant le quotidien : conciergerie d'entreprise, salle de sport dédiée, *take away* en complément du restaurant d'entreprise ;
- des dispositifs dédiés aux salariés aidants : guide pratique, plateforme Responsage (service d'information et de conseil), dons de jours ;
- le soutien des œuvres sociales du CE ⁽²⁾ : accès aux crèches, frais de garde, chèque emplois services universels.

Convaincue que la performance durable passe par la conciliation entre la recherche d'efficacité et l'attention au bien-être des salariés, Amundi a engagé des discussions avec les partenaires sociaux sur la qualité de vie au travail.

Considérant le collectif comme une valeur essentielle de son développement, Amundi marque sa volonté d'investir durablement, à travers le projet immobilier Amundi Village, pour offrir à ses collaborateurs un environnement de travail efficace et convivial afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail et de favoriser son fonctionnement collectif.

À l'international, Amundi s'engage également à améliorer la qualité de vie au travail de ses collaborateurs. L'année 2021 marque la mise en place du travail hybride dans de nombreuses entités, *via* des accords au niveau local qui pérennisent un nombre de jours de télétravail par semaine, fixes ou flexibles. En Autriche, une évaluation annuelle de l'environnement de travail, et particulièrement des postes de travail individuels, est réalisée. En Irlande, à l'occasion de la journée du bien-être au travail en avril, des événements virtuels et des webinaires ont été organisés sur la thématique du bien-être.

Engagement

Engagement des Talents

Pour faciliter la mise en place de la politique de l'emploi qui priorise l'interne, et pour permettre à chacun d'évoluer et de se développer au sein du Groupe, chaque collaborateur bénéficie d'un gestionnaire RH attitré et d'une gestion individualisée.

En lien avec le management, la gestion individuelle contribue à la fois à l'adaptation des ressources aux besoins de l'entreprise et au développement individuel des collaborateurs. L'organisation de la gestion individuelle est calée sur le dispositif managérial et intègre la dimension matricielle. Elle se situe à un premier niveau local avec la hiérarchie directe, puis elle s'organise par lignes métiers avec des interlocuteurs dédiés et une vision transversale.

Le rôle des GRH comporte plusieurs niveaux d'accompagnement :

- revues de collaborateurs entre GRH et managers sur l'ensemble des périmètres ;
- plans de succession mis en place pour assurer la relève sur les postes clés ;
- accompagnement de collaborateurs en difficulté.

Ces échanges croisés entre RH et managers sont l'occasion d'identifier des collaborateurs à fort potentiel d'évolution dans l'entreprise. L'animation des talents s'est poursuivie en 2021 en s'adaptant à la crise sanitaire. Les promotions NOVAMUNDI (programme de développement de jeunes talents) ont terminé leurs travaux en digital, et plusieurs de leurs projets sont en cours de mise en œuvre dans le Groupe.

L'année 2021 a également vu la conception d'un programme d'accompagnement managérial « Amundi Management Spirit », s'adressant à toute catégorie de managers, et proposant de décliner les valeurs d'Amundi au quotidien, particulièrement dans le cadre de management hybride.

Mesure de l'engagement des salariés

Amundi mène chaque année une enquête auprès de ses collaborateurs visant à mesurer leur engagement. Cette démarche, baptisée « Indice d'Engagement et Recommandation (IER) » est commune à toutes les entités du groupe Crédit Agricole. En 2021, Amundi a déployé l'enquête en France et dans l'ensemble de ses implantations à l'international. Plus de 4 700 collaborateurs ont été sollicités pour un taux de participation de 77 %. Le score d'engagement vis-à-vis d'Amundi atteint 81 % de réponses favorables, en hausse de 1 point par rapport 2020.

Enquête d'engagement	2019	2020	2021
Taux de participation	76 %	73 %	77 %
Score d'engagement Amundi	72 %	80 %	81 %

Actionnariat salarié

Le développement de l'actionnariat salarié fait partie intégrante de la politique de rémunération et d'avantages sociaux d'Amundi. Comme chaque année depuis 2018, une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée mi-2021. Cette opération a permis aux salariés éligibles de souscrire des actions d'Amundi avec une décote de 30 % par rapport au prix de référence. Plus de

1 690 collaborateurs, présents dans 15 pays, ont souscrit à cette augmentation de capital. La part de l'actionnariat salarié dans le capital d'Amundi représente 0,8 % contre 0,6 % avant l'opération. Un administrateur élu par les salariés pour un mandat de trois ans est chargé de représenter la voix des salariés au sein du Conseil d'Administration.

(1) Compte Epargne Temps
(2) Comité d'Entreprise

3.5 AGIR EN ACTEUR CITOYEN, SOLIDAIRE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

3.5.1 Inclusion

Amundi a formalisé en 2018 son engagement en matière d'inclusion sociale par la signature de la Convention PAQTE. Le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE) soutient les actions déjà initiées et encourage les entreprises à œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Politique d'accueil des jeunes en formation

Amundi contribue de façon importante à la formation des jeunes, principalement *via* les stages avec des étudiants issus de formations très diverses et *via* l'alternance qui permet à la fois pour le jeune le financement de sa formation et aussi l'acquisition d'une première expérience professionnelle. En 2021, Amundi a renforcé sa capacité d'accueil des jeunes, en France et à l'international, sur l'ensemble des niveaux de formation (stages, alternance, VIE, CIFRE). Ainsi, plus de 1 000 jeunes ont été accueillis et formés, dont 30 % à l'international.

Pour aller plus loin, Amundi a poursuivi son engagement par deux dispositifs :

- afin de soutenir l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, Amundi adhère depuis l'été 2021 à la plateforme **Engagement Jeunes** qui permet de rendre nos étudiants plus visibles à l'issue de leur parcours chez Amundi et de favoriser leur accès à l'emploi (recommandations et partage avec d'autres entreprises) ;
- Amundi a choisi d'agir en faveur de l'égalité des chances et a signé un nouveau partenariat avec l'association **Télémaque** pour le mentorat de jeunes collégiens et lycéens. Ainsi, 20 collaborateurs volontaires consacrent du temps à un jeune pour l'aider à s'ouvrir sur le monde culturel et professionnel, développer son potentiel et lui donner toutes les chances qu'il mérite.

Amundi se mobilise également au travers d'actions inscrites dans le Plan Jeunesse porté par le groupe Crédit Agricole S.A., une approche globale et collective pour utiliser tous les leviers de soutien à l'insertion et à l'emploi des jeunes.

Pour la 8^e année consécutive, Amundi a obtenu le label HappyTrainees, récompensant l'entreprise pour la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes.

À l'international, les entités locales sont également actrices de la politique Jeunes : accueil de nombreux stagiaires et VIE, interventions dans les écoles, partenariats avec des associations en faveur des minorités. Amundi Technology a intégré un dispositif inédit en partenariat avec le gouvernement irlandais, intitulé « Fast Track Into IT » permettant la formation en alternance de six personnes en reconversion professionnelle.

Handicap

En 2021, Amundi a poursuivi ses actions volontaristes pour l'insertion des personnes en situation de handicap à travers quatre piliers : le recrutement, le maintien dans l'emploi, le recours au secteur protégé ⁽¹⁾ et la sensibilisation des collaborateurs. Amundi a signé en 2019 le « Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique », s'engageant ainsi à poursuivre ses actions en faveur de l'inclusion des personnes handicapées.

En France, un 6^e accord handicap a été signé pour trois ans à l'échelle du groupe Crédit Agricole SA. Il fixe comme objectif à Amundi sur cette période de recruter huit personnes en situation de handicap, tous contrats confondus : CDI, CDD, alternants et intérimaires. En 2021, Amundi a enregistré 11 recrutements de collaborateurs en situation de handicap dont 1 en CDI et 10 alternants, portant à 20 le nombre de recrutements cumulés depuis la signature du 6^e accord et à 71 le nombre de collaborateurs en situation de handicap présents sur l'année. Comme chaque année, Amundi a déployé des actions pour sensibiliser ses collaborateurs et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. Amundi a renouvelé, en 2021, son soutien financier à l'association « Autistes sans frontières ».

À l'international, différentes actions sont également entreprises en faveur du handicap : aide financière en Italie, congé supplémentaire en Allemagne, démarche d'inclusion au Japon, avec la diffusion d'un guide sur le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap, multiples communications en Grande Bretagne ainsi que la participation au *Diversity Project* qui œuvre pour une culture plus inclusive.

Évolution du taux d'emploi direct et indirect des collaborateurs en situation de handicap (France au 31 décembre)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
2,13 %	2,50 %	3,15 %	3,31 %	3,86 %	4,50 %	4,34 %	4,00 %

Taux d'emploi direct des collaborateurs en situation de handicap ⁽²⁾ (France au 31 décembre)

2020	2021
2,83 %	2,9 %

(1) Les actions menées auprès des entreprises du secteur du travail protégé et adapté sont décrites dans le paragraphe dédié à la politique d'achats responsables.

(2) À compter du 1^{er} janvier 2020, seul l'emploi direct est comptabilisé pour calculer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap.

3.5.2 Mécénat et actions de solidarité

Actions de mécénat d'entreprise

En 2021, Amundi a mis en place un Comité Mécénat et Sponsoring, composé de cinq membres, qui se réunit deux fois par an pour examiner les différentes demandes. La procédure d'attribution de nos soutiens comprend cinq phases : analyse, décision, contractualisation, contrôle et traçabilité.

Dans le domaine de la culture, Amundi a poursuivi son soutien à son partenaire de longue date la Villa Medicis, dont elle est le principal mécène, ainsi qu'au château de Vaux le Vicomte. Amundi a augmenté son soutien à Autistes sans frontières. Pour la 11^e année consécutive, Amundi a continué à soutenir financièrement Action Contre la Faim. Amundi a également signé une Convention de soutien à la Garde Nationale qui vise à renforcer l'engagement de l'entreprise et des réservistes au service de la collectivité, et à accompagner le développement de son capital humain autour de valeurs telles que le courage, l'esprit d'équipe ou la solidarité.

À l'international, Amundi s'engage dans de nombreuses causes solidaires à travers ses filiales locales. Aux États-Unis, Amundi a mis en place, depuis de nombreuses années, un *Corporate Grants Program* qui soutient financièrement des organisations proposant une aide aux plus vulnérables, comme *The home for Little Wanderers* qui accompagne les familles et les enfants en difficultés ou comme les associations *On the Rise* et *Rosie's Place* qui apportent sécurité et accompagnement aux femmes sans-abri. Le soutien à l'éducation des enfants en difficulté est également un axe important, avec la mise en place de programmes innovants de lecture et d'écriture avec *826 Boston* et *Raising a Reader MA*. Amundi Irlande s'engage également sur des partenariats de long terme avec, notamment, l'association *Barretstown*, qui soutient les enfants atteints de maladie grave, *Junior Achievement Ireland*, pour encourager les élèves défavorisés à poursuivre leurs études ou encore *Dublin Simon Community*, qui aide les sans-abri. En Italie, Amundi a soutenu l'association *Save the Children* qui lutte contre la pauvreté numérique en matière d'éducation. Ce projet a impliqué 100 écoles en trois ans, 6 000 étudiants et 250 enseignants. Au Royaume-Uni, Amundi s'engage pour la lutte contre le cancer en soutenant différentes associations telles que *Movember* et la *Macmillan Cancer Support*.

Sur l'année 2021, le montant annuel versé par Amundi s'élève à 1,85 million d'euros.

Engagement des collaborateurs

La responsabilité sociétale d'Amundi se traduit aussi par la mobilisation des collaborateurs autour de projets solidaires, en partenariat avec des organisations caritatives. Amundi a organisé en octobre 2021 la deuxième édition de son challenge sportif ESG Spirit, qui a mobilisé 579 collaborateurs dans 23 pays. Dans le cadre de ce challenge, quatre associations ont été soutenues : Reforest' Action, Action Contre la Faim, International Committee of the Red Cross et Médecins Sans Frontières.

En France, pour la 9^e année consécutive, Amundi a organisé son programme annuel de mécénat « Give A Hand » qui

soutient financièrement des projets solidaires de collaborateurs investis dans le monde associatif. Cette année, 14 projets ont été financés portant sur des causes humanitaires, l'environnement, le handicap, la santé ou encore le social. Les collaborateurs d'Amundi, à Paris et Valence, se sont mobilisés pour la lutte contre les cancers féminins, en octobre, et les cancers masculins, en novembre, en participant à un défi photos, accompagné par le versement par Amundi de dons envers des associations de lutte contre le cancer.

Dans le cadre de son engagement pour l'égalité des chances et en faveur de l'insertion/réinsertion professionnelle, Amundi renouvelle son soutien à La Cravate Solidaire. Cette association œuvre pour la réinsertion professionnelle des personnes en difficulté, avec l'organisation d'une collecte de vêtements professionnels dans les locaux parisiens d'Amundi. Une collecte de jouets est également mise en place avec l'association Rejoué qui, à travers la remise en circulation de jouets d'occasion, rénovés par des personnes en réinsertion professionnelle, est engagée dans une démarche solidaire, sociale et écologique. Enfin, Amundi a renouvelé son partenariat avec Télémaque qui accompagne des jeunes issus de territoires fragiles à réussir malgré les freins liés à leurs milieux socio-économiques. Grâce à un double dispositif de mentorat « école-entreprise » Télémaque relance l'ascenseur social dès le collège. 20 collaborateurs d'Amundi se sont portés volontaires pour devenir mentor d'un jeune.

À l'international, les collaborateurs d'Amundi continuent de s'engager dans de nombreux projets associatifs locaux, sur des thématiques humanitaires, sanitaires ou solidaires.

- Au Royaume-Uni, les collaborateurs ont organisé une vente pour collecter des fonds en faveur de l'association *Macmillan Cancer Support*. Les collaborateurs se mobilisent également chaque année pour l'Armée du Salut en faisant des dons de cadeaux de Noël emballés pour les enfants défavorisés.
- En Autriche, une collecte de produits de première nécessité a été organisée dans les locaux d'Amundi Vienne en faveur de la Croix-Rouge pour les personnes et les familles dans le besoin.
- Les collaborateurs de Dublin se sont mobilisés pour la lutte contre le cancer du sein à l'initiative du réseau *Amundi Ireland Women's Network* en participant au challenge sportif en ligne *100k in 30 Days For Breast Cancer Ireland*. Ils ont également participé à une journée de bénévolat pour l'association *Barretstown*, qui soutient les enfants atteints de maladies graves, en participant à des activités d'entretien et d'amélioration du site.
- Chaque année, Amundi US encourage les collaborateurs à s'investir dans des activités caritatives. En 2021, 17 collaborateurs ont pris le départ de la *Thompson Island 4K Trail Run* au profit de l'organisme *Thompson Island Outward Bound Education Center* qui propose des programmes éducatifs favorisant le développement personnel, l'empathie, le collectif, la responsabilité environnementale et la réussite scolaire.

3.5.3 Achats responsables

Le groupe Crédit Agricole est doté d'une Politique d'Achats Responsables ⁽¹⁾ afin de répondre aux grands enjeux de la Société et contribuer à la performance globale de l'entreprise. Cette politique s'intègre dans la Charte éthique du Groupe et repose sur des engagements tels le Pacte Mondial des Nations Unies, la Charte de la Diversité et la Charte de la médiation Relations Fournisseurs Responsables. L'ensemble des engagements exposés dans ces textes portent sur le respect des droits de l'Homme et de la réglementation liée au travail, la lutte contre toute forme de discrimination, la promotion de la diversité ainsi que la protection de l'environnement et de l'éthique des affaires.

Dans le cadre du Plan à Moyen terme 2022 (PMT), la Ligne Métier Achats du groupe Crédit Agricole a décliné son plan d'action intitulé « ACTE 2022 ». Ce plan vise à :

- amplifier la performance du Groupe et la maîtrise des risques ;
- créer de la valeur pour les territoires et auprès des métiers ;
- traduire la politique achats en actes responsables ;
- entretenir un comportement responsable avec ses fournisseurs.

En 2021, Amundi s'est appuyé sur les trois piliers du PMT Groupe pour poursuivre sa démarche d'Achats Responsables :

- **le pilier sociétal** avec le renouvellement de son Label Fournisseurs et Achats Responsables, le lancement de deux nouvelles campagnes de notation RSE des fournisseurs dont les dépenses ont été supérieures à 100 000 euros en 2020, l'élaboration de plans d'actions avec ceux dont les notes Ecovadis sont en deçà de 35/100 et un accompagnement de proximité des fournisseurs fragilisés dans leurs activités par les impacts de la situation sanitaire ou dont les contrats ne seront pas renouvelés, pour identifier de nouvelles opportunités d'affaires au sein du Groupe CASA ou en externe ;
- **le pilier humain** avec la poursuite de la professionnalisation de ses achats dans les domaines de la RSE. La formation « Acheter responsable » sur les fondamentaux des Achats RSE a été étendue aux collaborateurs exerçant moins de 50 % de leur activité sur la fonction Achats ;
- **le pilier de l'excellence relationnelle** vis-à-vis des fournisseurs et des clients internes. Une nouvelle évaluation 360° par nos prescripteurs concernant les relations et les services délivrés par les équipes Achats et une enquête qualité auprès des fournisseurs du Groupe CASA (dont plus de 64 % de TPE/PME) ont confirmé un taux de satisfaction globale de 90,9 % (91,3 % pour les TPE/PME, 90,6 % pour les ETI, 88,5 % pour les grandes entreprises) et des avis positifs sur la qualité de la relation avec les achats.

Pour 2022, le chantier RSE du PMT Achats a retenu deux thématiques :

- **l'inclusion** avec pour objectifs de :
 - définir son périmètre afin de permettre aux achats d'être un levier d'emploi pour les publics fragilisés au service du développement de l'emploi dans les territoires,
 - être en mesure d'identifier les prestations d'inclusion dans les outils achats,
 - sensibiliser et former les acheteurs en fonction des familles d'achats en associant les prescripteurs : des fiches interbancaires sur le handicap sont en cours d'élaboration afin de faire connaître les fournisseurs selon les secteurs d'activités (communication, événementiel, marketing, prestations administratives, informatiques, services généraux, traitement des déchets, impression et reprographie, restauration),
 - augmenter de + 50 % le volume d'achats confié au secteur du travail protégé et adapté en 2022 ;
- **la décarbonation des achats :**

Afin de limiter l'empreinte carbone des achats du Groupe, quatre propositions élaborées avec la Direction des Achats Groupe Crédit Agricole S.A. ont été retenues par Amundi avec des objectifs de réalisation à court et moyen terme (3/6 mois à 1 an).

- **Évaluation qualitative de l'empreinte carbone générée par une offre de service ou des biens lors des appels d'offres** sur la base d'une communication de cette empreinte par les soumissionnaires, de la méthodologie employée et du plan d'actions (objectifs, trajectoire, actions).
- **Augmentation du poids de la RSE** dans les grilles d'analyse multicritères portant la pondération RSE de 15 % à 35 % sur l'analyse des offres en *short list*.
- **Évaluation prioritaire de l'empreinte carbone des offres** pour les domaines d'achats les plus impactant au travers d'une méthodologie d'évaluation de l'empreinte carbone Crédit Agricole des offres fournisseurs permettant de comparer les offres et leur empreinte sur une base commune.
- **Plan de réduction de l'empreinte carbone générée par la dépense Groupe** en définissant des objectifs de réduction de cette empreinte carbone et une trajectoire de réduction compatible avec les engagements pris par le Groupe.

Amundi sera pilote dans la mise en place et le déploiement de ce dispositif sur l'évaluation de l'empreinte générée par une offre de biens ou de services.

Enfin, sur l'optimisation des délais de traitement des factures, de nouvelles communications ont été lancées auprès des fournisseurs en 2021 pour qu'ils priorisent le dépôt de leurs factures *via* une adresse de messagerie dédiée avec, en cas de retard ou de litige, une adresse générique de 2^e niveau pour traiter les relances des fournisseurs dans les meilleurs délais. Au 3^e trimestre 2021, le pourcentage des factures payées dans les délais est de 80 % ⁽²⁾.

(1) Les achats responsables contribuent à la compétitivité économique de l'écosystème, intègrent les aspects environnementaux et sociétaux et favorisent un comportement responsable vis-à-vis des fournisseurs (cf. chapitre 2 du Document d'enregistrement universel 2021 de Crédit Agricole S.A.).

(2) - 2 % par rapport à T4 2020 suite à la migration du système comptable Oracle vers la version 12 ayant impacté le traitement des factures.

Le recours au secteur protégé

En 2021, Amundi a poursuivi sa politique de recours au secteur protégé. Le chiffre d'affaires confié aux entreprises du secteur adapté (EA/ESAT ⁽¹⁾), d'un montant de 0,4 million d'euros en 2020 a été maintenu en 2021 (0,4 million d'euros). La baisse enregistrée par rapport à 2019 (0,5 million d'euros) résulte essentiellement de l'impact de la situation sanitaire sur certaines prestations d'immeubles et liées aux réceptions et à l'événementiel.

Toutefois, afin de limiter l'impact sur les entreprises adaptées :

- les distributions de *lunch packs* ont été organisées avec des paniers repas confectionnés par un ESAT ce qui a permis à l'entreprise de rester ouverte ;
- la distribution dans les bureaux (gel hydro alcoolique, revue interne Amundi) a été confiée à une Entreprise Adaptée.

3.5.4 Empreinte environnementale directe

En tant que gérant d'actifs responsable depuis sa création en 2010, ayant rejoint la « Net Zero Asset Managers Initiative » en 2021, Amundi veille à aligner ses pratiques d'entreprise avec ses exigences d'investisseur, notamment avec l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Amundi œuvre également pour que cette ambition soit partagée par l'ensemble des collaborateurs en leur permettant d'être acteurs du changement.

Une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique des sites est également en cours dans les entités à l'international en privilégiant les appareils électroniques basse consommation et en optimisant les systèmes d'éclairages, de chauffage et de climatisation automatisés. Au Royaume-Uni, un système d'éclairage à détection de mouvement est en place afin de réduire la consommation électrique du site. Plusieurs entités ont également mis en place un système d'allumage et d'arrêt automatique des ordinateurs. En Italie, environ 450 postes de travail sont concernés.

Une gestion responsable des immeubles et des ressources

Certification environnementale des immeubles

Le siège social d'Amundi à Paris respecte les normes environnementales. Il est labellisé BBC ⁽²⁾ Effinergie, certifié HQE Exploitation ⁽³⁾ et BREEAM ⁽⁴⁾. En 2019, dans le cadre du renouvellement complet de la certification HQE Exploitation, Amundi a obtenu le niveau « Exceptionnel » sur les axes Gestion et Utilisation Durable. Cette note a été maintenue depuis grâce à la poursuite d'actions régulières d'amélioration. Pour sa part, Amundi ESR, filiale implantée à Valence (Drôme), est localisée dans un immeuble répondant aux normes environnementales. Trois implantations d'Amundi à Munich, Boston et Milan occupent également des locaux certifiés LEED ⁽⁵⁾.

Audit et efficacité énergétique

Conformément à la réglementation, les bâtiments parisiens d'Amundi font l'objet d'audits énergétiques réguliers. Le dernier audit a été effectué en 2019. Amundi poursuit les actions engagées depuis 2015 telles que : la réduction des plages horaires de fonctionnement des CTA ⁽⁶⁾, le remplacement des éclairages par des LED, et la mise en place des contacts de fenêtres permettant de couper les ventilo-convecteurs en cas d'ouverture.

Sur le site de Valence, un projet d'optimisation du système de réglage automatique de l'éclairage, du chauffage et de la climatisation est prévu pour 2021-2022. La réduction des plages horaires de l'allumage des appareils devrait permettre des gains variant entre 1 heure et 1 heure 30 par jour travaillé selon le type d'appareil ou le réseau concerné.

Politique de Green IT

Amundi s'efforce de maîtriser l'impact environnemental de son système d'information de plusieurs façons :

- 100 % des équipements informatiques destinés aux utilisateurs (écrans, postes, téléphones, imprimantes) sont aux normes et standards internationaux d'économie d'énergie ;
- 100 % des équipements informatiques achetés sont certifiés ou conformes aux standards internationaux reconnus ;
- les équipements informatiques bureautiques (postes de travail, imprimantes, micro-ordinateurs portables, petits matériels...) sont recyclés auprès du prestataire ATF GAIA, entreprise certifiée D3E qui a signé un accord avec le groupe Crédit Agricole. Les matériels non réutilisés à la revente sont systématiquement adressés à un partenaire certifié. Amundi recycle également son parc de cartouches magnétiques usagées. Des bacs de récupération de toners usagés sont en place. Aux États-Unis, un programme de gestion des appareils en fin de vie est également en place. Les appareils sont recyclés ou mis en vente sur le marché de la seconde main ;
- en 2021, dans le cadre du projet immobilier de relogement du siège d'Amundi, Amundi Village, il a été décidé de lancer une expérimentation centrée sur la dimension informatique et bureautique du projet, dans une logique conciliant qualité des outils, équipements dimensionnés au bon niveau et allongement de leur durée de vie.

(1) EA : Entreprise adaptée / ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail.

(2) Bâtiment Basse Consommation.

(3) Haute Qualité Environnementale. Pour plus d'informations sur la certification : <https://www.certivea.fr/offres/certification-nf-hqe-batiments-tertiaires-neuf-ou-renovation>.

(4) Building Research Establishment Environmental Assessment Method.

(5) LEED : Leadership in Energy and Environmental Design.

(6) Centrale de Traitement d'Air.

Consommation responsable du papier

Amundi conduit en France comme à l'international une politique papier responsable dont l'objectif est de réduire la consommation, de généraliser l'utilisation de papier responsable et de recycler le papier usagé.

- **Pour la bureautique** : paramétrage automatique des imprimantes en noir et blanc et recto verso, remise des impressions avec badge, diminution du grammage, utilisation de ramettes de papier labellisé et en France dématérialisation des factures.
- **Pour les supports de communication** : impression sur du papier certifié, choix d'imprimeurs labellisés Imprim'Vert et augmentation régulière du nombre de documents dématérialisés.
- **En matière d'édition**, Amundi-ESR, la filiale de tenue de comptes en épargne salariale, a poursuivi ses actions pour réduire sa consommation de papier. Cette activité enregistre en 2021 une progression du taux d'abonnement à son offre d'e-services de 70 % à 74 %, qui a participé à la baisse de 17 % du nombre de pages éditées sur l'année. Au total, une baisse de près de 15 % de la consommation de papier a été enregistrée en 2021 comparativement à 2020, sachant qu'Amundi ESR a enregistré dans le même temps une hausse de près de 3 % du nombre de comptes gérés.

Plusieurs initiatives ont été mises en place ou poursuivies en 2021 pour réduire la consommation de papier ou augmenter l'usage du papier recyclé. Au siège de Paris la bascule des abonnements aux journaux et magazines vers leur version digitale se poursuit, la signature électronique des contrats a été mise en place et les tickets de caisse du restaurant d'entreprise ne sont plus systématiquement imprimés. À l'international, plusieurs entités poursuivent également leurs efforts de dématérialisation : création de signature

électronique en Italie, digitalisation des supports de réunion et des rapports. Au Royaume-Uni, seulement 10 % des collaborateurs sont abonnés à des publications papier.

Gestion responsable des déchets

Amundi mène une politique de gestion responsable des déchets depuis plusieurs années et a mis en place en France, dès 2013, le tri sélectif par apport volontaire en bornes collectives. Les déchets recyclables ⁽¹⁾ (papier, gobelets et bouteilles plastique, canettes, consommables d'imprimante, piles et batteries, et déchets d'équipements électriques et électroniques - DEEE) sont pris en charge par CEDRE, un atelier protégé employant des personnes en situation de handicap. En complément du tri sélectif, Amundi lance annuellement une opération *Cleaning Weeks* dans ses bâtiments parisiens avec pour objectif de trier et de se débarrasser du papier superflu. Sur un cycle annuel, l'action de recyclage confiée à CEDRE génère 9,84 Unités Bénéficiaires (équivalent emploi handicapé).

Chaque année, Amundi s'efforce d'intégrer dans sa chaîne de tri davantage de matières recyclables. Depuis 2018, un système de recyclage des mégots de cigarette est mis en place pour nos immeubles à Paris, complété en 2021 par le tri des stylos usagés et des masques chirurgicaux. Les capsules de café sont aussi recyclées en Grande-Bretagne, Autriche et en Irlande. Au Japon, les poubelles de tri permettent de trier 15 types de déchets différents. Des consommables biodégradables sont introduits dans la cafétéria du site parisien depuis 2019. Les biodéchets du restaurant d'entreprise sont collectés. Un traitement bio des bacs à graisse est installé sur les deux immeubles avec pour conséquence moins de rejets et moins de déplacements de camions pour « curer » les bacs et rejeter les graisses dans une station externe.

Déchets (en tonnes)	2021
Déchets collectés ⁽¹⁾	161
Déchets recyclés	132
TOTAL	293

(1) Gobelets, bouteilles plastique, canettes, consommables d'imprimantes, piles et batteries, DEEE, verre et bouchons en plastique.

Actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Le partenaire du restaurant d'entreprise parisien a mis en œuvre une gestion fine de ses prestations afin de limiter au maximum la partie non consommée, non réutilisable au quotidien. L'année 2021 est atypique : d'une part, le restaurant

principal a été totalement ou partiellement fermé et d'autre part, les mesures prises pour lutter contre la pandémie génèrent structurellement plus de déchets (emballage des couverts, pack repas préparés et distribués au *take-away* dans des emballages individuels).

(1) Déchets collectés - faire la différence avec ce qui suit.

Suppression du plastique

En 2020, dans une démarche de consommation responsable, plusieurs entités ont mis en place des initiatives afin de réduire leur consommation de plastique. Au Japon, des sacs réutilisables sont mis à disposition des collaborateurs afin de réduire l'usage de sacs jetables lors de l'achat d'un déjeuner à l'extérieur. En France, les gobelets des machines à café sont supprimés depuis début 2020. En Italie, les touillettes en plastique pour le café ont été remplacées en 2021 par des touillettes en bois 100 % recyclables. En Irlande, les touillettes ont été complètement supprimées en 2020. Aux États-Unis, ce sont également les capsules en plastique qui ont été remplacées, afin de proposer une pause-café 100 % sans plastique.

Lors de la gestion de la crise sanitaire, Amundi a limité sa consommation de plastique et sa production de déchets. En Irlande, les flacons de gel hydroalcoolique mis à disposition sont remplis à partir de contenants de cinq litres. En France et en Irlande tous leurs collaborateurs ont reçu des masques en tissu afin de réduire le recours à des masques jetables.

La sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes

En France comme à l'international, Amundi mène auprès de ses collaborateurs des actions régulières de communication et de sensibilisation aux éco-gestes : campagne de sensibilisation aux gestes d'impression responsable dans plusieurs entités - l'Autriche a déjà mesuré une diminution significative du nombre d'impression -, campagne de sensibilisation au tri dans plusieurs entités, promotion des moyens de déplacements éco-responsables en France (subvention à l'achat de vélos), aux États-Unis et en Italie.

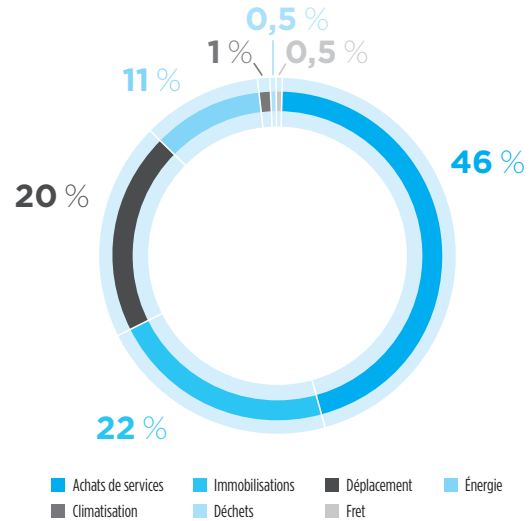
En matière de préservation de la biodiversité, Amundi a installé des ruchers dans ses immeubles de Paris et Valence. Les recettes issues de la vente du miel aux collaborateurs sont versées à l'ONG Planète Urgence.

La maîtrise des émissions de CO₂

Bilan carbone d'Amundi

Amundi réalise un bilan carbone complet tous les trois ans permettant de comptabiliser ses émissions sur les scopes 1, 2 et 3, sur l'ensemble de son périmètre. Le dernier bilan porte sur les données de l'année de référence 2018. Il est calculé selon le *GHG protocol (Greenhouse Gas Protocol)*. Le total des émissions enregistrées en 2018 s'élève à 47 000 tonnes d'équivalent CO₂ (éqCO₂), soit 9,3 tonnes d'éqCO₂ par collaborateur.

Répartition des émissions de GES par poste (en %)



Le pilotage de l'empreinte environnementale directe avec la plateforme GreenWay

En complément du bilan carbone, le groupe Crédit Agricole a déployé en 2021 une plateforme de production d'informations extra-financières, la plateforme Greenway. Cet outil dont l'une des fonctionnalités permet de suivre les indicateurs d'empreinte environnementale directe, permet de piloter la trajectoire de réduction des émissions de CO₂.

En calculant et restituant des indicateurs clés, quantifiés, transparents et auditables, la plateforme est un outil essentiel de pilotage.

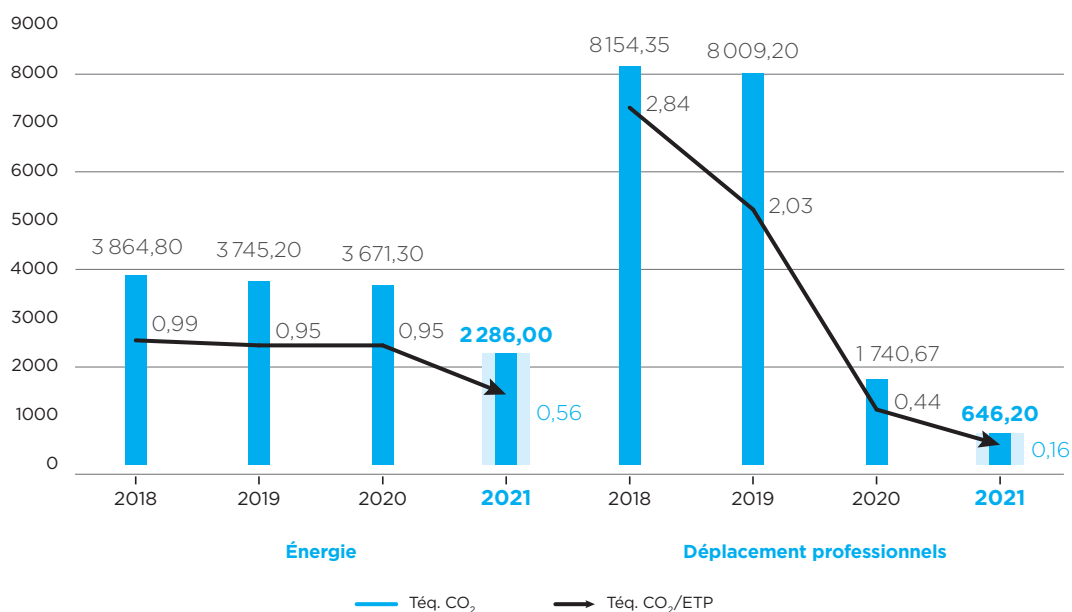
Des objectifs de réduction des émissions de CO₂

En 2021, Amundi a mené une analyse approfondie de ses émissions de CO₂ qui a conduit à fixer des objectifs de réduction sur deux postes à fort impact qui faisaient déjà l'objet d'un suivi annuel : l'énergie et les déplacements professionnels.

D'ici 2025 comparativement à l'année de référence 2018, une réduction de 30 % par ETP des émissions de CO₂ a été fixée sur la consommation d'énergie (scope 1 et 2) et les déplacements professionnels (scope 3).

Les émissions de CO₂ liées aux voyages professionnels, ont continué à être impactées par les contraintes de déplacement dues à la pandémie de Covid-19. Elles représentent 646,2 TeqCO₂. Les chiffres des émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie sont également impactés par la fermeture de certains bâtiments pendant l'année.

Émissions de CO₂ 2018-2021



Énergie

Depuis 2016, les immeubles parisiens ⁽¹⁾ sont alimentés en énergie électrique provenant à 100 % d'énergies renouvelables, essentiellement d'origine hydraulique. D'autres pays, comme l'Allemagne et l'Autriche comptent 100 % d'énergie verte. La part en énergie verte d'Amundi atteint 84 % en 2021. L'effort de conversion à l'énergie renouvelable sera poursuivi à l'international en 2022.

Déplacements

La politique de déplacements d'Amundi applicable à l'ensemble de ses entités dans le monde témoigne de sa volonté de réduire ses émissions de CO₂ : validation de la pertinence des voyages à venir *via* des reportings hebdomadaires à destination du management, autorisation préalable d'un membre de Direction pour les déplacements à l'étranger, rail obligatoire pour les trajets de moins de trois heures, catégorisation des véhicules de location en fonction du nombre de voyageurs. Depuis 2019, de nouvelles fonctionnalités ont été introduites sur le système de réservation pour mieux justifier les déplacements (déplacements interne (intra-groupe), externe (participation à un colloque ou visite client)) et éviter les voyages pour lesquels une réunion de type visioconférence

apparaîtrait plus adaptée. La forte réduction des voyages professionnels entre 2020 et 2021 a démontré la capacité d'Amundi à poursuivre son développement malgré les restrictions sanitaires. D'ici 2025, Amundi poursuivra ses efforts de réduction de son empreinte carbone en diminuant de 30 % par salarié les émissions liées aux voyages professionnels par rapport à l'année de référence 2018.

En matière de déplacement Domicile-Travail, Amundi incite ses collaborateurs à réduire leurs émissions. Amundi encourage ses salariés à privilégier l'usage des transports en commun en contribuant à la prise en charge des frais de transport. En France, Amundi prend à sa charge 80 % des frais de transport en commun (ex. : carte Navigo ou carte Velib).

En France, en Irlande, en Italie et au Royaume-Uni, Amundi met en place des aides pour inciter ses collaborateurs à privilégier l'usage du vélo pour se rendre sur leur lieu de travail : mise en place d'indemnités kilométriques vélo, aide à l'achat d'un vélo, offre de vélo en libre-service ou encore augmentation du nombre de place de parkings à vélo.

En France, des bornes de recharges électriques sont en place dans les parkings des entités Amundi. Concernant le choix des voitures de fonction, Amundi privilégie les véhicules de moindre consommation et intègre les véhicules hybrides.

(1) Hors les data-centers.

Compensation de l'empreinte carbone d'Amundi

Amundi est intégré depuis 2019 dans le programme de compensation carbone du Crédit Agricole S.A. ⁽¹⁾ via les fonds Livelihoods pour compenser annuellement ses émissions résiduelles de CO₂ liées à l'énergie et au transport professionnel, soit 15 000 tonnes de CO₂ par an. Ces fonds financent des projets d'agroforesterie, d'énergie rurale et de restauration des écosystèmes.

Sensibilisation des collaborateurs

Le changement climatique est un défi inédit. Afin de limiter ses impacts environnementaux et de rendre ses collaborateurs acteurs du changement, Amundi mène en France comme à l'international des actions de sensibilisation, de communication et prend des mesures visant à réduire son empreinte environnementale directe.

Lancement de la « Fresque du climat »

Fin 2021, une expérience pilote a été déployée avec la « Fresque du Climat », une ONG qui vulgarise les connaissances scientifiques permettant de comprendre les causes et les conséquences du changement climatique. Deux ateliers ont été testés, l'un à Paris et l'autre avec la participation des entités internationales. Ces ateliers pilotes ouvrent la voie à la formation de 100 ambassadeurs internes dès 2022 et à un déploiement visant la sensibilisation des 5 000 salariés d'Amundi d'ici 2025.

Le challenge « ESG Spirit »

Ce dispositif ludique de sensibilisation des salariés comporte quatre étapes, organisées autour de quatre thématiques : le réchauffement climatique, la solidarité, la biodiversité et l'ESG. 100 % digital, en même temps qu'il crée une émulation entre collègues, il sensibilise aux enjeux environnementaux et aux critères ESG, pilier fondateur d'Amundi. En 2021, un « ESG Spirit, spécial COP 26 » a mobilisé 98 équipes, 579 participants de 23 pays.

« Go Green »

La sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes s'enrichit chaque année de nouvelles initiatives : suppression des couverts plastiques dans plusieurs entités à l'instar du Japon - campagne de sensibilisation aux gestes d'impression responsable comme en Autriche qui a diminué significativement le nombre de ses impressions - remplacement des goodies par une contribution financière accordée à un projet éducatif en Espagne, - campagne de sensibilisation au tri dans plusieurs entités, promotion des moyens de déplacements éco-responsables aux États-Unis et en Italie - arrêt automatique des ordinateurs la nuit et suppression des imprimantes individuelles en France - impression du magazine d'entreprise sur papier recyclé, confiée à une entreprise employant 120 personnes en situation de handicap. Les nouveaux distributeurs de boissons chaudes passeront en veille sur horloge programmée la nuit, le week-end et les jours fériés.

(1) Voir chapitre 2 du document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A. 2020.

3.6 CHARTES ET ACTIONS QUI NOUS ENGAGENT

Les chartes qui nous engagent

Dans une démarche volontaire, Amundi adhère et conduit sa stratégie RSE dans le respect des valeurs et principes énoncés dans les chartes suivantes :

Chartes – Amundi en tant que gestionnaire d'actifs	Date d'adhésion ou de signature
Membre fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable	2006
UNEP-FI	2014
<i>Operating Principles for Impact Management</i>	2019

Chartes – Amundi en tant qu'entreprise	Date d'adhésion ou de signature
Pacte Mondial des Nations Unies	2003
Charte de la Diversité	2008
Charte de la Parentalité	2015
<i>UK Modern Slavery Act</i>	2017
Charte des Achats responsables	2018
<i>Women in Finance Charter (Amundi UK)</i>	2019

Les actions de place en 2021

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de place visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre de l'AFG⁽¹⁾, de l'EFAMA, de l'IFA, de l'ORSE, de la SFAF, des SIF français, espagnol, italien, suédois, canadien, japonais et australien, et de l'association française « Entreprises pour l'Environnement ». Amundi est également membre et administrateur de Finansol et l'un de ses représentants est membre du Comité du label ISR.

En outre, la Directrice Générale d'Amundi préside le Collège des Investisseurs de Paris-Europlace et un membre de la Direction Générale est Vice-Président de Finance for Tomorrow. Le Directeur des Affaires Publiques d'Amundi préside le Groupe de Travail de Paris-Europlace sur le coût des données financières et extra-financières ainsi que sur l'investissement sociétal. Enfin, un membre de la Direction de l'Investissement Responsable d'Amundi a été nommé à la Commission Climat et Finance Durable de l'AMF, tandis qu'un autre a été nommé membre du *European Lab Project Task Force on reporting of Non-financial risks and opportunities*.

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'actifs, Amundi a maintenu sa participation active aux travaux et consultations autour des projets européens de réglementation de l'investissement ESG : Règlement *Disclosure*, Règlement *Taxonomy*, actes délégués de MiFID2 sur l'intégration des préférences durables des clients ; projet de *Corporate Sustainability Reporting Directive*... Amundi a contribué aux travaux de l'AFG, en particulier ceux du « Comité Investissement Responsable ». Amundi cherche à concilier le fonctionnement efficace des marchés et du métier de la gestion d'actifs avec la promotion d'une finance plus responsable et plus orientée vers le service de l'économie. En tant que leader de la gestion en Europe et précurseur d'une gestion responsable, Amundi cherche à partager sa vision et son expérience avec différents acteurs et institutions européennes.

D'une manière plus générale, Amundi a contribué aux travaux de nature réglementaire menés par l'AFG, l'AFIC, l'ASPIM ou l'AMAFI et de Paris Europlace pour la France, ainsi qu'à ceux de l'EFAMA à Bruxelles, ou de l'AFME et de l'ICMA à Londres. Enfin, les filiales d'Amundi en Europe adhèrent aux associations professionnelles de leurs pays respectifs.

En 2021, Amundi a répondu à plus d'une dizaine de consultations portant sur des réglementations européennes ou françaises en cours d'élaboration ou de révision.

(1) AFG (Association Française de la Gestion financière) ; AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance) ; ASPIM (Association française des Sociétés de Placement Immobilier) ; AMAFI (Association française des Marchés Financiers) ; EFAMA (European Fund and Asset Management Association) ; AFME (Association for Financial Markets in Europe) ; ICMA (International Capital Market Association) ; IFA (Institut Français des Administrateurs) ; ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises) ; SFAF (Société Française des Analystes Financiers) ; SIF (Sustainable Investment Forums).

La participation d'Amundi à des initiatives collectives

Amundi est membre ou signataire de nombreuses initiatives internationales visant à adresser des problématiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance. Ces coalitions d'investisseurs ont pour objectif principal d'appeler les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et d'engager les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG. Ces initiatives participent notamment à l'élaboration d'outils et de méthodologies visant à faciliter l'intégration des questions ESG dans la gouvernance des entreprises et au niveau de la gestion d'actifs.

Amundi contribue à cet engagement collaboratif en apportant son expertise en matière d'Investissement responsable ainsi qu'en fournissant, le cas échéant, une aide logistique. Ces initiatives donnent également l'opportunité aux collaborateurs d'Amundi d'approfondir leur maîtrise des sujets ESG existants et d'acquérir des connaissances nouvelles sur des enjeux ESG émergents.

Initiatives

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

2006	Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)
2015	OCDE - Trust in Business Network (TriBuNe)
2017	Finance for tomorrow
2017	Pensions for purpose
2018	Embankment Project for Inclusive Capitalism
2021	World Benchmarking Alliance

ENVIRONNEMENT

2003	IIGCC - Institutional Investors Group on Climate Change
2004	CDP - ex-Carbon Disclosure Project
2014	PDC - Portfolio Decarbonization Coalition
2015	Montreal Carbon Pledge
2016	CBI - Climate Bonds Initiative
2017	Climate Action 100+
2017	TCFD - Task Force on Climate-related Financial Disclosures
2019	Initiative Climat International (iCi) - Private Equity Action on Climate Change
2019	La Fondation de la Mer
2019	One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager Initiative
2019	The Japan TCFD Consortium
2020	AIGCC (Asia Investor Group On Climate Change)
2020	FAIRR - Farm Animal Investment Risk & Return
2021	Finance for Biodiversity Pledge
2021	Net Zero Asset Managers

SOCIAL

2010	Access to Medicine Index
2013	Access to Nutrition index
2018	PLWF - Platform for Living Wage Financials
2020	Investor Action on AMR initiative (lead by both FAIRR Initiative and Access to Medicine Foundation)
2020	The 30 % Club France Investor Group
2020	Tobacco-Free Finance Pledge
2021	Coalition Finance for Tomorrow's « Investors for a Just Transition »

GOUVERNANCE

2013	ICGN - International Corporate Governance Network
------	---

3.7 DEVOIR DE VIGILANCE ET RESPECT DES DROITS HUMAINS

L'application du devoir de vigilance

La loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre s'applique au groupe Crédit Agricole S.A., tenu d'établir et mettre en œuvre un plan de vigilance destiné à mieux identifier et prévenir les risques d'atteintes graves que ses activités peuvent causer aux libertés et droits fondamentaux de l'Homme, à la santé et la sécurité des personnes, et à l'environnement.

Crédit Agricole S.A., en tant que société mère, rend compte de la mise en œuvre effective des mesures constituant le plan de vigilance pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. dont Amundi. Le détail du plan de vigilance du groupe Crédit Agricole S.A. figure dans le chapitre 3 de son document d'enregistrement universel 2021.

Le respect des droits humains

L'engagement à respecter les droits de l'Homme est global chez Amundi, en tant que promoteur d'une gestion responsable et en tant qu'employeur. Le respect des droits de l'Homme fait partie des critères de notation des émetteurs et constitue, avec l'environnement, le socle de la politique d'exclusion d'Amundi (cf. partie 2.1 « Œuvrer en faveur d'une finance responsable »). Précisément, le respect des droits humains est pris en compte dans la notation ESG *via* le critère « Communautés locales et droits de l'homme ». Lorsqu'une entreprise bafoue les droits humains de manière sévère et répétée, sans prendre de mesures efficaces de remédiation, et après dialogue avec l'entreprise, Amundi peut l'exclure de son univers d'investissement, car elle contreviendrait aux 10 principes du Pacte mondial.

Depuis plusieurs années, Amundi entretient un engagement actionnarial avec de nombreuses entreprises sur le sujet du salaire décent afin de s'assurer que les employés directs, quels que soient leur pays d'implantation et le développement du droit social dans ce pays, perçoivent un salaire qui leur

permette de vivre dignement et de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Les résultats de cet engagement sont utilisés pour affiner la note ESG des entreprises fournies par Amundi et prises en compte par les gérants lors de la création de fonds.

La dimension des droits de l'homme est également présente dans l'analyse de la chaîne des fournisseurs des entreprises dans certains secteurs où la vigilance est de mise afin de prévenir des violations de droits de l'homme chez certains d'entre eux. Les travailleurs migrants notamment, qui sont plus sujets à risque, méritent une attention particulière dans le cadre des programmes de surveillance qui peuvent être mis en place par les entreprises donneuses d'ordre.

L'engagement d'Amundi se traduit également dans sa politique RH : actions en faveur de la diversité, lutte contre les discriminations, importance donnée au dialogue social et à la négociation collective, et respect de la liberté d'association (cf. partie 3.4.3).

3.8 MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS

3.8.1 Volet ESG

Méthodologie de calcul des encours des investissements responsables

Amundi calcule, pour l'ensemble du Groupe, le montant des encours Investissement Responsable sur le périmètre des fonds ouverts, des fonds dédiés et des mandats.

Ces encours recouvrent les fonds ouverts et les solutions dédiées qui intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus d'investissement.

Ils se décomposent comme suit :

- les fonds ouverts de gestion active qui, conformément à notre plan Ambition ESG 2018-2021, ont pour objectif d'avoir une notation ESG supérieure à celle de leur univers d'investissement, quand cela est techniquement possible ;
- les fonds ouverts des autres types de gestion, telles que la gestion passive et les actifs réels : ils intègrent des critères d'investissement ESG dans leur stratégie de gestion, relatifs soit à l'ensemble des enjeux ESG, soit à un thème spécifique en faveur de l'environnement ou en matière sociale.

Les fonds dédiés et mandats pour le compte de clients : ils intègrent des critères d'investissement ESG spécifiques sur mesure, à la demande des clients, qui correspondent soit à l'ensemble des enjeux ESG, soit à une thématique spécifique (environnementale, sociale ou de gouvernance).

Méthodologie de calcul des bénéficiaires de la gestion à impact social

Amundi a développé une méthode d'analyse spécifique aux entreprises à impact, évaluant la pérennité du modèle économique de l'entreprise et ses objectifs d'impact autant que ses résultats. Cette analyse s'appuie sur une approche sectorielle comprenant des critères quantitatifs et qualitatifs ainsi que des critères spécifiques à l'entreprise. Pour chaque entreprise, Amundi mesure le nombre de bénéficiaires et calcule ensuite son ratio d'impact : il s'agit du nombre de bénéficiaires créés pour 10 000 euros investis. En fonction de l'investissement d'Amundi dans l'entreprise, ce ratio permet de reporter de manière agrégée le nombre total de bénéficiaires, par thématique d'impact, générés depuis la création du fonds en 2012.

Indicateurs climatiques

L'empreinte carbone des portefeuilles

L'analyse ESG d'Amundi pour mesurer l'empreinte carbone des entreprises s'appuie sur les données sur les émissions carbone des émetteurs privés de Trucost, leader mondial des données environnementales et climatiques. Si nécessaire, les données manquantes sont complétées par des données de la société mère. Les actifs en portefeuille qui peuvent être notés (hors produits dérivés ou titres émis par des États, par exemple) sont utilisés dans le calcul de l'empreinte carbone

du portefeuille. Amundi met au point deux indicateurs d'empreinte carbone : les émissions carbone en millions d'euros investis et les émissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires. Ces données et méthodologies sont utilisées dans le reporting des fonds et pour éclairer la stratégie d'Amundi, afin de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement.

Évaluation de l'alignement du portefeuille avec les scénarios de décarbonation

Amundi calcule l'alignement des entreprises en portefeuille à partir des données de la *Science Based Targets Initiative*, en évaluant l'écart entre les émissions des entreprises et celles de l'indice de référence. Pour ce faire, la méthode d'Amundi repose sur l'approche sectorielle de décarbonation (*Sectoral Decarbonization Approach*, SDA), méthode approuvée par la SBTi.

Indicateurs du score de température

Pour calculer l'alignement du portefeuille sur les objectifs de l'Accord de Paris ainsi que les scores de température, Amundi suit la méthodologie SB2A d'Iceberg Data Lab, aboutissant ainsi à un indicateur qui démontre l'alignement d'une entité sur l'objectif de l'Accord de Paris en vue de limiter la hausse de la température mondiale à un niveau nettement inférieur à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Afin d'obtenir un score de température, nous calculons une trajectoire d'entreprise qui dépend de sa performance passée en termes d'intensité carbone physique et de ses engagements de réduction des émissions carbone. Cette trajectoire est comparée aux scénarios sectoriels de référence, afin de calculer un indicateur d'alignement sous la forme d'un score de température.

Les scores de température ont été adoptés comme un outil clé pour les investisseurs afin d'aligner les portefeuilles d'investissement sur l'objectif de zéro émission nette mondiale d'ici 2050. Les scores température d'Amundi sont issus de ceux mis au point par Iceberg Data Lab, ainsi que le CDP et Trucost.

Part verte/brune

Pour mesurer les parts vertes et brunes du portefeuille d'investissement- les premières étant investies dans des activités contribuant positivement aux objectifs de l'Accord de Paris, tandis que la part brune du portefeuille est réputée avoir une contribution négative - Amundi s'appuie sur des méthodologies élaborées par trois fournisseurs de données : MSCI, FTSE et Trucost. Pour calculer la part verte, les activités des émetteurs en portefeuille sont qualifiées de « vertes » - et inversement pour la part brune*. Cette répartition est illustrée dans le graphique en pourcentage du chiffre d'affaires avec l'ajout d'une part « autres », qui correspond à des données qui n'ont pas pu être qualifiées de vertes ou brunes.

Le score de transition énergétique

Amundi a développé, avec d'autres entités du groupe Crédit Agricole, un score de « Transition énergétique » pour intégrer les défis et opportunités de la transition énergétique dans les décisions d'investissement. Il s'agit d'une mesure du niveau d'engagement et de la capacité des entreprises à adapter leur modèle économique aux défis posés par la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique.

Le score de transition juste

En 2021, Amundi a développé, un score de « Transition Juste » pour évaluer la manière dont les émetteurs maximisent les impacts positifs et minimisent les impacts négatifs de la transition vers une économie à faible émission de carbone de manière socialement inclusive. Un émetteur est évalué à travers quatre composantes sociales d'une transition juste : avoir un impact sur les travailleurs, les consommateurs, les territoires et la société en général.

Tous ces indicateurs liés au Climat sont détaillés dans le rapport Climat annuel d'Amundi, disponible sur le site internet d'Amundi.

Indicateurs Métiers		Unité	2021	2020	2019
Encours totaux sous gestion		Milliard d'euros	2 061	1 729	1 653
Encours sous gestion		Milliard d'euros	846,9	378,3	322,9
Investissement Responsable	Fonds et mandats ESG	Milliard d'euros	812,1	355,9	310,9
	Thématique Environnement et social	Milliard d'euros	34,8	22,4	11,9
	Dont Fonds pur à impact social et solidaire	Millions d'euros	440	331	256
Analyse ESG	Émetteurs notés sur les critères ESG	Nombre	13 500	> 10 000	> 8 000
	Nombre d'émetteurs exclus	Nombre	833	617	319
	Spécialistes Analyse ESG, Vote et Analyse quantitative	Nombre	27	24	20
	Engagement avec les émetteurs ⁽¹⁾	Nombre	1 301	871	-
Épargne solidaire	Encours	Milliard d'euros	4,4	3,8	3,3
	Emploi	%	25,9	30	33
	Logement	%	44,3	39	37
	Éducation	%	3,2	4	4
Répartition des investissements solidaires par thématique	Santé	%	17,6	16	15
	Environnement	%	6	7	5
	Solidarité internationale	%	3	4	6
	Service aux associations	%	1,95	1,4	1,2
	Surendettement	%	0,3	0,4	0,4
	Agriculteurs financés	%	1,25	1,6	1,2
Impacts des investissements solidaires	Emploi	Nb bénéficiaires	59 794	43 655	32 372
	Logement	Nb bénéficiaires	13 411	10 336	8 469
	Éducation	Nb bénéficiaires	126 007	59 686	46 749
	Santé	Nb bénéficiaires	408 875	250 314	168 612
	Environnement	Hectares	1 159	987	594
		Tonnes de déchets recyclés	311 013	219 287	137 345
	Solidarité internationale (microcrédit)	Nb bénéficiaires	343 038	276 514	228 307
	Service aux associations	Nb bénéficiaires	NC	2 499	1 828
	Surendettement	Nb bénéficiaires	NC	34 125	39 810
	Agriculteurs financés	Nb bénéficiaires	NC	5 749	1 358

Indicateurs Métiers		Unité	2021	2020	2019
Empreinte carbone des portefeuilles	Encours faisant l'objet d'un calcul d'empreinte carbone	Milliard d'euros	667,3	574,3	545,0
	Émissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires	TeqCO ₂	216,8	243,3	254,2
	Émissions carbone en millions d'euros investis	TeqCO ₂	110,2	147,2	149,1
Exposition charbon thermique des portefeuilles	Exposition pondérée des portefeuilles	Milliard d'euros	1,024	0,6702	1,006
	Part des portefeuilles exposés au charbon thermique	%	0,1	0,1	0,1
Politique de vote	Nombre d'AG traitées	Nombre	7 309	4 241	3 492
	Nombre de résolutions traitées	Nombre	77 631	49 968	41 429
	Nombre de résolutions présentées par des actionnaires et soutenues par Amundi sur le gouvernement d'entreprise	Nombre	1 269	585	490
	Nombre de résolutions présentées par des actionnaires et soutenues par Amundi sur les questions sociales/ sociétales et des Droits de l'Homme	Nombre	67	138	28
	Nombre de résolutions présentées par des actionnaires et soutenues par Amundi sur les questions environnementales	Nombre	118	110	33
	Nombre total de votes d'opposition	Nombre	15 303	10 031	5 332
	Nombre de résolutions avec vote d'opposition sur l'équilibre du Conseil	Nombre	7 147	5 896	2 294
	Nombre de résolutions avec vote d'opposition sur les opérations sur capital (dont poison pills)	Nombre	2 891	2 032	1 172
	Nombre de résolutions avec vote d'opposition sur la rémunération des dirigeants	Nombre	3 203	1 630	1 121

3.8.2 Volet RSE

Méthodologie utilisée pour le bilan carbone 2018

L'empreinte carbone d'Amundi a été calculée selon le *GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol)*. Amundi a fait le choix de calculer ses émissions carbone sur les scopes 1, 2 et 3 qui correspondent aux émissions directes et indirectes de l'entité. Les données ont été collectées sur l'année 2018 et pour toute entité du Groupe Amundi comptant plus de 100 collaborateurs, soit un taux de couverture de 89,2 %. Une extrapolation a été faite pour les entités de moins de 100 collaborateurs.

Données RH

Le périmètre du reporting RH correspond à l'ensemble du périmètre du Groupe Amundi à la date du 31 décembre 2021. Les effectifs comptabilisés sont ceux des entités consolidées et non consolidées du Groupe Amundi (hors JV minoritaires) et incluent Sabadell AM, société de gestion acquise par Amundi en 2020, et BOC Wealth Management, la JV créée fin 2019 avec Bank of China, dans laquelle Amundi détient une participation majoritaire.

Certains indicateurs RH ne sont toutefois disponibles que pour la France. Ces données sont signalées dans le tableau des indicateurs. Le périmètre France comprend les entités suivantes : Amundi SA, Amundi Asset Management, CPR

Asset Management, Étoile Gestion, Société Générale Gestion, BFT Investment Managers, Amundi Finances, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, Amundi IT Services, Amundi ESR et Amundi Transition Énergétique ⁽¹⁾.

Présentation des données RH : sauf indication contraire, la population étudiée est celle des effectifs « actifs » présentée en équivalent temps plein (ETP). Cette notion d'actif implique un lien juridique *via* un contrat de travail en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée « standard » (et assimilé pour l'international), une présence en paie et sur le poste au dernier jour de la période, et un temps de travail supérieur ou égal à 50 %.

Données environnementales

Le périmètre du reporting environnemental couvre la France et les filiales dont les effectifs sont supérieurs à 100 personnes, à l'exception de Sabadell AM. Le périmètre 2021 comprend les pays suivants : France, Grande-Bretagne, Italie, Irlande, Autriche, Allemagne, Japon et les États-Unis. Le périmètre des données environnementales correspond à un taux de couverture de 83,3 % des effectifs du Groupe Amundi. Si certaines données n'ont pu être obtenues sur l'ensemble du périmètre de reporting, le taux de couverture est recalculé et mentionné à côté de chaque indicateur.

Indicateurs sociaux (périmètre monde)		Unité	2021	2020	2019
Effectifs	Nombre de collaborateurs	Nombre	4 885	4 702	4 506
	Nombre de collaborateurs	ETP	4 811,6	4 627,3	4 428,5
	Nombre de collaborateurs en France	ETP	2 313,0	2 224,3	2 161,7
	Nombre de collaborateurs à l'international	ETP	2 498,6	2 403,0	2 266,8
	Nombre de collaborateurs dans les joint-ventures**	ETP	1 547,3	1 593,7	1 546,2
	Part du personnel extérieur sur l'effectif d'Amundi ⁽¹⁾	%	9,3	6,3	6,2
Répartition par grands métiers	Gestion	ETP	1 189,4	1 135,0	1 046,4
	Commercial et Marketing	ETP	1 002,1	1 028,1	975,7
	Fonctions Support	ETP	2 221,6	2 079,8	1 989,1
	Fonctions de Contrôle	ETP	398,6	379,4	352,4
Répartition par contrat	Nombre de CDI	ETP	4 831	4 586,9	4 388,1
	Part des CDI	%	98,9	99,1	99,1
Répartition par statut	Part des managers	%	22,7	20,8	-
Âge	Âge moyen	Années	44,1	44	44
Ancienneté	Ancienneté moyenne	Années	12,4	12	12
Répartition par genre	Femmes	Nombre	2 029	1 961	1 893
	Hommes	Nombre	2 856	2 741	2 613
	Part des Femmes	%	41,5	41,7	42
	Part des Hommes	%	58,5	58,3	58
Répartition par zone géographique	Europe	ETP	3 915,5	3 757,1	3 587,8
	Asie	ETP	415,1	384,8	338,7
	Amériques	ETP	481	484,4	501

(1) Amundi Transition Énergétique n'appartient pas au périmètre financier de consolidation.

Indicateurs sociaux		Unité	2021	2020	2019
Départs	Départs	Nombre	277	232	320
	Décès	Nombre	2	2	3
	Démissions	Nombre	188	124	202
	Licenciements économiques ou personnels	Nombre	15	29	33
	Retraites	Nombre	15	12	11
	Ruptures conventionnelles	Nombre	19	24	28
	Départs vers le groupe Crédit Agricole S.A.	Nombre	7	8	9
	Autres	Nombre	31	33	34
Départs par zone géographique	Europe	Nombre	188	163	229
	dont France	Nombre	74	62	74
	Asie	Nombre	45	23	50
Taux de départ ⁽²⁾	Amérique	Nombre	43	46	41
	Taux de départ	%	5,9	5,1	7,1
	en France	%	3,3	2,8	3,4
	à l'international	%	8,3	7,4	10,7
Sorties provisoires	Sorties provisoires des effectifs	Nombre	93	95	87
Recrutements CDI-CDD *	Recrutements en CDI et CDD	Nombre	439	334	492
	Recrutements en CDI	Nombre	375	296	446
	Part des recrutements en CDI	%	85,4	88,6	90,7
Recrutements CDI par zone géographique	Europe	Nombre	254	215	319
	dont France	Nombre	138	161	171
	Asie	Nombre	82	54	75
	Amérique	Nombre	39	27	52
Transformations des contrats courts	Contrats courts transformés en CDI ⁽³⁾	Nombre	30	86	104
	Prestataires internalisés	Nombre	75	54	66
Rémunération	Salaire médian annuel brut	K€	69,0	68	68
	Salaire moyen annuel brut	K€	83,9	83	85
	Rémunération ⁽⁴⁾ globale moyenne	K€	160,0	143,1	144,5
ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL					
Temps de travail	Effectifs à temps partiel	%	6,9	7,5	8,1
	dont Femmes	%	89	88,1	89,6
	dont Hommes	%	11	11,9	10,4
FORMATION					
Formation	Budget alloué à la formation	K€ (HT)	2 807	2 452	2 683
	% de personnes formées	%	67	62	55
	en France	%	67	77	64
	à l'international	%	66	42	44
	Nombre d'employés formés	Nombre	3 257	2 493	2 223
	en France	Nombre	1 584	1 760	1 418
	à l'international	Nombre	1 673	733	805
	Nombre d'actions de formation	Nombre	10 093	3 822	4 193
	en France	Nombre	3 190	2 664	2 392
	à l'international	Nombre	6 903	1 158	1 801
	Nombre moyen d'actions de formation par collaborateur formé	Nombre	3,10	1,53	1,89
	en France	Nombre	2,01	1,51	1,69
	à l'international	Nombre	4,13	1,58	2,24
	Nombre d'heures de formation	Nombre	45 295	28 072	-
	en France	Nombre	24 030	18 259	20 323
	à l'international	Nombre	21 265	7 714	-

Indicateurs sociaux		Unité	2021	2020	2019
Formation	Nombre moyen d'heures de formation par collaborateurs formé	Nombre	13,91	10,42	-
	en France	Nombre	15,17	10	14,33
	à l'international	Nombre	12,71	10,52	-
ÉVALUATION PROFESSIONNELLE					
Évaluation professionnelle ⁽⁵⁾	% d'entretiens d'évaluation	%	94	93	88
RELATIONS SOCIALES					
Dialogue social	Nombre de représentants du personnel	Nombre	42	46	46
	Nombre de réunions du CSE et de ses commissions ⁽⁶⁾	Nombre	49	46	33
	Nombre d'accords ou d'avenants signés	Nombre	7	4	10
SÉCURITÉ / SANTÉ ET ABSENTÉISME					
Accidents du travail ⁽⁷⁾	Taux de fréquence des accidents du travail	%	1,3	4,8	5,5
	Nombre d'accidents de travail	Nombre	3	4	12
	Nombre d'accidents de travail (trajet)	Nombre	15	13	25
Absentéisme ⁽⁸⁾	Taux d'absentéisme maladie	%	1,9	2,0	2,3
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT					
Égalité Femmes-Hommes	Part des Femmes dans les effectifs Managers	%	35,2	35,0	33,5
	Part des Femmes dans la population des dirigeants	%	34,5	30,1	27,3
	Part des Femmes dans le Comité Exécutif	%	29,6	28,6	18,5
	Part des Femmes dans le Conseil d'Administration	%	41,7	41,7	41,7
	Taux de promotion des Femmes aux postes de managers	%	36,2	43,3	44,9
	Taux de promotion des Hommes aux postes de managers	%	63,8	56,7	55,1
	Part des femmes dans les 10 % des plus hautes rémunérations	%	19,3	18,7	16,3
	Index de l'égalité salariale Femmes-Hommes ^{(9)*}	Nombre de points sur 100	84	84	83
Handicap *	Taux d'emploi direct et indirect	%	-	-	4
	Taux d'emploi direct ⁽¹⁰⁾	%	2,9	2,8	-
	Nombre de recrutements ou d'intégration de personnes en situation de handicap ⁽¹¹⁾	Nombre	11	9	14
	Nombre de collaborateurs en situation de handicap	Nombre	71	65	65
Contrat de génération	Part des moins de 30 ans dans les recrutements en CDI	%	43,5	33,1	34,1
	Taux d'emploi des 55 ans et plus en CDI	%	15	13,5	12,6
	Nombre de stagiaires, alternants, VIE, CIFRE et emplois d'été	Nombre ⁽¹²⁾	703	873	921
	Nombre moyen ⁽¹³⁾		494	407,8	388,8

* Périmètre Amundi France.

** Non comptabilisés au sein des effectifs du Groupe Amundi.

(1) Personnel extérieur : intérimaires et prestataires.

(2) Taux de départ : Nombre de départs sur l'année des collaborateurs en CDI et CDD sur l'effectif total en début de période.

(3) Contrats courts : CDD et alternants.

(4) Salaires et traitements des salariés divisés par l'effectif moyen.

(5) Périmètre Groupe Amundi hors Amundi-US.

(6) L'indicateur a pris en compte l'évolution du cadre légal concernant la représentation du personnel et la mise en place du CSE intervenue en 2019.

(7) La méthodologie de calcul a été modifiée en 2020 pour ne pas compter en double un accident du travail prolongé d'un exercice sur l'autre.

(8) La méthodologie de calcul des absences maladie a été modifiée en 2020, pour ne tenir compte que des salariés présents à l'effectif. Les chiffres 2019 et 2018 ont été recalculés.

(9) L'index inscrit correspond au chiffre publié en mars de l'année N+1.

(10) À compter du 1^{er} janvier 2020, seul l'emploi direct est comptabilisé pour calculer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap.

(11) L'indicateur comptabilise les CDI, CDD, alternants, stagiaires et intérimaires.

(12) Flux de l'année des contrats de stage supérieurs à deux mois, d'apprentissage, de professionnalisation, des VIE, CIFRE et emplois d'été.

(13) Moyenne calculée sur l'année sur la base des effectifs en fin de mois (en nombre).

Indicateurs Métiers		Unité	2021	2020	2019	
Éthique et Conformité	Nombre de Comités Conformité	Nombre	11	11	8	
	Nombre de réclamations	Nombre	949	1 788	2 104	
	Nombre de salariés formés aux procédures de lutte contre le blanchiment (LCB-FT) ⁽³⁾	Nombre	1 116	4 200	294	
	Nombre de salariés formés aux procédures de lutte contre la fraude externe ⁽³⁾	Nombre	477	855	3 531	
	Nombre de salariés formés aux procédures de sanctions internationales	Nombre	4 909	4 757	4 207	
Service Clients Corporates et Institutionnels	Total des réclamations	Nombre	36	45	48	
	• dont contestation d'une opération	Nombre	2	2	7	
	• dont délais de traitement d'une opération	Nombre	1	1	2	
	• dont qualité de l'offre	Nombre	32	38	39	
Gestion des risques ⁽⁴⁾	• dont tarification	Nombre	1	0	0	
	Taux de rattachement des portefeuilles gérés à une stratégie risqué	%	99,46	99,5	98,4	
	Réseaux Partenaires ⁽⁵⁾	Effectifs dédiés aux réseaux	ETP	131,8	128,5	129,3
	Mécénat	Montants des dons	K€	1 850,9	2 740	2 337
Achats responsables ⁽⁷⁾	Achats auprès du secteur protégé	K€	419,7	436	532	
	Recours au secteur protégé	Nombre d'unités bénéficiaires ⁽⁶⁾	6,25	9,84	24,2	
	Pourcentage des factures traitées dans un délai de 2 mois	%	94	82	81	
	Délai moyen de paiement des fournisseurs	Nombre de jours	33,4	50	46,8	

(1) Ce nombre est l'agrégation de l'ensemble des engagements des équipes Vote et Analystes ESG par émetteur.

(2) Périmètre Groupe Amundi hors Amundi-US.

(3) Les formations anti-corruption internes et externes sont traitées dans les modules « Lutter contre la fraude » et « Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) ». Ces formations ne sont pas déployées chaque année.

(4) La donnée 2018 a été calculée sur un périmètre Groupe à l'exception des pays suivants : Autriche, République tchèque, Allemagne, Italie et USA. À partir de 2019, le périmètre de calcul inclut l'ensemble des pays du Groupe Amundi.

(5) Réseaux partenaires historiques : Caisses régionales de Crédit Agricole, LCL Gestion, Société Générale Gestion et Étoile Gestion.

(6) Un changement de méthodologie du calcul des UB est intervenu en 2020 ne permettant pas la comparaison avec les exercices précédents.

(7) Les achats responsables contribuent à la compétitivité économique de l'écosystème, intègrent les aspects environnementaux et sociétaux et favorisent un comportement responsable vis-à-vis des fournisseurs.

Indicateurs environnementaux		Unité	2021	Taux de couverture sur le périmètre de reporting	2020	2019
Énergie	Consommation d'énergie	MWh	19 372	100 %	22 019*	23 663,1
	Part en énergie verte	%	84		52	50
	Consommation d'énergie par salarié	MWh/ETP	4,8	100 %	5,5	5,9
	Émissions CO ₂	TeqCO ₂	2 286		3 671,33	3 745,2
	Émissions CO ₂ par salarié	TeqCO ₂ /ETP	0,56		0,95	0,95
Déplacements professionnels	Train	kms	986 222	97 %	1 335 784	5 283 477
	Émissions CO ₂ train	TeqCO ₂	35		60,19	238,1
	Émissions CO ₂ train par salarié	TeqCO ₂ /ETP	0,01	0,02	0,06	
	Avion	kms	2 689 740	100 %	5 876 549	27 786 027
	Émissions CO ₂ avion	TeqCO ₂	611,2		1 680,48	7 771,1
	Émissions CO ₂ avion par salarié	TeqCO ₂ /ETP	0,15		0,42	1,97
Papier	Consommation totale de papier	Tonnes	292	100 %	245	379
	Dont consommation de papier recyclé	Tonnes	177	91 %	99	44
Eau	Consommation d'eau	m ³	19 753	96 %	21 475,5	36 573
	Consommation d'eau par salarié	m ³ /ETP	5,05		5,57	10,5
Déchets	Masse totale des déchets collectés	Tonnes	161	94 %	183,63*	282,19*
	Dont masse des déchets recyclés	Tonnes	132	97 %	104,18*	197,22*

* Indicateur corrigé sur données historiques.